

GAVROCHE

REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE

LE NUMÉRO : 16 F. BIMESTRIEL Nº 6 - OCTOBRE-NOVEMBRE 1982

DANS CE NUMÉRO

Des usines remises en marche sans leurs patrons (1944)
par Jean-Louis Strauss (p. 1)

Une femme de la terre au début du siècle
Interview de Mme Hélène F... (p. 7)

La fuite à Varennes (20-25 juin 1791)
par Michèle Belle (p. 11)

On couronne toujours une rosière à Nanterre
par Paul Joffre (p. 16)

Les colporteurs au 19e siècle
par Claire Krafft-Pourrat (p. 19)

L'enfermement des pauvres
Pauvres et mendiants de l'Ancien Régime
par Monique Baudoin (p. 24)

Les chroniques :

Au cinéma
La nuit de Varennes
par Jean-Louis Fichau (p. 10)

Courrier des lecteurs (p. 15)

Recettes populaires
Cuisine du Nouveau-Monde
par Susan Asch (p. 22)

Panorama de 1932
(Second semestre)
par Georges Pelletier (p. 31)

Notes de lecture (p. 33)

GAVROCHE

Revue bimestrielle
d'histoire populaire

N° 6 - Octobre-Novembre 1982

Publication des
Éditions Floréal
61, Rue F.D.-Roosevelt
27000 Évreux

Directeur de la publication :
Jean SANDRIN

Rédacteur en chef :
Hervé LUXARDO

Directeur administratif :
Georges PELLETIER

Fabrication et maquette :
Georges POTVIN

Avec la collaboration
pour ce numéro
de Susan Asch, Monique Baudoin, Michèle Belle, Jean-Louis Fichau, Paule Joffre, Claire Krafft-Pourrat, Georges Pelletier, Jean-Louis Strauss.

Commission paritaire : 64185
I.S.S.N. : en cours

Imprimé en France

Composition : Imprimerie HÉRISSEY
à Évreux
Couverture : EUROFFSET
à Beaumont-le-Roger
Impression : Imprimerie ANDRÉ
Le Neubourg

Illustration de couverture :

La journée du 20 juin 1792 (gravure de F. Deschamps)
(Coll. Floréal/G. Pelletier)

Crédits photographiques :

Roger Viollet, pages 1, 3, 19, 20, 24, 27, 29, 30.

Les autres illustrations proviennent des archives des Éditions Floréal, de collections particulières, ou sont la propriété des auteurs.

ÉDITORIAL

LA BRÈCHE

En juin 1982, l'Université Menendez y Pelayo et la Casa de Velasquez de Madrid, organisèrent un colloque sur « la vulgarisation de l'histoire ». Les Français invités étaient des professeurs de l'École des hautes études en sciences sociales, Roger Chartier, Jacques Revel, Denis Richet, et des revues telles *Historiens et géographes, l'Histoire* et *Gavroche.* De son côté, l'Espagne était représentée par des universitaires, des revues comme *Historia 16* et des réalisateurs d'émissions historiques.

« Celui qui contrôle le passé contrôle le futur. Celui qui contrôle le présent, contrôle le passé. » Cette phrase de Georges Orwell fut présente tout au long des débats. On sait que l'Histoire est un enjeu politique de taille. Ceci dit, on comprend mieux l'âpreté du combat qui se livre actuellement à la radio, à la télévision, dans les maisons d'édition et à l'Université.

On peut affirmer que dans l'École d'aujourd'hui l'histoire traditionnelle, version IIIe République, agonise. Mais parallèlement et paradoxalement, les revues qui vendent « le rêve, le sang et la violence » dans l'Histoire se portent toujours bien. Il est tout aussi vrai que les biographies de « grands personnages » font actuellement les délices des éditeurs. Alors, que « vulgariser » ? Faut-il pour atteindre des tirages « populaires » revenir à l'histoire des princes et des princesses, comme le proposaient, il y a quelque temps, certains académiciens ?

À Madrid et dans notre revue, nous avons soutenu et soutenons les idées suivantes. Nous ne défendrons pas n'importe quelle histoire, qui n'a que le mérite d'être historique ! Que doit être une histoire populaire ? C'est nécessairement une histoire lisible par tous, excluant les clins d'œil aux initiés, et le vocabulaire hermétique. C'est ensuite une histoire qui n'a pas à être complaisante. Écrire des légendes dorées sur le peuple n'a toujours servi que les ennemis du peuple. Des images d'Épinal du Second Empire aux clichés véhiculés par la Gauche sur « la » classe ouvrière, les exemples ne manquent pas. *GAVROCHE* n'est pas là pour légitimer une « idéologie » ou défendre des positions acquises. Son rôle n'est pas de donner des solutions définitives aux questions que l'Histoire pose. Nous ne sommes pas la Bible ! Notre travail de recherche n'est qu'une approche.

Une histoire populaire, ce n'est pas non plus le renversement d'une histoire officielle. Il ne s'agit pas d'opposer à une histoire « de droite », (encore largement influente) une histoire « de gauche » tout aussi mythologique. À colorer en noir ou en blanc le monde, on retombe bien vite dans une vision religieuse. La sympathie que l'on peut avoir pour la masse immense des exploités ne doit pas étouffer tout esprit critique sur leur action.

Une histoire populaire, c'est aussi une histoire qui veut faire resurgir les événements méconnus ou occultés. C'est enfin et bien sûr une histoire qui parle du peuple. Celui-ci possède une culture originale qui n'a rien à envier à celle des « élites ».

Les recherches de témoignages de gens du peuple sur leur vie quotidienne, de leur participation à des faits ponctuels représentent une manière originale de faire participer « les acteurs de l'histoire » à l'élaboration d'une « mémoire collective ».

Atelier de recherche et de popularisation, *GAVROCHE* espère bien ouvrir encore plus la brèche dans le domaine de l'histoire populaire.

LA RÉDACTION.

RECTIFICATIF

Quelques coquilles se sont glissées dans l'article *Les barricades de la Commune* (n° 3).

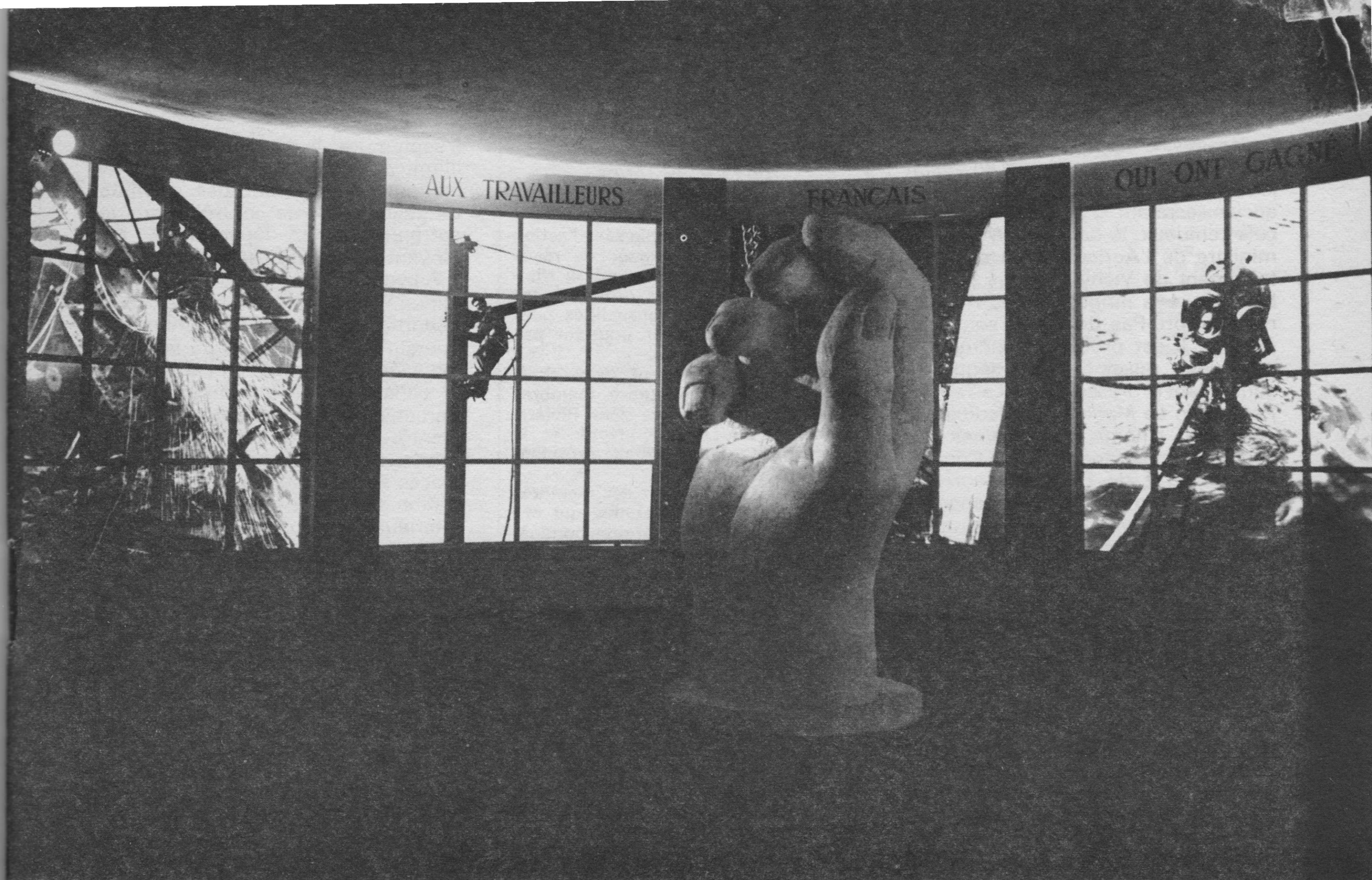
Page 15, à propos de l'exemple de barricade enlevée à la baïonnette, il s'agit de juin 1869 et non de juin 1870. Page 18, il faut lire : « un bénéfice total de 900 000 », et non de « 90 000 ».

Page 20, force numérique des groupes de barricadiers, les bons chiffres sont « de dix à cent cinquante personnes » ; à propos des fédérés du XIIIe, la phrase exacte est : « 1 000 combattants se replient avec Wroblewski ; place Jeanne-d'Arc, 700 fédérés sont faits prisonniers » ; enfin, le chiffre indiqué relatif aux cadavres ramassés sur la voie publique correspond à douze arrondissements et non dix.

Mme Brigitte Saouma (article sur le Moyen Âge) pouvez-vous reprendre contact avec nous ?

Erratum

Une erreur indépendante de notre volonté s'est glissée dans l'article sur les agrandissements de Paris dans le n° 4/5. *M. F. Planque de Marly-le-Roi* nous signale : « Haussmann n'a jamais été fait comte de Palikao. C'est le général Cousin-Montauban, vainqueur à Palikao et responsable de l'atroce premier pillage du palais d'été de Pékin, qui reçut ce titre de Napoléon III. Et c'est sous ce nom (" Gouvernement Palikao ") qu'il succéda, comme président du Conseil à Émile Ollivier, le 9 août 1870. »



Exposition de la Renaissance française : « Un an d'efforts », Paris, novembre 1945.

1944
DES USINES REMISES EN MARCHE *SANS LEURS PATRONS*

Au cours de l'été 1944, la libération progressive du territoire provoque une grande effervescence politique et sociale. Pendant les quatre années précédentes la France a subi des dommages en tous genres. Son économie est exsangue, le ravitaillement est au centre des préoccupations de la population laborieuse. De tous côtés s'élèvent des voix pour réclamer le châtiment des traîtres et des trafiquants du marché noir. Il s'agit en fait d'un préalable à une mobilisation durable des énergies afin de parachever la victoire sur l'occupant nazi et d'amorcer la reconstruction. Des industriels vont tout particulièrement être inquiétés pour avoir joué la carte allemande pendant la guerre. « S'ils n'ont pas tous préparé ou souhaité la défaite, du moins ont-ils voulu profiter de celle-ci pour prendre leur revanche sur la République et sur les travailleurs ; ils se sont installés dans la Collaboration, ont servi l'ennemi et donc trahi les intérêts du pays », constate le socialiste (et futur ministre de l'Intérieur) Jules Moch. Le général de Gaulle lui-même, qui a fait sur son nom l'unité de la Résistance, déplore le peu d'empressement mis par le patronat et la haute fonction publique à rallier sa bannière. Les classes populaires sont portées, une fois la paix revenue, à revendiquer une « participation accrue aux responsabilités ».

Une épuration de façade

Le Conseil National de la Résistance (1) avait décidé le 15 mars 1944, à l'unanimité de ses membres, qu'il faudrait établir dès la Libération « une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ». Or le gouvernement provisoire d'Union Nationale présidé par de Gaulle, soucieux avant tout de « rétablir la légalité républicaine », donne l'impression de vouloir temporiser.

Le « chef de la France Libre » refuse de pousser trop loin l'épuration économique et administrative, sous prétexte de l'absence de projets précis en matière de nationalisations et d'équipes de rechange qualifiées. À ceux qui s'insurgent contre ses « dérobades », il réplique que ce serait « agir fascistement » que de transformer la structure économique de la France tant que la légitimité du nouveau pouvoir n'aura pas été consacrée par le verdict des urnes. En réalité, la présence de troupes anglo-saxonnes en France n'est pas étrangère à une telle attitude. Les Américains en particulier, qui sont nos principaux fournisseurs d'armes, de biens d'équipement et de vivres, ne sont pas disposés à accepter une remise en cause brutale du système capitaliste dans un pays allié qu'ils ont grandement contribué à débarrasser du joug nazi.

Devant l'impatience populaire qui va grandissante, de Gaulle réaffirme pourtant sa volonté de « réprimer la lâcheté des puissants ». Cela ne va guère se traduire dans un premier temps que par des mesures au coup par coup. Quelques figures symboliques des « trusts » servent de boucs-

(1). Le C.N.R., présidé successivement par Georges Bidault et Louis Saillant, regroupe des délégués des organisations de résistance, des partis et des syndicats représentatifs.

émissaires. C'est ainsi que vont être internés Louis Renault (mort en prison le 24 octobre 1944), l'industriel et ancien secrétaire d'État de Vichy François Lehideux, le banquier Worms, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement de Vichy Jacques Le Roy Ladurie... Les dirigeants des Houillères du Nord-Pas de Calais sont suspendus. Il est procédé également à quelques mises sous séquestre concernant la presse écrite *(Le Temps, Paris-Soir, Le Matin...)*, les radios privées, le cinéma, les usines de construction aéronautique, la Compagnie du Gaz de Paris, les sociétés Renault, Gnôme et Rhône, Francolor. L'État prend dans le même temps le contrôle de la Marine marchande et des transports aériens... autant de décisions motivées certes par un souci de justice et de moralité, mais aussi par une recherche d'efficacité.

Il n'empêche qu'à côté de ces cas d'espèce, on ne compte plus les autres « magnats » de l'économie, tout aussi compromis avec l'occupant, qui parviendront à passer à travers les mailles du filet. Le syndicaliste socialiste Albert Gasier (C.G.T.) peut s'étonner le 5 octobre 1944 dans « Le Populaire », organe quotidien de la S.F.I.O., de voir les grands possédants, un moment désorganisés, se réinstaller « la pipe à la bouche, au coin du feu, en se frottant les mains ». La presse progressiste donne bientôt l'impression de prêcher dans le désert quand elle s'acharne à réclamer la mise à l'écart de l'industriel lainier Jean Prouvost, des exploitants de « Radio-Andorre », des dirigeants du groupe financier Paribas, de la société Hotchkiss ou encore de ceux des deux sociétés assurant l'exploitation du Métro parisien.

La province donne l'exemple

Le C.N.R. avait aussi prévu la confiscation des biens des collaborateurs et le retour dans le patrimoine national des participations allemandes acquises depuis l'Armistice de 1940 dans les entreprises françaises. Une ordonnance prise à Alger le 27 juin 1944 stipulait en outre que des sanctions seraient prises contre toute personne ayant favorisé l'ennemi, contrarié l'effort de guerre, attenté aux libertés publiques ou tiré bénéfice des règlements du régime de Vichy. Mettant en œuvre ces décisions, le personnel d'un grand nombre d'entreprises vote la défiance à leurs patrons, à moins que ceux-ci ne soient déjà poursuivis en justice ou qu'ils aient préféré s'évanouir temporairement dans la nature.

Or le ravitaillement des troupes et de la population civile exige la remise en marche rapide des entreprises. En règle générale, les préfets et les Commissaires régionaux de la République se contentent d'asseoir l'autorité du pouvoir central et de satisfaire au mieux aux besoins de leurs administrés. Ils se gardent bien de modifier quoi que ce soit dans l'organisation et le fonctionnement des usines. Dans le sillon rhôdanien et les régions méridionales, livrées à elles-mêmes après le départ des Allemands, l'atmosphère est toutefois sensiblement différente. La période insurrectionnelle y a en effet été mise à profit par des Comités départementaux de la Libération (C.D.L.), voire par des Commissaires de la République pour susciter ou cautionner des formules de « gestion ouvrière » qui ne vont pas tarder à déchaîner les passions.

L'impulsion initiale semble être venue de l'Allier où le C.D.L., présidé par le socialiste René Ribière, a pris en main l'administration des zones libérées en attendant l'installation des autorités régulières. Entre la libération de Montluçon, le 26 août 1944, et l'entrée en fonctions du préfet, le 6 septembre, il dispose de pouvoirs illimités. Un arrêté en date du 27 août inaugure l'expérience des « comités de gestion » et de contrôle dans les entreprises du département employant plus de 100 salariés.

À Lyon, le Commissaire de la République Yves Farge déploie une activité débordante. Dès le 4 septembre, lendemain de la libération de la ville, il fait exécuter un mandat d'arrêt contre le constructeur de camions Marius Berliet, que ses quatre fils rejoindront bientôt en prison. L'entreprise, ainsi privée de ses dirigeants, peut être placée sous le régime de « l'administration-séquestre ». Farge reconnaîtra ultérieurement qu'il a profité du contexte révolutionnaire du moment pour tenter la première expérience de démocratie ouvrière au sein d'une grande entreprise industrielle. Les C.D.L. de la région, réunis successivement à Vizille et à Valence en septembre 1944, souhaitent qu'elle fasse boule de neige. Des comités de gestion du même type vont être mis en place aux tuileries de Saint-Vallier, dans la Drôme, et aux fabriques de chaux et ciment Lafarge du Teil, dans l'Ardèche.

La région toulousaine est également en proie à une certaine agitation qui ne va pas tarder à alimenter la légende d'une « République Rouge » du Sud-Ouest. Le 29 août 1944, le C.D.L. de Haute-Garonne sollicite le retour à la collectivité des sociétés de tramways, gaz, électricité et eau. Le Commissaire de la République Pierre Bertaux, acquis à ce principe, donne le feu vert à la grande aventure des régies municipales de Toulouse, et le préfet délègue alors ses pouvoirs de réquisition au nouveau maire, le socialiste Raymond Badiou. Le maire de Saint-Raphaël (Var) suivra bientôt cet exemple en prononçant le 3 octobre 1944 la déchéance de la société concessionnaire « L'Énergie Industrielle » qui alimentait la ville en eau, gaz, électricité.

À Marseille l'administration échappe au contrôle du pouvoir central, à tel point que de Gaulle déclare, à l'issue de sa visite éclair du 15 septembre 1944, que les communistes y ont établi « une sorte de dictature anonyme ». Il s'inquiète notamment du fait que le Commissaire de la République Raymond Aubrac ait confié l'animation de la commission permanente d'épuration à l'ancien « Franc-Tireur-Partisan » Delaugerre qui en a profité pour élaborer un plan de nationalisation des entreprises de transports maritimes et de constructions navales. Les mesures de réquisition prises entre le 10 septembre et le 8 octobre 1944 concernent quinze grandes entreprises d'un intérêt vital, regroupant au total plus de 13 000 salariés. Dans la foulée, des délégués C.G.T. de la métallurgie des Bouches-du-Rhône se rendent dans le département du Nord afin d'y promouvoir des mesures analogues, mais le Commissaire de la République François Clo-

DE LA RÉSISTANCE À LA GESTION

Rien n'eût été possible sans l'action déterminée d'une poignée de résistants téméraires qui avaient su s'imposer dans la lutte clandestine avant d'accéder à des responsabilités pour lesquelles ils n'étaient pourtant pas spécialement préparés.

Dans l'Allier œuvrent deux chefs nationaux de la Résistance, membres du C.N.R. : le Socialiste Henri Ribière, président de Libération-Nord, et le Communiste Pierre Villon, président du Front National.

Farge et Bounin sont des membres éminents du Front National qui ont choisi de travailler en étroite coordination avec le Parti Communiste et la C.G.T. Bertaux a milité au sein de l'organisation « Libérer et Fédérer », où se mêlent des influences trotskystes et proudhoniennes, et se situe personnellement davantage dans l'orbite socialiste. Aubrac siège à l'Assemblée Consultative au titre de Libération. D'une manière générale, l'influence communiste est prépondérante à Marseille, malgré la présence du socialiste Gaston Defferre à la tête de la délégation municipale, et dans le Languedoc. Les Socialistes tirent davantage leur épingle du jeu dans le Midi toulousain. Dans l'Allier les deux partis de gauche ont un nombre identique de représentants au C.D.L. Enfin la situation est plus complexe à Lyon où le radical Justin Godart a été placé à la tête de la municipalité en attendant le retour de captivité d'Herriot.

Libération Nord : **principal mouvement de résistance de la zone occupée. Fondé en novembre 1940 par des Socialistes et des Syndicalistes de la C.G.T. (tendance « confédérée ») et de la C.F.T.C.**

Front National : **organisation d'implantation nationale fondée à la fin de 1941 sous l'égide du P.C.F. S'efforce de regrouper des résistants d'obédiences politiques les plus diverses.**

Libération : **organisation de Résistance surtout implantée en zone Sud et présidée par Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Regroupe surtout des Socialistes et des Cégétistes.**

Le Populaire du 29 novembre 1944 : la guerre, l'épuration, les nationalisations et la remise en marche des usines Berliet sans Marius Berliet

SUR LA BONNE VOIE
par Daniel MAYER

LE POPULAIRE DE PARIS
ORGANE CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)
DIRECTEUR POLITIQUE : LÉON BLUM DÉPORTÉ EN ALLEMAGNE

DERNIÈRE ÉDITION
23e ANNÉE — N° 6.408
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1944
LE NUMÉRO : 2 FR.

Il faut nationaliser !

LA RÉQUISITION DE RENAULT ET LA GESTION CONTROLÉE DES HOUILLÈRES DU NORD DOIVENT ÊTRE LE POINT DE DÉPART DES RÉFORMES DE STRUCTURE

EN HOLLANDE, LE SAILLANT DE NIMÈGUE EST ÉLARGI

Des contre-attaques allemandes sont repoussées près de Metz

LA COTE ALBANAISE EST LIBÉRÉE

La prise de Calais est imminente



Les côtes albanaises sont débarrassées des Allemands

En Italie l'avance vers Bologne continue

TANGUY-PRIGENT à l'œuvre dans les Ardennes libérées

L'ARGONNE, terre nourricière

DU BÉTAIL en abondance et 50.000 tonnes de POMMES DE TERRE vont être livrés à la consommation nationale

LES HÉROS OBSCURS... "Je vais être exécuté tout à l'heure..."

Le 6 octobre 1943, trente patriotes tombaient au Mont Valérien.

Louis SAILLANT
PRÉSIDENT DU C. N. R., SECRÉTAIRE DE LA C.G.T.
nous dit...

...MESURES PARTIELLES que doit suivre le contrôle des industries-clés

Participation ouvrière

La relève

Renault doit rendre gorge !

DÉCLARE SEMAT
secrétaire de la Fédération des Métaux

Mesures complémentaires

Berliet est à Montluc, mais son usine marche

Elle est gérée par un comité où les ouvriers sont représentés

La Fédération du Sous-Sol conteste le patriotisme des Compagnies minières

(SUITE EN PAGE 2)

son, beaucoup plus légaliste que ses collègues du Midi, brise net la manœuvre.

D'autres mesures, de portée plus limitée, sont encore signalées en divers points du Midi et du Languedoc. Les usines de construction aéronautique (Bréguet, Latécoère, S.N.C.A.S.E., Hispano-Suiza) sont réquisitionnées et dotées de comités mixtes à la production, appuyé par le communiste Fernand Grenier, Commissaire d'État à l'Air. Des comités consultatifs de gestion sont nommés dans les mines de Carmaux et d'Albi.

Un comité paritaire de gestion voit le jour à la fin du mois de septembre 1944 dans les usines Fouga de Béziers. La situation se répète les 28 et 29 septembre à Alès, à la Société d'Armement et de Récupération Neptune et aux forges de Tamaris. Mais la décision la plus spectaculaire consiste en la nationalisation sans parrainage légal des sept mines du bassin d'Alès, saluée par le C.D.L. du Gard — à dominante communiste — comme « le premier acte de la Révolution économique ».

Vers la démocratie économique ?

Toutes ces mesures de réquisition prises ici et là, « au premier soleil de la liberté », selon l'expression du Populaire du 3 octobre 1944, présentent au moins deux caractéristiques communes : elles sont limitées dans le temps et dans l'espace. Les arrêtés en question s'échelonnent de la fin août au début octobre 44. Seule la moitié sud de la France est concernée. Il s'agit plus précisément de régions traditionnellement « turbulentes » où les partis de gauche avaient déjà avant-guerre une position dominante.

Partout on est persuadé, que la rupture avec certaines méthodes du passé est la clé du redressement national. La Gauche est persuadée qu'on ne pourra gagner la bataille de la production si des patrons « de droit divin », taxés « d'incurie » ou de « duplicité », étaient maintenus à la tête des usines. Les nécessités de l'épuration suffiraient, s'il en était besoin, à justifier les mesures arrêtées. Ainsi les héritiers du constructeur d'avions Gaston Fouga — décédé le 11 août 1944 — auront des comptes à rendre pour la politique de répression et de collaboration économique menée sans discontinuer dans leur société sous l'Occupation.

Dans la région Rhône-Alpes, Yves Farge annonce l'ouverture d'une information pour complot économique en faisant valoir qu'« une véritable coalition capitaliste a tiré d'énormes profits des malheurs de la France ». Les livraisons de matériel à l'ennemi ont représenté jusqu'à 58,5 % du chiffre d'affaires de Berliet dont les dirigeants des usines de Monplaisir et de Vénissieux ont favorisé, de concert avec la Milice (1), la déportation du travail (2). À Marseille, des sanctions sont prises à l'encontre des patrons ayant eu une activité « anti-nationale ou anti-sociale », à l'instar de ceux de la principale entreprise de distribution d'électricité qui finançait le Parti Populaire Français, organisation fasciste et collaborationniste dirigée par Jacques Doriot.

Mises sous séquestre et réquisitions sont par conséquent dictées par la nécessité publique chaque fois que des usines sont privées de leurs dirigeants, passibles des tribunaux. Elles correspondent également à un impératif économique en plaçant sous le contrôle de la collectivité des entreprises vitales pour le ravitaillement et la poursuite des opérations militaires. Il convient en effet de réactiver l'industrie d'armement, d'augmenter la production de camions et d'ambulances, de remédier à la pénurie de matières premières... Les bombardements ont fait des ravages : la production est arrêtée chez Berliet depuis le raid allié du 2 mai 1944, les usines de Commentry et Montluçon — à commencer par la société Dunlop — sont paralysées, des quais sont détruits à Marseille où

(1). (2). Voir l'article sur le S.T.O. dans le n° 4/5 de GAVROCHE.

on manque en outre d'engins de levage. Mais les milieux d'affaires sont aussi accusés d'avoir une grande part de responsabilité dans la désorganisation de l'économie, à cause d'une carence flagrante d'investissements productifs. On cite volontiers à ce propos le cas des Forges et Chantiers de la Méditerranée où des machines-outils quasi centenaires étaient toujours en service. Bref, « les trusts » sont dans le colimateur et les principales composantes de la Résistance préconisent de saisir l'occasion pour instaurer de nouveaux rapports sociaux. « J'avais cru d'abord à l'épuration, ensuite aux réformes de structure », écrira plus tard Raymond Aubrac.

LA C.G.T. AU POUVOIR (?)

Comment tout cela va-t-il se traduire en pratique ?

Les diverses expériences mises en œuvre sont différentes dans leur nature. Le seul point commun semble être la référence constante à la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre. Elle donne aux commissaires de la République la faculté, pour assurer la pérennité des services publics, d'« employer toutes personnes et de réquisitionner tous biens et services ».

Il est à noter toutefois que le problème de l'indemnisation des patrons mis à l'écart est laissé à l'appréciation du législateur. En attendant l'adoption d'un statut définitif pour ces entreprises, les gérants sont invités à prévoir des réserves de trésorerie correspondant à l'indemnité de déréquisition.

Le premier cas de figure est constitué par les régies municipales. À Toulouse, l'usage des biens et l'administration des sociétés concessionnaires sont remis à la ville. Chacune des quatre nouvelles régies est pourvue d'un directeur général responsable devant un Conseil d'exploitation composé de trois membres du Comité Local de Libération, faisant office de conseillers municipaux. À ses côtés, un conseil de gestion, désigné dans un premier temps par le comité de libération de l'entreprise puis élu directement par le personnel, est habilité à discuter des conditions de travail, rendements, sanctions, primes. Les entreprises concernées conservent leur autonomie et le personnel n'est pas fonctionnarisé. Les bénéfices, désormais non versés aux actionnaires privés, doivent permettre de moderniser le matériel ; il est ainsi prévu de remplacer les tramways par des trolley-bus et des autobus fonctionnant au gaz méthane. Il ne s'agit en fait que de substituer à un conseil d'administration d'actionnaires un conseil représentant le groupement humain pour lequel travaille l'entreprise. Le 3 octobre 1944 à Saint-Raphaël le conseil municipal prend des mesures transitoires analogues.

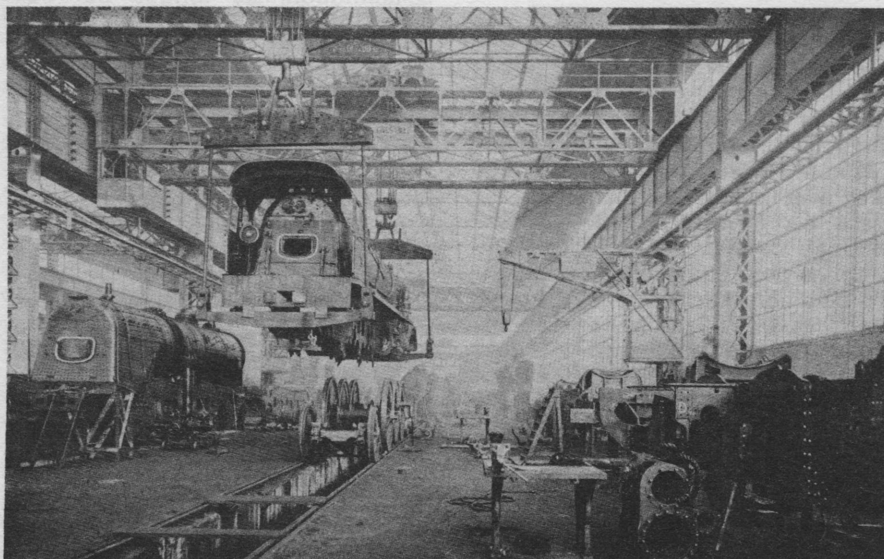
Dans l'Allier il s'agit de tout autre chose. Dans une quarantaine d'entreprises, les gérants sont agréés par le C.D.L. auquel ils sont tenus de fournir un rapport de service hebdomadaire. Ils sont responsables devant un conseil restreint composé d'un délégué du personnel de maîtrise désigné par l'Union des Cadres Industriels de la France Combattante (U.C.I.F.C.) et d'un délégué des ouvriers désigné par la C.G.T. Dans les entreprises occupant de 25 à 100 salariés, un comité de contrôle identique doit être consulté obligatoirement par le patron pour tout ce qui concerne la marche de l'établissement. Le critère de choix des entreprises soumises à ce régime est donc davantage leur taille, donc leur importance économique, que l'attitude passée de leurs dirigeants.

Dans l'agglomération marseillaise quinze entreprises occupant chacune entre 50 et 600 salariés sont réquisitionnées [acconage et manutention portuaire, métallurgie, applications de l'électricité, travaux publics et la menuiserie]. Elles sont regroupées, sous l'égide de la C.G.T., en une « association des usines réquisitionnées de la région de Marseille », qui procure des conseils juridiques et financiers et veille à empêcher une déréquisition hâtive.

Les directeurs provisoires de ces établissements sont nommés par le Commissaire de la République après avis favorable des syndicats et du comité local de libération. Ils sont choisis parmi « les ingénieurs qualifiés par leur compétence et leur comportement patriotique » qui restent révocables. Aux côtés du directeur est institué un comité consultatif de gestion, composé en majorité de représentants élus du personnel — ouvriers, agent de maîtrise, ingénieurs à part égale — et pour le reste de représentants de l'ancien Conseil d'Administration épuré. Mais ces derniers refuseront systématiquement de siéger. Ce conseil devenu tripartite par suite de leur défection travaille en liaison étroite avec le directeur et la section C.G.T. de l'entreprise, qui a le quasi-monopole de la représentation syndicale.

À la « Maison de la Liberté », plaisant anagramme de la « boîte » Berliet, Farge choisit comme administrateur l'ingénieur communiste Marcel Mosnier. La direction est en fait « collégiale » puisque celui-ci choisit de s'entourer d'un conseil consultatif de quatre membres : deux ouvriers affiliés à la C.G.T., un collaborateur du préfet représentant les usagers et le directeur technique Alfred Bardin, (Trotskyste) secrétaire du syndicat C.G.T. des techniciens et employés de la métallurgie du Rhône ! Chargé des fabrications, du matériel, de l'embauche et des salaires, cet organisme tient des réunions quotidiennes. Les représentants des organisations de résistance, rassemblés en deux comités patriotiques d'entreprise, sont de leur côté invités à formuler des avis en matière d'innovations sociales et d'objectifs de production. Quant aux délégués élus du personnel, ils constituent des comités de bâtiments. Chacun d'entre eux envoie un représentant au Comité central d'entreprise qui élit son président et un bureau de six membres. Neuf commissions sont instaurées : formation professionnelle, ferme, jardins ouvriers, ravitaillement, action sociale, hygiène et sécurité, entraide, sports, service social. Ce comité d'entreprise avant la lettre est consulté sur tout ce qui touche aux conditions de travail, à l'outillage, au rendement... Les syndicats ont l'autorisation de tenir des réunions d'information et même des assemblées générales périodiques sur les lieux du travail. Les travailleurs disposent par ailleurs d'une quantité non négligeable d'informations sur la gestion à travers les colonnes du mensuel de la direction « Contact ».

La réorganisation des Houillères du Gard et du Tarn présente une expérience de « cogestion » : « Mineurs,



Remettre en route l'industrie lourde...

techniciens, agents de maîtrise, vous êtes désormais les maîtres de votre travail », s'exclame Jacques Bounin à Alès le 25 septembre 1944. Le directeur général du bassin est choisi parmi les nouveaux directeurs des six sièges d'exploitation. Il est assisté d'un conseil consultatif de gestion composé de représentants des ouvriers et des techniciens, auquel il est prévu de substituer, le moment venu, un comité de production et de gestion élu, le personnel s'appuyant sur une convention collective.

Chez Fouga, à Béziers, le 30 septembre 1944, l'ingénieur Chasles prend la place de l'ancien patron. Un comité de gestion voit le jour dans chacune des deux usines. Il comprend, outre le directeur général, quatre techniciens ou agents de maîtrise, quatre ouvriers et trois employés agréés par le Comité Local de Libération où la C.G.T. a une influence prépondérante. Il exerce un simple contrôle des rouages techniques, commerciaux, financiers et administratifs. La mise sous séquestre n'est toutefois pas prononcée dans la mesure où les actionnaires consentent à verser dix millions de francs aux œuvres sociales à titre d'amende.

« La sensation de ne plus être exploité » !

On s'efforce de croire, parmi les promoteurs de ces expériences inédites, à leur rayonnement et à leur caractère irréversible. Tout est mis en œuvre par exemple pour instaurer un nouveau climat de travail. « Le personnel doit comprendre le fonctionnement et les buts poursuivis par l'entreprise, participer à la prise de décisions, avoir conscience en quelque sorte de travailler pour la Nation. » « J'avoue avoir été étonné de l'ordre, de la discipline qui règnent dans ces usines, et même d'un certain enthousiasme dans l'accomplissement du dur labeur quotidien », écrira Paul Haag, nommé Commissaire de la République en Provence le 24 janvier 1945 à la suite du limogeage d'Aubrac. « Le personnel, poursuit-il, a le sentiment de ne plus travailler pour un patron, pour des actionnaires inconnus, mais pour quelque chose de supérieur, pour le bien d'une collectivité et aussi pour la fin victorieuse de la guerre. » La C.G.T. (où dominent les communistes) notamment, est particulièrement attentive à ce que « les travailleurs se montrent à la hauteur de leurs responsabilités ». Dans le numéro de mars 1946 de la revue « Contact », Mosnier (directeur communiste de Berliet), estime que le « travailleur nouveau » doit se montrer en toute occasion dévoué et vertueux. Aussi n'hésite-t-on pas à mettre au pilori les absentéistes ou les « freineurs ». C'est indiquer indirectement qu'il n'y a pas une unanimité parfaite des travailleurs autour du slogan communiste « retroussons nos manches » !

Cette campagne en faveur d'un « redressement moral » finit par porter ses fruits. « Je comprends clair comme le jour les résultats foudroyants que peut obtenir un pays où la sensation de ne plus être exploités est entrée dans le cerveau de tous les travailleurs », confiera plus tard à Aubrac le directeur d'une entreprise réquisitionnée de Marseille. On peut voir à Vénissieux des salariés de l'ex-société Berliet travailler bénévolement le dimanche au cours de l'hiver 1944-1945 pour remettre en état six hectares de bâtiments ouverts aux intempéries. On peut cependant se demander s'il s'agit là d'une initiative qui reflète l'idéologie « des dimanches communistes » ou s'il ne s'agit pas plus prosaïquement de se mettre à l'abri des intempéries pendant le travail. Si l'absentéisme est en régression, c'est que les travailleurs constatent que dans une économie ruinée, un effort prolongé est nécessaire pour assurer le minimum vital. La durée hebdomadaire du travail passe, à Marseille, de 48 heures en décembre 1944 à 54 heures en février 1946 (3).

Une émulation de type stakhanoviste [accélération des cadences et heures supplémentaires] règne chez Berliet où les « meilleurs ouvriers » figurent à un tableau d'honneur mensuel. La production passe de 30 camions en septembre 44 à 165 cinq mois plus tard, tandis que la fonderie sort dans le même temps deux fois plus de pièces détachées. Une priorité absolue est donnée aux véhicules utilitaires.

En matière d'équilibre financier, les résultats semblent satisfaisants. Ce qui n'est guère étonnant vu la quantité de travail fournie ! Les gérants ont pour consigne de réduire les frais généraux et la hiérarchie des salaires. Chez Berliet la lutte contre les gaspillages se traduit par une réduction d'un tiers de la quantité de matériaux nécessaires à la fabrication d'un châssis. Le bilan des régies municipales de Toulouse pour l'année 1945 laisse apparaître pour la première fois un bénéfice de 100 millions de francs, utilisés en particulier à la construction du premier groupe d'habitations pour familles nombreuses à la Côte Pavée. Le solde net des quinze entreprises réquisitionnées de la région de Marseille se monte à 600 millions de francs, sans tenir compte de l'autofinancement et des réserves pour l'indemnité de déréquisition. La CODER (métallurgie) sera même en état de fournir deux millions de francs au grand emprunt de la Libération.

Les efforts consentis par les salariés ne sont évidemment pas sans contrepartie. Toutes les parties prenantes sont soucieuses de « progresser sur la voie du mieux-être » par une amélioration des conditions de travail et une revalorisation des rémunérations qui essuie, en général, une certaine progression du Pouvoir. On s'efforce aussi de tendre vers le plein emploi, ce qui explique que les effectifs soient doublés en quelques mois chez Berliet et augmentés d'un quart à Marseille. Les œuvres sociales connaissent une expansion spectaculaire. Le cas de Berliet est très révélateur des progrès accomplis dans ce domaine. On distingue les œuvres gérées par la direction collégiale (cité et ferme Berliet, cantines, service médical, service social) et celles qui relèvent de la compétence du Comité central d'entreprise, à savoir les activités culturelles et



Février 1946 : Maurice Thorez, vice-président du Conseil, visite les mines du Nord. A droite, Henri Delfosse, ouvrier mineur, à cette époque promu directeur des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais en remplacement des dirigeants suspendus. Ici, la gestion contrôlée par l'État a été appliquée dès l'automne 1944.

(3). La loi du 25.02.1946, éditée par le ministre communiste du Travail indique dans son article 3 : « Les heures supplémentaires de travail peuvent être effectuées dans la limite de 20 heures. » Ce qui revient à reconnaître la semaine de soixante heures !

sportives et la formation du personnel. Que constate-t-on ?

Une école laïque et deux ensembles de logements sociaux pour le personnel — dont la construction débute en 1948 — viennent s'ajouter aux anciennes maisons reconstruites ou réparées à proximité des usines. Une ferme pilote ravitaille la cantine et fournit le lait aux enfants, mais sa gestion s'avérera constamment déficitaire. Les repas servis à la cantine sont plus nombreux et plus copieux. Une infirmerie ultra-moderne est inaugurée en juillet 1946 et du personnel médical qualifié recruté. Quatre assistantes sociales sont désormais présentes en permanence dans l'entreprise. Une coopérative d'achats voit le jour. Un stade, un gymnase et une bibliothèque sont construits à Vénissieux. Une propriété acquise à Létra (Rhône) sert de maison de convalescence et de colonie de vacances. Parallèlement, les manifestations sportives et artistiques se multiplient. La formation continue n'est pas négligée : l'atelier-école accueille bientôt 150 apprentis, candidats au C.A.P. ; le perfectionnement, ouvert aux anciens apprentis, fait émerger de nouveaux cadres ; la formation accélérée pour adultes permet l'insertion de nouveaux ouvriers professionnels. Des universitaires sont mis à contribution pour faire fonctionner une « Université Populaire ». On doit enfin insister sur l'effort de solidarité qui amène le personnel à gérer un centre d'accueil pour les déportés et à parrainer des unités au front. Ces résultats ont été rendus possibles par la mobilisation de fonds provenant d'un prélèvement spécifique de 0,5 % sur les salaires.

CHACUN POUR SOI !

Cependant Paul Haag le 16 mai 1945 constate que « la clientèle fuit » les entreprises marseillaises sous séquestre. Il semble qu'une partie des industriels limitent leurs commandes et leurs livraisons. Les banques sont réticentes à accorder les crédits nécessaires et vont, comme à Marseille, jusqu'à organiser un boycott.

Les pouvoirs publics sont visiblement dans l'embarras, comme en atteste ce télégramme du I[er] octobre 1944 adressé par le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier aux Commissaires de la République pour leur rappeler que le pouvoir a la ferme volonté de procéder à l'épuration et aux nationalisations mais que toute initiative intempestive « porterait atteinte à l'autorité du gouvernement français engagé dans des négociations internationales difficiles ». Bertaux trouve à Paris, où il se rend le 8 octobre 1944, « des ministres pleins de bonne volonté mais manquant de moyens et d'informations ». Le manque de coordination va déboucher sur des malentendus : le ministre de la Production Industrielle, le socialiste Robert Lacoste, est critiqué quand il donne l'autorisation de vendre du gaz dans la région toulousaine, à une société privée qui entre ainsi en concurrence avec les régies municipales.

On déplore que l'État ne compense pas davantage les carences du secteur privé en passant des commandes prioritaires aux entreprises concernées et que les sociétés nationales, du type de la S.N.C.F., se comportent elles-mêmes en mauvais payeurs. Les gouvernements ne portent visiblement pas à ces expériences tout l'intérêt escompté (4). On peut même se demander s'ils ne sont pas désireux de voir les choses « rentrer dans l'ordre » au plus vite quand on voit le ministre des Transports et des Travaux Publics, le radical René Mayer, venir à Marseille conseiller vivement à Aubrac, « dans son intérêt personnel », de changer de politique et d'annuler ses propres décisions. Les Commissaires de la République engagés dans l'aventure ne s'en laissent pas compter pour autant, à l'exception de l'Auvergne où Ingrand s'engage dans une guerre d'usure avec le C.D.L. de l'Allier, accusé de s'être constitué en un « comité de salut public » et d'avoir créé « une sorte de petite République locale où il entend rester souverain ».

1946 : la « course infernale » salaires-prix assigne d'autres objectifs aux luttes ouvrières.



Quelle est l'attitude des formations politiques ? Dans le camp conservateur, c'est l'hostilité déclarée des libéraux et d'une majorité de radicaux à une réprobation. Le puissant courant démocrate-chrétien M.R.P., est plus discret dans sa réprobation. À gauche, tout se passe comme si chacun des deux grands partis avait décidé de défendre jalousement « ses » expériences et d'ignorer les réalisations à l'actif de l'autre. Ainsi la S.F.I.O. n'a d'attention que pour les régies municipales et les « soviets » de l'Allier, tandis que le P.C.F. est uniquement occupé à populariser les expériences de Lyon et Marseille. Mais on n'a pas connaissance de mots d'ordre généraux et ces initiatives, prises souvent sur le tas sans directive précise d'un parti, sont un peu considérées comme des ballons d'essai.

Lorsqu'une expérience « ouvre la porte d'un monde nouveau comme dans l'Allier, nous nous en félicitons »... écrit François Moch dans *le Populaire*, le quotidien socialiste, du 4 novembre 1944. Un mois auparavant il expliquait déjà que ces éclosions montrent, par leur spontanéité, « combien les esprits sont gagnés par la voie du salut économique et les travailleurs français engagés dans la voie de l'émancipation ». Pour le secrétaire général de la S.F.I.O., Daniel Mayer, il n'est pas question « de revenir en arrière ». « Il faut donner à ces entreprises socialistes priorité pour le déblocage des matières premières, pour les transports, pour les autorisations et permis de toute nature. » On peut douter au demeurant que des positions aussi marquées traduisent l'opinion de l'ensemble des socialistes. Ainsi la fédération des Bouches-du-Rhône a pris ses distances dès le début de l'année 1945 en espérant se rallier des suffrages modérés pour l'emporter sur le Parti Communiste.

CONDAMNÉS À RENTRER DANS LE RANG !

La bonne marche de ces entreprises, est constamment menacée par la déréquisition. Déjà, la levée du séquestre, fin novembre 1944, sur les forges de Tamaris et la société Neptune d'Alès, avec comme maigre compensation la fondation de comités consultatifs de gestion, a été assez fraîchement accueillie par les travailleurs de la région. Dans l'Allier, le préfet Fleury, le 21 septembre 1944,

(4). De la Libération à 1947, presque tous les gouvernements sont de coalition — (Gaullistes — M.R.P. — Radicaux — S.F.I.O. — P.C.F.).

insiste sur le fait qu'« un retour en arrière trop brutal serait de nature à provoquer peut-être une grève générale immédiate ». Le son de cloche est identique à Marseille où Haag avertit le ministre de l'Économie et des Finances, René Pléven : « On ne peut déréquisitionner sans risque d'agitation politique et de résistance violente des organisations syndicales. »

Le ministre du Travail Alexandre Parodi avait suscité beaucoup d'espoirs en déclarant en décembre 1944 que les futurs comités d'entreprise auraient des pouvoirs équivalents à ceux dévolus jusqu'ici à l'assemblée des actionnaires. L'ordonnance du 23 février 1945 est beaucoup plus restrictive : ces comités « coopèrent avec la direction à l'amélioration des conditions collectives de travail (...) et assurent la gestion de toutes les œuvres sociales ». L'annonce de leur instauration imminente offre pourtant, faute de mieux, une porte de sortie pour certaines entreprises sous séquestre. Des Comités d'entreprise légaux vont donc se substituer aux comités de gestion qui avaient proliféré dans le sud de la France.

Malgré une tentative des socialistes pour les sauver, la gestion des régies municipales de gaz et électricité est transférée au printemps 1946 à G.D.F.-E.D.F. Les Charbonnages de France, récemment nationalisés, absorbent à la même époque les mines du bassin d'Alès.

La question du retour des actionnaires dans leurs prérogatives se pose avec une acuité particulière à Lyon et Marseille. À Marseille, les mesures de réquisition sont prolongées d'un an en février 1947 mais cette décision est cassée par le Conseil d'État le 27 juillet de la même année. Les anciens propriétaires seront finalement remis en selle en 1948 et recevront de copieuses indemnités. Chez Berliet l'expérience se poursuit un an encore et profite surtout au P.C.F. L'entente entre socialistes et communistes survit jusqu'en 1947. Alors la rupture entre les partis de Gauche — éviction des ministres communistes, débuts de la guerre froide — ne pouvaient pas demeurer sans répercussions.

En janvier 1947, le gouvernement à direction socialiste tente de faire de Berliet une régie nationale sur le modèle de Renault, mais les discussions parlementaires s'enlisent en commission

L'éclatement de la C.G.T. en deux tendances : l'une à prépondérance communiste, l'autre anticommuniste, force ouvrière, précipite les événements. C'est la fin de l'expérience Berliet. En novembre 1949 Paul Berliet gracié reprend la direction de l'usine.

Ainsi disparaissaient les dernières traces d'une expérience originale.

Jean-Louis STRAUSS.

Sources : La Presse de l'époque, Mémoires de commissaires de la République.

TÉMOIGNAGE

Une femme de la terre au début du siècle



Photo de famille

Âgée de 94 ans, Mme Hélène F… vit depuis toujours à Pézilla-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) — dont elle est la doyenne —, village de la plaine maraîchère roussillonnaise, à 12 kilomètres de Perpignan.

Femme du peuple, femme du dehors, de la nature, aimant la terre et son travail, Hélène F… nous a donné son témoignage sur la vie et le travail d'un enfant, puis d'une femme du peuple à l'aube du XXe siècle (1).

De l'école aux champs

Je suis née à la tuilerie de mon père en 1888. C'est à partir de six ans que je suis allée à l'école, à pied, chaussée d'espadrilles quand on en avait et déchaussée quand on n'en possédait pas.

Je savais bien écrire, sans aucune tache, et pour cela j'avais des « bons points » ; mais des fautes, j'en faisais en quantité. Alors la maîtresse me mettait un papier sur le dos où était inscrit : « bourrique », et je devais me promener avec ça…

En ce temps-là, tout le monde parlait catalan, excepté les riches. À l'école, tout était en français, mais quand on sortait en récréation, on parlait catalan. Comme les maîtres ne voulaient pas qu'on le parle, ils nous réprimandaient. On parlait français comme on pouvait, et quand on entendait les riches, on se disait : « Tiens, regarde celui-là comme il sait parler français, et toi qui ne sais pas ! »

La maîtresse faisait l'école à tous ; elle était aidée par des monitrices. Chaque monitrice avait une division. Quand on ne connaissait pas la leçon, elle nous mettait des coups de baguette. Moi, comme j'étais des grandes et que je ne savais rien, quand l'inspecteur devait venir, la maîtresse me mettait à laver les casseroles…

Un jour, la maîtresse me dit : « Tiens, prends un sac et va m'acheter du maïs. » C'était pour ses quatre poules. Je vais chez l'épicière et je lui dis en français : « Donnez-moi du maïs. »

— Eh bien, Hélène, me dit-elle, tu sais parler français ?

Moi, je me suis mise à pleurer et je lui ai dit : « C'est que je ne sais pas ce que ça veut dire, " maïs ", en français. »

Une année, les choses allèrent mal au pays. Il avait beaucoup plu et le raisin s'était mis à pourrir. Le peu qu'on put récupérer fit un vin tellement mauvais qu'il fallut le jeter. Il coulait dans les caniveaux comme de l'eau. Les gens qui comptaient sur ces quatre sous du vin, n'eurent rien cette année-là. Mon père ne put vendre ses tuiles et ses briques et ne trouva pas de travail. Les vignerons qui prenaient des groupes de huit hommes pour déchausser les ceps n'en prirent plus que quatre. Même les chevaux

(1). Ce témoignage est extrait et traduit d'une interview en catalan, langue maternelle de Mme F…

n'avaient plus d'avoine. Ce fut une misère pour les gens qui n'avaient que le vin, et, parfois, un morceau de jardin avec un peu de betterave ou de maïs pour les bêtes.

Après l'école, j'ai trouvé un travail qui consistait à porter du vitriol au milieu des vignes pour les hommes qui sulfataient (2). Ils étaient six, et nous, quatre filles. On gagnait 25 sous par jour et les hommes 45 à 50 sous. Il faut savoir qu'alors, un quart de viande pour le pot-au-feu coûtait 4 sous, un litre de lait 3 sous et une paire de chaussures un « duro » (3).

La fabrication du pain

Ma mère est morte à 36 ans alors qu'elle portait son dixième enfant. C'est ma sœur aînée qui avait 19 ans, qui nous servit de mère. Je me suis mariée en 1904 et j'avais alors 16 ans et mon mari 25. Nous sommes allés vivre à la maison des beaux-parents.

En ce temps-là, mes beaux-parents faisaient du blé. Ils le battaient sur l'aire avec une mule qui traînait un rouleau. Quand le nombre de tours était fait, nous retournions la paille. On l'éventait avec un tamis quand il faisait du vent. C'est le meunier de Millas qui venait chercher le grain parce qu'à Pézilla il n'y avait qu'un moulin à huile, qui ne fonctionnait déjà plus. Le meunier se payait avec des sous et avec de la farine. Ma belle-mère disait : « Il ne nous fait pas trop payer, mais il se paie avec la farine, les oreilles des sacs pendent trop. » Ma belle-mère m'a appris à pétrir. Elle me donnait l'eau et la farine qu'il fallait et elle me disait : « Remue, et prends de la farine tant comme tu as de l'eau, et de temps en temps, il te faut couper la pâte et la battre, parce que plus tu la battras, plus le pain lèvera. » Quand le pain était fait, on le portait au four du boulanger. La première fois que je suis allée le chercher, tout le monde avait un pain bien haut et moi, un pain tout petit. J'avais trop battu ! Toute la semaine, nous avons mangé de ce pain-là. Plus tard, on l'a acheté. Le boulanger faisait des pains de 6 kg et de 3 kg, et de plus petits pour les riches. Le pain de 6 kg coûtait 40 sous. Un boulanger qui lui faisait concurrence le vendait à 38 sous. Il faisait surtout crédit à ceux qui avaient du vin. Voici comment ça se passait. On avait une « talla » c'est-à-dire un morceau de bois. Quand on allait chercher le pain, on y allait avec la « talla » sur laquelle le boulanger faisait une encoche, ainsi que sur sa propre « talla ». Tant d'encoches pour tant de pains. Les gens allaient payer quand ils avaient vendu le vin.

Des vendanges à la « vinasse »

Nous avions des vignes en location. Il n'y avait pas de coopérative à ce moment-là, aussi faisait-on le vin à la maison.

Les vendanges une fois faites, on vidait les raisins dans un fouloir qui contenait six comportes. Les raisins étaient le plus souvent écrasés avec les pieds ou encore avec une masse. Ensuite, on transvasait tout cela dans une comporte pour que la fermentation se fasse. Au bout de quelques jours, quatre ou cinq, on passait au pressurage. Il y avait une presse avec quatre hommes qui passait de maison en maison. Qui voulait l'utiliser demandait à quelle heure elle passerait dans sa rue. Le vin de fermentation était mis dans un tonneau et le vin de pressurage dans un autre. Quand ce dernier était clair, on le transvasait dans le vin de fermentation. Il y avait des gens qui vendaient la vinasse à une femme qui l'emmenait sur une charrette, à la fabrique ; elle en donnait quelque argent. Nous autres, on gardait le moût et la nuit, on y ajoutait trois ou quatre comportes d'eau et un peu de sucre (4). Ça bouillait et ça faisait un petit vin très bon. Comme il était défendu de faire du vin avec du sucre, on consommait celui-là et on vendait l'autre pour payer le boulanger et le reste.

Ici, c'était surtout un pays de vin. Quand les riches ont pris le goût de faire de l'argent, ils ont arraché les vignes et ont fait de l'horticulture.

Pendant les vendanges, un homme gagnait 50 sous par jour et deux litres de vin ; une femme, 25 sous par jour et un litre de vin.

La grippe « espagnole »

Quand la guerre de 1914-18 a éclaté, j'avais trois enfants. La plus grande avait sept ans. Mon mari est parti au front alors qu'il avait 35 ans. Moi, j'ai continué à faire le travail des champs (5).

Une de ces années-là, 1918 je crois, a été mauvaise. Il n'a pas plu. La rivière était presque à sec, aussi l'eau était réglementée. Une nuit, j'ai eu l'eau d'arrosage à deux heures du matin. J'ai pris une bougie et je m'en suis allée au jardin, avec les enfants dans une brouette. J'ai laissé les enfants jouer en bordure du champ et je me suis mise à arroser. J'étais à la moitié de mon travail, quand j'entendis pleurer. Un des enfants s'était endormi dans un des sillons et, comme l'eau arrivait en quantité, il s'était tout mouillé. Sur la fin de mon travail, il m'est venu un tremblement de froid. Comme Dieu a voulu, je suis arrivée à la maison en sueur et grelottant de froid. Le lendemain, je n'ai pas pu me lever. Pour le médecin, c'était la typhoïde. Les gens m'aidaient comme ils pouvaient. Une voisine allait me chercher du lait à la maison d'un chevrier ; une autre me portait du bouillon. Comme ma sœur était bonne chez le médecin du village voisin, elle a réussi à le faire venir. C'est lui qui m'a dit que ce n'était pas la typhoïde, mais la grippe « espagnole » (6).

LES LANGUES RÉGIONALES À L'ÉCOLE

Les langues régionales ont été considérées hors-la-loi jusque sous la IVe République.

L'école qu'a connu notre témoin procède de l'école laïque et républicaine de Jules Ferry, une des grandes œuvres de notre histoire contemporaine, qui ne pouvait d'aucune façon faire aux langues régionales une place dans ses programmes carrés. Dans ces années-là, et jusqu'à une époque assez récente, la fin des années 40, les enfants étaient punis pour parler leur langue à l'école.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, un texte est préparé au Ministère en faveur du breton. Sous l'État français est créée une épreuve facultative de breton au Certificat d'études. Mais en 1944, tous les textes législatifs et réglementaires de Vichy sont caducs.

C'est donc sous la IVe République avec le vote de la loi Deixonne, le 11 janvier 1951 (1) que s'amorce la renaissance des langues régionales à l'école. Cette loi prévoit l'enseignement à titre facultatif du breton, du basque, du catalan et de l'occitan au niveau des écoles primaires et secondaires. Cela se fait dans le cadre d'activités dirigées, à raison d'une heure par semaine dans le primaire et sans indication d'horaire pour le secondaire. Depuis l'arrêté ministériel du 5 octobre 1970 il existe une épreuve facultative de langues régionales au baccalauréat.

L'application de la loi Deixonne a été étendue à l'Alsace par le décret du 18 décembre 1952 à titre expérimental pour les trois dernières années de l'école primaire d'alors. Ce n'est que depuis 1971, toujours à titre expérimental, que les enfants peuvent apprendre l'allemand littéraire — pas l'alsacien — à raison de deux heures trente par semaine à partir de neuf ans. La loi a été étendue à la Corse par un décret du 14 janvier 1974.

Une loi du 11 juillet 1975 prévoit « qu'un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité » dans toutes les écoles. Cet enseignement peut représenter une heure dans l'enseignement primaire, par semaine, à la requête des parents et de même dans le cycle secondaire. Dans le second cycle du secondaire il est possible de dispenser trois heures de cours par semaine lorsqu'un minimum de dix élèves est atteint.

Le dossier des langues régionales à l'école reste toujours ouvert.

(1). Député S.F.I.O. du Tarn de 1946 à 1958.

(2). Le vitriol est ici une bouillie à base de sulfate de cuivre, pulvérisée sur les tiges et les feuilles de la vigne, afin de la protéger contre les maladies cryptogamiques.

(3). Un duro est l'équivalent de cinq francs.

(4). Le sucrage ou chaptalisation consiste à additionner du sucre au moût avant la fermentation, pour augmenter la teneur en alcool. Cette pratique est prohibée par la loi.

(5). Concernant la vie des femmes, leur travail, la réalité des agricultrices alors que les maris étaient à la guerre, on peut se reporter au numéro 3 (Juil.-Sept. 78) du *Peuple français* : « Les femmes et la guerre de 1914-18 ».

(6). La grippe dite espagnole qui a sévi dans le monde entier en 1918-19 a fait officiellement 20 millions de morts. Certains pensent que ce chiffre pourrait être doublé. En tout cas en France on peut déplorer 200 000 morts, 550 000 aux U.S.A., 187 000 en Allemagne, et 112 000 en Grande-Bretagne.

Pendant la guerre, il n'y avait rien ; tout le monde était dans la misère. Il y avait un marché noir où on pouvait acheter, par exemple, de l'huile, qui était souvent mauvaise. On ne pouvait pas semer parce qu'il n'y avait pas de semence. La commune donnait un peu de viande de frigo qui, très dure, n'était guère appétissante. Les femmes des soldats recevaient une petite allocation chaque semaine.

À la mer

Quand la guerre a été finie, mon mari est revenu. Nous avons loué deux champs. Il y avait à Pézilla une femme qui était revendeuse. Aux gens qui lui portaient les légumes toute l'année, elle payait un voyage à la mer.

Quand on arrivait à la mer, on plantait quatre piquets, on mettait une toile et les invités se mettaient là-dessous. À l'heure du bain, on allait tout d'abord laver les enfants, et une fois lavés, on allait à l'eau. Comme on n'avait pas de maillot, on y allait avec une blouse, qu'on s'attachait entre les jambes avec une épingle de sûreté. Comme cela on se croyait protégées, mais des fois l'épingle s'en allait, l'eau levait la robe et les gens nous criaient : « Regardez-vous avez perdu l'épingle et vous montrez tout. » Alors nous allions au bord nous rhabiller, honteuses.

Pour manger, les gens s'emportaient une côtelette ou de la saucisse grillée, entre deux morceaux de pain trempés dans l'huile de la poêle, une bouteille d'eau et une de vin. S'il ne faisait pas de vent, tout allait bien ; sinon il nous recouvrait la nourriture de sable. Souvent on partait morts de soif, parce qu'une fois l'eau finie on ne savait où aller chercher de l'eau douce. Rassasiés de viande et de sable, on rentrait, contents, faisant savoir bien fort qu'on revenait de la mer !

Au marché de Perpignan

Quelques années après, je pris l'habitude d'aller moi-même au marché de gros de Perpignan.

Nous avions une mule qui boitait de tout le travail qu'elle avait fait et qui était borgne d'un coup de fouet. Avec une bonne bête, les autres partaient à deux ou trois heures du matin. Mais moi, pour arriver de bonne heure, je devais partir à minuit, parce que la mule allait au pas. Le marché ouvrait à quatre heures du matin. J'arrivais toujours en avance. Les gros maraîchers avaient leur place louée. Nous autres, les petits, on se mettait où on pouvait, et les derniers étaient les plus mal servis. Quand j'arrivais, je déchargeais où je pouvais, je mettais la charrette à la remise et la mule à l'étable. Pour vingt sous, il y avait un homme qui, si on lui laissait de l'avoine, la donnait aux bêtes. Mais un jour nous avons su qu'il se gardait l'avoine. Cela fait, je retournais là où j'avais laissé la marchandise, que venaient voir des commerçants, des épiciers, mais surtout des grossistes qui achetaient pour emballer la marchandise et l'expédier. Il y avait un peu de tout à vendre : des tomates, des navets, des haricots, tout en corbeilles, qui pour les haricots pesaient 40 kilogrammes. Quand le marchand achetait, il donnait un ticket. Alors on appelait deux hommes qui arrivaient avec une balance romaine. Une fois le marché terminé, les camions entraient et on demandait : « Qui a vendu à un tel ? — Moi ! ». Et ils chargeaient. Nous autres, on allait encaisser avec les tickets. Vers dix heures tout était terminé. Je mangeais durant le trajet du retour en essayant de ne pas m'endormir. Quand j'arrivais, je faisais le dîner, puis mon mari et les enfants partaient cueillir les haricots. Après avoir dormi une heure ou deux je prenais la mule et j'allais chercher ce qu'ils avaient cueilli.

OFFREZ-LES !

Des collections des numéros du Peuple français (« nouvelle série ») sont encore disponibles. Elles comprennent les n°s 1 à 10, à l'exception du n° 8, épuisé.

Le lot pour la somme de 50 Francs.

Chèques à l'ordre des
Éditions Floréal
61, rue Franklin-Roosevelt.
ÉVREUX 27000.

LIBRAIRIES RECOMMANDÉES

Voici la liste points de vente de *Gavroche* (classées par ordre numérique des indicatifs des départements). Nous vous recommandons particulièrement ces librairies, qui ont fait bon accueil à notre revue.

L'ODEUR DU TEMPS
6, rue du Pastorat
13003 MARSEILLE

Librairie du 20e siècle
46, rue Écuyère
14000 CAEN

Librairie de l'UNIVERSITÉ
150, rue de Geole
14000 CAEN

LE TEXTE LIBRE
13, rue H.-Fichon
16100 COGNAC

Librairie RUMEURS DES ÂGES
7, rue Dupaty
17020 LA ROCHELLE

GWALARN
15, rue des Chapeliers
22300 LANNION

LE BOUQUIN
Grande Rue
26000 VALENCE

Librairie DUBOIS-DESHAYES
26, rue Chartraine
27000 ÉVREUX

MAISON DE LA PRESSE
rue Chartraine
27000 ÉVREUX

L'EN DEHORS
46, rue du Mirail
33000 BORDEAUX

Librairie FRANCO-ANGLAISE
22, rue du Commerce
37000 TOURS

LA DÉRIVE
10, Place Sainte-Claire
38000 GRENOBLE

LA CRÉCELLE
20, rue de Charmarlenc
43000 LE PUY

LA CAPOTIÈRE (M. ESTRADA)
45, rue des Carmes
45000 ORLÉANS

LES TEMPS MODERNES
rue, N.-D. de Recouvrance
45000 ORLÉANS

LA TÊTE EN BAS
17, rue des Poêliers
49000 ANGERS

GÉRONIMO
31, rue rue du Pont-Mor-M
57000 METZ

Librairie LA COMMUNE LIBRE
Espace social
23, rue de Fontenoy
59000 LILLE

Librairie BRUNET
rue Gambetta
62000 ARRAS

JEAN ROME
1, rue des Gras
63000 CLERMONT-FERRAND

LA GRYFFE
5, rue Sébastien-Gryphe
69000 LYON

AUX QUATRE SAISONS
10, rue Chavanne
69000 LYON

Librairie POPULAIRE
226, rue Duguesclin
69003 LYON

LIBRAIRIE FEDEROP
centre de diffusion
11, rue du Doyenné
69005 LYON

Librairie PARALLÈLES
47, rue Saint-Honoré
75001 PARIS

Librairie de VALOIS
25, rue de Valois
75000 PARIS

LE MILLE FEUILLES
2, rue Rambuteau
75003 PARIS

LA PUCE À L'OREILLE
19, rue des Rosiers
75004 PARIS

LA SOURIS PAPIVORE
3, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie
75004 PARIS

AUTREMENT DIT
73, bd Saint-Michel
75005 PARIS

LIB 5
Rue Malebranche
75005 PARIS

Librairie St-MICHEL-SORBONNE
20, rue de la Sorbonne
75005 PARIS

P.U.F.
Bd Saint-Michel
75005 PARIS

LE TIERS MYTHE
21, rue Cujas
75005 PARIS

LIBRAIRIE PAGES D'HISTOIRE
8, rue de Bréa
75006 PARIS

MONTHOLON CFDT
26, rue Montholon
75009 PARIS

LIBRAIRIE LA BRÈCHE
9, rue de Tunis
75011 PARIS

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
8, impasse Crozatien
75012 PARIS

Librairie « 1984 »
22, bd de Reuilly
75012 PARIS

LA COMMUNE
11, rue Barrault
75013 PARIS

L'HERBE ROUGE
1 *bis*, rue d'Alésia
75014 PARIS

Librairie TSCHANN
84, bd du Montparnasse
75014 PARIS

Librairie BORROMÉE
9, rue Borromée
75105 PARIS

LES HERBES SAUVAGES
70, rue de Belleville
75020 PARIS

L'ARMITIÈRE
5, rue des Basnages
76000 ROUEN

LE GLAS
34, rue du Pont
79000 NIORT

LES RENCONTRES
36, rue de l'Hôtel-de-Ville
81100 CASTRES

LIBRAIRIE OPTIMA
17, rue de la Marne
85000 LA ROCHE-SUR-YON

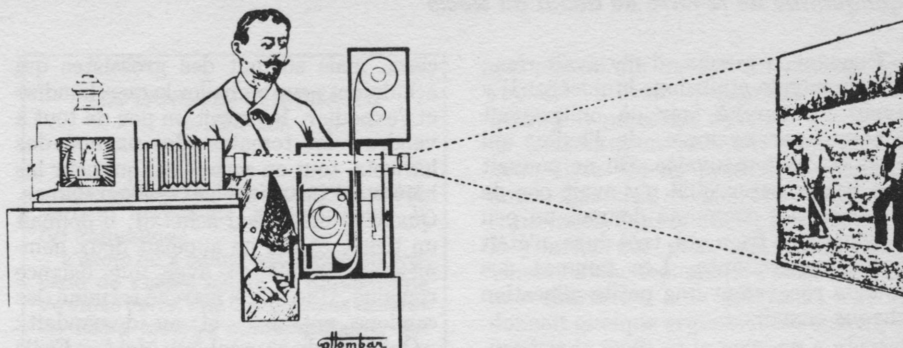
L. DUCLOS
70, rue Prosper-Legoute
92160 ANTONY

Librairie J.-G. DUCLOS
204, rue A. Pajeaud
92160 ANTHONY

Librairie de la GARE
14 *bis*, rue Gosselin
94230 CACHAN

Librairie Kiosque DU BOULEVARD
25, bd du Pont-d'Arve
1205 GENÈVE (SUISSE)

AU CINÉMA



LA NUIT DE VARENNES

Film d'Ettore Scola, avec Marcello Mastroianni, Jean-Louis Barrault, Hanna Schygulla, Harvey Keitel, Jean-Claude Brialy, Andréa Ferréol.

« La fuite de Varennes » vue par Scola...

Le 21 juin 1791, vers minuit, une lourde berline quitte mystérieusement le château des Tuileries à Paris. Un témoin perspicace, Restif de La Bretonne, suppose qu'à son bord se trouvent d'importants personnages : le roi Louis XVI et la famille royale. Restif prend la berline en chasse. Après vingt-quatre heures de poursuite, il la rattrape à Varennes où s'achève lamentablement la fuite du Monarque.

Le Roi

Le film s'intitule *La nuit de Varennes* et non pas *la fuite du roi.* Le souverain est au centre de cette affaire, pourtant, nous ne verrons que ses pieds à la fin du film ! Scola justifie son choix en disant que les rois et les reines de cinéma ne lui paraissent jamais « authentiques » — il supprime donc l'image du roi — et qu'il veut montrer « la base » (?) Certes, mais par là, il délaisse l'événement historique au profit de réflexions que lui a inspirées ce même événement.

Scola a donc volontairement délaissé l'Histoire politique et sociale. Entendrons-nous mieux parler le peuple lorsqu'il donnera la parole aux voyageurs de la diligence lancée à la poursuite de la berline royale ?

Les poursuivants

Cette diligence est le lieu presque unique du film — le dernier salon où l'on parle —, l'alternance des épisodes, la variété des rencontres, la qualité des acteurs rendent malgré tout ce voyage divertissant. Aussi, Scola aurait-il pu se dispenser de quelques pesants anachronismes du style dépassement interdit, ceinture de sécurité, triangle de présignalisation ! ! !

Les réalisations les plus connues d'E. Scola :

Nous nous sommes tant aimés (1974).
Affreux, sales et méchants (1975).
Une journée particulière (1977).
Passion d'amour (1980).

Dans cette diligence, il n'y a que du « beau monde » ! C'est sans doute ce que Scola appelle « la base » à l'image du monde qu'il fréquente... Les personnages censés représenter les différents courants d'idées et d'opinions de l'année 1791 se réduisent à deux hommes, Restif de La Bretonne et Casanova... Ce sont deux « libres penseurs » aux visées différentes. D'un côté, Casanova, fortement attaché au pouvoir royal, est sans illusion sur la noblesse. D'un autre, Restif, paysan devenu philosophe, reprend à l'échelle du pays son rêve d'un « grand village harmonieux ».

Sur cette opposition centrale viennent se greffer d'autres clivages : Français/étrangers, hommes/femmes, mari/épouse... Bien des occupants de la diligence ne sont d'ailleurs que des caricatures (l'étudiant « gauchiste » (!), l'homosexuel, la cantatrice), des caricatures qui appartiennennt plus aux fantasmes du metteur en scène qu'à la réalité de 1791.

Le peuple français

Cette « société » en miniature parle du peuple mais n'en fait pas partie. Elle semble même le craindre (encore un fantasme de Scola ?), comme le laisse entendre l'agression d'une courtisane par un « gueux ». Le peuple est le grand absent du film. Pour un événement de la Révolution où l'intervention du peuple est décisive, il faut oser le faire !

À Varennes, on voit (enfin !) la foule encercler la maison de l'épicier Sauce où est détenue la famille royale. Selon Scola, deux courants divisent le peuple. Ceux qui ont vu le roi, qui l'ont approché, sont émus par sa détresse et son air de brave homme. Quant aux autres, plus nombreux, massés dans la rue, ils sont accourus parce qu'on leur a dit que le roi s'apprêtait à trahir la Nation française. Leurs visages expriment la haine et le désir de vengeance.

Le Roi et la Nation seraient donc deux notions distinctes. Est-ce là la grande découverte de Scola sur Varennes ? Tout cela n'est pas inintéressant, mais la quasi-totalité du film est consacrée à des débats littéraires. *La nuit de Varennes* donne l'impression d'une histoire étouffée et lointaine. Bref, un film très « rive gauche » où, encore une fois, le peuple n'apparaît que sous une forme menaçante. Un film qui sombre encore dans la complaisance vis-à-vis des malheurs de la famille royale...

Jean-Gabriel FICHAU

UNE RÉUNION DE TRAVAIL (amicale)

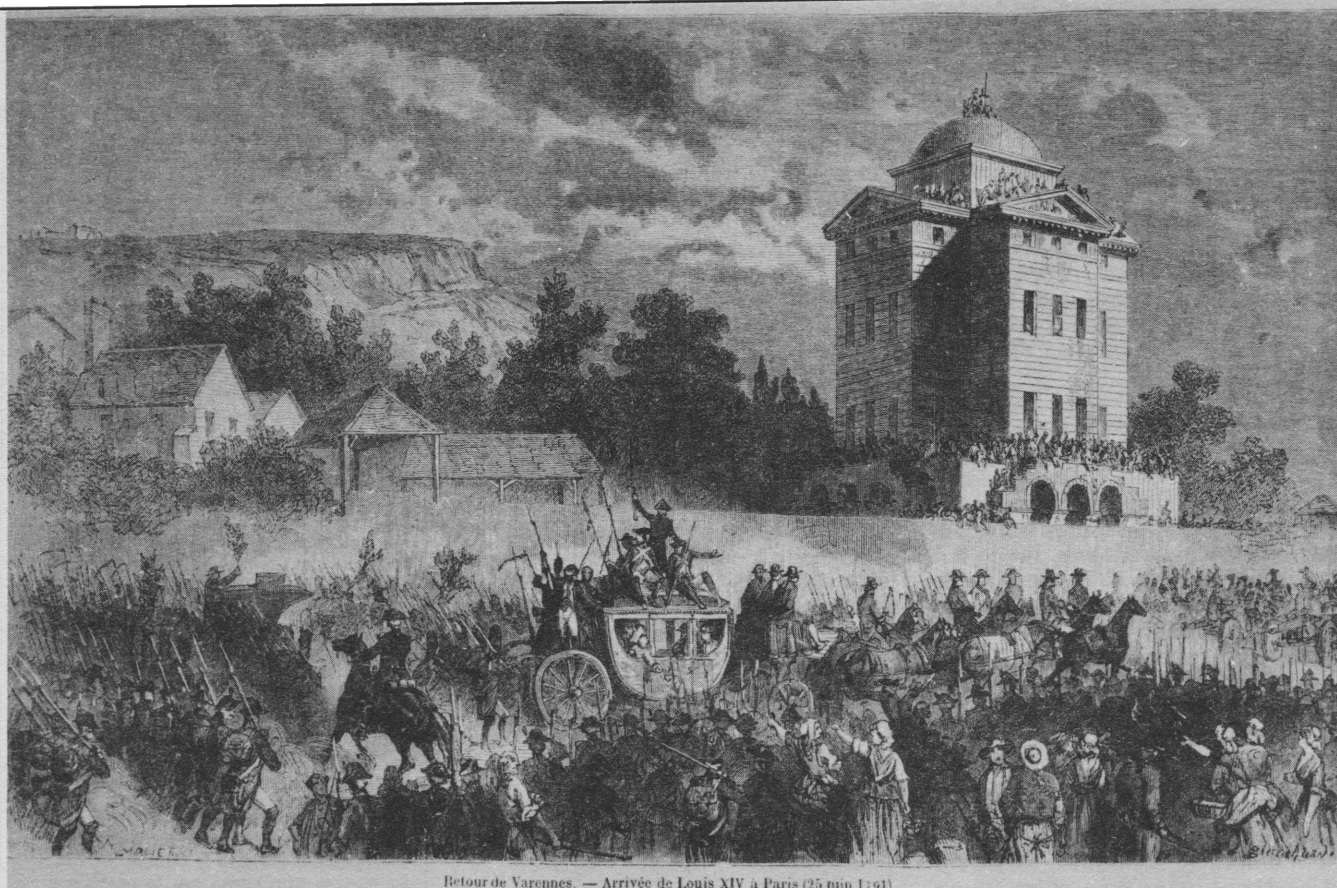
Le samedi 4 septembre, le Comité de rédaction de *Gavroche* recevait à Paris une quinzaine des collaborateurs de notre revue, auteurs d'articles parus dans les premiers numéros.

La matinée fut d'abord consacrée aux exposés de Jean Sandrin sur l'historique de la revue (sa naissance, l'héritage du « Peuple français » et son évolution). Georges Pelletier fit le point sur la gestion et les finances (difficiles, puisqu'il faut reconquérir un public et que nous refusons la publicité commerciale). Georges Potvin présenta la réalisation technique de chaque numéro et insista sur la façon dont chaque auteur peut la faciliter. Hervé Luxardo, enfin, rappela les souhaits et les exigences de la rédaction, les interdits nécessaires si nous voulons nous différencier des autres revues historiques, la vigilance et le soin minutieux qui sont le ciment d'un bon article.

Les vœux de *Gavroche* ainsi exposés, chacun des collaborateurs présents donna son opinion sur les numéros de la revue. Des critiques positives vinrent, que nous ne négligerons certes pas !

Après un déjeuner amical, une discussion générale permit de préciser les projets, d'affermir les vocations des collaborateurs, et apporta les meilleurs espoirs pour la bonne continuation de notre revue.

Notre souhait final : qu'une réunion semblable, l'an prochain, regroupe, avec ces fidèles des premiers jours, beaucoup de nouveaux auteurs. Pourquoi pas *vous,* qui lisez ce bref compte rendu ?



La fin de l'équipée (l'arrivée à Paris, le 25 juin 1791)

LA FUITE À VARENNES

(20 juin-25 juin 1791)

La « Proclamation à tous les Français », rédigée par Louis XVI à la veille de sa fuite, ne laisse aucun doute sur ses intentions. Voulant rétablir son autorité, appuyée sur « son » Clergé et « sa » Noblesse, il entend rejoindre l'armée du lieutenant-général Bouillé, beau-frère de La Fayette, puis, avec l'aide de l'armée autrichienne des Pays-Bas (Belgique), revenir sur Paris dissoudre l'Assemblée et les « Clubs patriotiques ».

Les préparatifs sont confiés à Fersen, ami de la reine, et à Bouillé, qui se charge d'assurer la sécurité de la famille royale à partir de Châlons-sur-Marne. Enfin, Goguelat, secrétaire de la reine, reconnaît la route : un trajet de 19 étapes jusqu'à Montmédy, première résidence prévue, à 280 km de Paris. Des troupes sont placées à partir de Pont-de-Somme-Vesle, à 12 km après Châlons. Elles doivent se refermer derrière le convoi et couper ainsi la route à d'éventuels poursuivants. Enfin, la reine voyagera sous la fausse identité de Baronne de Korff, avec deux enfants et un valet de chambre-le roi.

Les militaires manquent le coche !

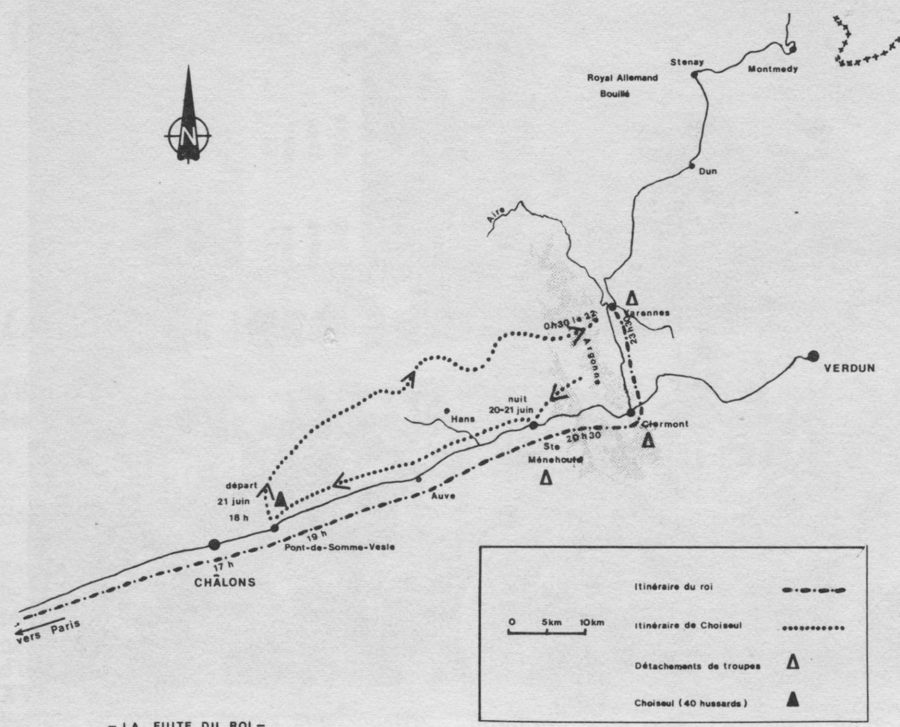
Malgré la surveillance des piquets en faction, de gardes nationaux attentifs et de domestiques soupçonneux, le 20 juin 1791 à minuit, la famille royale déguisée quitte le palais des Tuileries en carrosse. Menée par le comte de Fersen, elle est conduite à la barrière Saint-Martin pour y prendre la berline de voyage. Celle-ci et le cabriolet qui la suit et est occupé par les domestiques mobilisent une dizaine de chevaux, plusieurs postillons, sans compter les trois courriers en livrée jaune... Fersen quitte la famille royale au relais de Bondy. À partir de là, avec le sentiment d'avoir échappé aux griffes d'un Paris détesté, elle goûte les joies de cette escapade par une chaude journée d'été. Un peu avant 6 heures, c'est Meaux ; vers 8, la ferté-sous-Jouarre. Après Fromentières, abandonnant toutes précautions, le roi et les enfants descendent de la berline pour se dégourdir les jambes.

Vers 14 heures, les fuyards arrivent au relais de Chaintrix. Le maître de poste De Lagny et son gendre Vallet, qui avaient assisté à la Fête de la Fédération (1) et vu le roi, reconnaissent celui-ci sous son déguisement et s'empressent de le servir. Vallet s'offre même pour postillon, mais, plus zélé que prudent, il va si grand train avec son précieux chargement qu'entre Chaintrix et Châlons les chevaux s'abattent deux fois. Les retards s'accumulent...

Il est déjà 16 heures lorsque la berline entre à Châlons. Là note Mme Royale, « on fut reconnu tout à fait. Beaucoup de monde louait Dieu de voir le roi ». Un particulier court chez le maire royaliste Chorez le prévenir de l'identité des voyageurs, mais celui-ci le décourage fermement d'agir. Et la ville bourgeoise laisse passer la famille royale.

À partir de Châlons, l'avis de son passage précède la berline. La campagne est en émoi. À Pont-de-Somme-Vesle, un détachement de quarante hussards commandé par le duc de Choiseul doit former le premier maillon de la chaîne de cantonnements répartis par Bouillé jusqu'à Montmédy. Pour justifier ces mouvements de troupes, on tente d'accréditer l'idée qu'il s'agit d'escorter un trésor, mais la population n'est pas dupe. Un retard sur l'horaire prévu du convoi royal inquiète le duc de Choiseul. Sa nervosité s'accroît devant l'agitation d'une foule paysanne de plus en plus

(1). Pour célébrer la prise de la Bastille, les Constituants organisèrent le 14 juillet 1790 une grande fête civique réunissant toutes les gardes nationales de France. Le roi, présent, prêta serment à la Constitution.



— LA FUITE DU ROI —

grosse, alertée en fait pour d'autres raisons.

Les paysans d'une terre appartenant à la duchesse d'Elbeuf, qui avaient refusé le paiement des redevances seigneuriales avaient été récemment menacés « d'une exécution militaire ». Croyant les hussards venus pour leur affaire, ils font sonner le tocsin et se massent sur la route armés de fusils, de fourches et de faux, soutenus par des paysans du voisinage. Au vu de cette foule déterminée, l'heure avançant, Choiseul, convaincu que la fuite a échoué, donne l'ordre de la retraite à ses troupes.

Selon des instructions formelles, Choiseul et ses hussards auraient dû se retirer par Sainte-Ménehould. Mais la veille, la population de cette ville les avait fort mal reçus alors qu'ils y stationnaient. Elle les avait même poursuivis de clameurs coléreuses à leur départ, au matin du 21 juin. De plus, la municipalité s'était plainte d'avoir dû assurer cet hébergement à l'improviste. Devant une opposition prévisible, Choiseul préfère donc s'enfoncer dans les chemins détournés de l'Argonne pour gagner Varennes. Il se contente d'envoyer le coiffeur de la reine prévenir Bouillé de ces changements de dernière minute.

Lorsque le roi arrive à Pont-de-Somme-Vesle, les groupes se sont dispersés, la ville est paisible, mais l'escorte attendue fait défaut. Le roi ne voit qu'un « abîme ouvert » devant lui. Encore confiant, cependant, il poursuit sa route pour Sainte-Ménehould.

Là, une trentaine de dragons est chargée de former « le second maillon de protection ». Or, lasse de loger des troupes régulières, d'avoir subi quinze mois d'« occupation militaire » depuis le début de la Révolution, la population avait déjà manifesté contre le passage des hussards de Choiseul. Vivant dans la crainte permanente de l'invasion des troupes autrichiennes, victime de trois accès de « Grande Peur », en août 1789, août 1790 et février 1791, elle s'épouvante de voir transiter maintenant, ces troupes mystérieuses et menaçantes. À midi, des « patriotes » sont allés demander à l'Hôtel de Ville que les bourgeois montent la garde et que soient distribués les trois cents fusils neufs envoyés récemment par les autorités départementales. Pour calmer la défiance des habitants, D'Andoins, le commandant du détachement des Dragons, doit leur faire mettre pied à terre et leur ordonner de desseller.

Lorsque la berline précédée du courrier Valory entre dans la cité, les paysans reviennent précisément des champs. Parmi eux Drouet, fils de la maîtresse de poste. Frappé de la ressemblance du gros homme inquiet, penché à la portière, avec l'effigie d'un assignat qu'il possède, il court en avertir la municipalité. Puis, avec son ami Guillaume, il se lance à la poursuite de la voiture. Au même moment, D'Andoins tente d'entraîner son détachement, mais en vain. Les Dragons, entourés de gardes nationaux, parlementent avec la foule. Celle-ci leur crie que « leurs commandants sont des gueux et des traîtres ». Les Dragons fraternisent. Leur chef doit céder et livrer les munitions. Encouragée par le peuple, la municipalité distribue les trois cents fusils aux « citoyens », fait barricader les issues, sonner le tocsin pour avertir les communes voisines. Pour désamorcer une situation explosive, elle fait cuire du pain sous prétexte de « subvenir aux besoins de tant de braves gens ».

JEAN-BAPTISTE DROUET

Il naît le 8 janvier 1763 à Sainte-Ménehould, de Joachim-Nicolas, marchand de bois-cultivateur et de Marguerite Raulin, fille de riches fermiers de Valmy. Celle-ci, devenue veuve en 1770, possédant une « aisance appréciable », achète une commission de maîtresse de poste. Après des études au Collège de Châlons, Drouet s'engage à 16 ans dans les Dragons de Condé où il sert quatre ans. Puis revenant seconder sa mère et cultiver ses terres, il s'intègre dans ce milieu aisé et sensibilisé aux idées nouvelles par les voyageurs et les gazettes : « Dès l'âge de 16 ans... le cœur enflammé de l'enthousiasme le plus sublime pour la liberté et l'égalité politique des citoyens dans l'ordre social, la tête remplie des principes de Rousseau, Mably, Raynal... je brûlais de signaler mon zèle. »

Le 21 juin 1791, sur les 8 heures du soir, il reconnaît le roi arrêté à son relais et, mandaté par la municipalité, se lance à sa poursuite avec un ami Guillaume. Arrêtant les voitures du roi, ils exigent le passeport. Au procureur de la commune, Sauce, qui, timoré, veut les laisser repartir, ils objectent que le passeport est nul, parce que non signé par le président de l'Assemblée Nationale. Au péril de leur vie, ils empêchent les hussards d'approcher, placent face à eux deux canons (non chargés !), réveillent les habitants, groupent la garde nationale. « En moins de 2 heures, près de 1 500 hommes furent rassemblés... Quant à nous, ayant rempli notre mission,... nous retournâmes chez nous jouir de la satisfaction de nos concitoyens. »

À Paris, acclamés par « un nombre prodigieux de citoyens », ils reçoivent au nom des gardes nationales et des municipalités de Varennes et de Sainte-Ménehould « les hommages de la Nation », et l'admission honorifique au Club des Jacobins. Élu député de la Marne à la Convention en septembre 1792, il vote lors du procès du roi pour la mort. « Montagnard », il demande l'application des premières mesures de Terreur en septembre 1793, avant de partir comme Commissaire à l'Armée du Nord. De Maubeuge, assiégée par les Autrichiens, il tente une sortie, mais est fait prisonnier. Pour s'évader de la forteresse de Spielberg, il se jette de deux cents mètres de haut avec un parachute de sa fabrication ! (1) Repris, l'Autriche l'échangera avec d'autres conventionnels contre Mme Royale, en 1795.

Sous le Directoire Membre du Conseil des Cinq-Cents, il prend part à la « Conspiration de Babeuf », comptant « faire de sa popularité un levier d'insurrection ». Arrêté, il s'évade à nouveau et s'embarque en mai 1797 sur « La Mutine » pour Batavia. Aux Canaries, à la tête des insulaires, il repousse un débarquement anglais commandé par Nelson, qui est grièvement blessé au bras. Acquitté par la Haute-Cour de Vendôme, il rentre en France et est nommé en 1800 sous-préfet de Sainte-Ménehould (2). Mais proscrit comme « régicide » en 1816, il finit ses jours à Mâcon sous le nom de Maergesse. Il meurt le 11 avril 1824.

(1) Trois ans avant le 1er saut officiel en parachute, de 1 000 m, au-dessus du Parc Monceau, à partir d'un ballon.

(2) Notable, sa fortune est de 120 000 francs à cette date, et il figure sur le « Tableau des 600 plus imposés du département ». Il reçoit la Légion d'honneur le 7 août 1807.

À 12 km de là, Clermont-en-Argonne. Sans soupçonner la poursuite engagée par Drouet et Guillaume, la berline royale est relayée paisiblement, vers neuf heures et demie du soir. Pourtant, ici aussi, l'arrivée de 140 Dragons commandés par le comte de Damas a alerté les « patriotes ». La tension est montée au point que, cédant à l'impatience populaire, Damas a dû envoyer ses Dragons se coucher. Lorsqu'après le passage royal, il veut les mobiliser et les entraîner vers Varennes, c'est la ville qui s'éveille et s'illumine. Le tocsin sonne, et la municipalité, réunie en « permanence », tente de retenir prisonnier le comte Damas. Bien qu'il parvienne à s'échapper avec une poignée d'hommes, le gros des troupes pactise avec le peuple et prive le roi pour la troisième fois de l'escorte prévue. Il en est de même au village voisin d'Auzeville où quarante Dragons cantonnés là sont eux aussi retenus par la population.

Et c'est ensuite Varennes, petite ville de mille cinq cents habitants, à cheval sur la rivière l'Aire qui la partage en ville haute et basse. Il est onze heures du soir, la bourgade est endormie. Le roi, toujours sans escorte, cherche le relais initialement prévu dans la ville haute. Erreur fatale : le fils cadet de Bouillé l'a placé dans la ville basse. On ne trouve personne, on tergiverse, le temps passe, celui qu'il faut justement à Drouet pour rattraper la berline.

Quant aux soixante hussards consignés dans la caserne de Varennes pour servir de renfort et de protection à la famille royale, ils se sont égaillés dans les auberges. Leur commandant, apprenant l'identité des voyageurs, perd la tête et se sauve au galop !

Il est onze heures et demie du soir. Drouet et Guillaume dépassent la berline arrêtée et, se précipitant dans une taverne, requièrent l'aide du patron et de cinq ou six clients. Après avoir averti la municipalité, ils barrent le pont que doit nécessairement franchir le roi. Le tocsin sonne maintenant, les paysans alertés accourent, armés de fusils et de fourches. Le maire invite le roi, désormais confondu, à se rendre chez lui. Le duc de Choiseul survient avec ses quelques hussards, mais seul Damas ambitionne encore de dégager le monarque. Alors que les municipaux et les officiers de la garde nationale annoncent au roi l'opposition inconditionnelle du peuple à la poursuite du voyage, les hussards ralient la foule massée autour de la maison et boivent « À la Nation ! ».

À l'aube du 22 juin, dix mille hommes sont massés dans Varennes. Baillon et Romeuf, lancés par l'Assemblée Nationale et La Fayette à la poursuite du roi, sont porteurs du décret qui exige un prompt retour à Paris de la famille royale. « À Paris », crie la foule, craignant l'intervention du lieutenant général Bouillé qui renoncera à faire marche sur Varennes pour délivrer le Roi.

« Un roi traîné captif au milieu de ses États »

La berline s'ébranle vers huit heures du matin entourée de six mille gardes nationaux des villages voisins et de plus d'un millier de paysans et bourgeois venus contempler « un roi traîné captif au milieu de ses États ». Les Dragons du comte de Damas qui, la veille, ont rallié la Nation, arrivent en renfort tandis que les Varennois, craignant que leur ville soit mise au pillage, préfèrent rebrousser chemin. On traverse Clermont, le soleil brûle, route et champs sont couverts « de la multitude mêlée de dragons » qui crie « Vive la Nation ! ». À Sainte-Ménehould, mille cinq cents hommes forment une haie compacte, augmentée de la garde nationale de Châlons entassée sur quatre charrettes. Le maire s'avance pour reprocher au roi « les alarmes que Sa Majesté avait causées à la nation ».

Dans la maison du maire, à Varennes, municipaux et officiers de la Garde nationale annoncent au roi « l'opposition inconditionnelle du peuple à la poursuite du voyage ».



Un peu au-delà de la ville, vers quinze heures, le comte de Dampierre, venu hardiment caracoler à la portière et, par ses hommages, désavouer le peuple, est massacré par des paysans. Cet incident, cité habituellement pour prouver les dangers encourus par la famille royale pendant le retour, doit en fait être compté au nombre des épisodes de la « Grande Peur » déclenchée dans toute la France par cette fuite. Le peuple eut en effet le sentiment qu'à nouveau la contre-révolution menaçait ; ce départ apparut comme la preuve que Louis XVI en avait pris la tête et que l'invasion étrangère était imminente. Il s'agissait dès lors pour le peuple de déjouer le « complot aristocratique » en prenant le roi en otage. Le comte de Dampierre fut bien la première victime de la réaction punitive, inspirée par la volonté réfléchie de prévenir de nouvelles « conspirations ». Il eut de surcroît le tort de tirer un coup de fusil, ce qui fut interprété comme le signal donné à des troupes cachées dans un bois voisin. C'était, aussi, un règlement de comptes (voir encadré)...

À Châlons, le ton change. Vieille ville de gentilhommes, de rentiers et de bourgeois royalistes, elle donne au roi l'illusion de pouvoir à nouveau s'échapper. Il s'y installe pour la nuit, comptant sur l'aide de la garde nationale rémoise dont l'arrivée est prévue pour le lendemain. Elle devrait permettre, selon le maire royaliste Chorez et le procureur du département Roze, de repartir en force vers la frontière. Mais, au matin du 23, il faut déchanter. Les Rémois, des ouvriers du textile surtout, exigent le départ immédiat du cortège pour la capitale. Dans la population, des bruits circulent : Capet aurait été enlevé, les ennemis approcheraient avec Bouillé... Le roi doit alors repartir dès midi pour Épernay, encadré des gardes nationales de Vitry-le-François et de Châlons-sur-Marne. Cette dernière fait bientôt demi-tour en apprenant, fausse peur encore, que Châlons est au pillage. Entre Épernay et Dormans, les trois commissaires de l'Assemblée Constituante, Latour-Maubourg, Barnave et Pétion se joignent au cortège. Après une nuit à Dormans, on reprend la route, sans incident, pour s'arrêter, le soir du 24, à Meaux.

Le 25 juin, c'est l'entrée à Paris, par les boulevards extérieurs et les Champs-Élysées, on évite ainsi les faubourgs populaires de l'est. Mais Paris est calme. On peut lire sur les murs : « Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu. » La garde nationale porte le fusil renversé, signe de deuil, et derrière elle, silencieux, puissant, vainqueur, celui que le roi s'apprêtait à trahir : « son peuple ».



L'arrestation (gravure du 19e siècle).

Ainsi se dénoue l'événement de Varennes. Ce 25 juin, le « convoi de la monarchie » est passé.

Dès le 21 juin, le Club des Cordeliers demande à l'Assemblée Constituante de proclamer la République. L'Assemblée accepte bien de suspendre le roi. Mais elle tente par ailleurs de créer la fiction de l'enlèvement du roi pour l'absoudre, préserver la Constitution censitaire de 1791 et barrer la route au suffrage universel malgré les protestations de Robespierre et des « Démocrates ».

La bourgeoisie constituante entendait que la révolution soit terminée.

Michèle BELLE.

LE COMTE EST BON...

Le comte de Dampierre était haï de ses paysans ; leurs motifs de contestation portaient sur les droits de chasse, de garenne et de colombier, ainsi que sur la propriété des biens communaux. En juillet 1789, les paysans de Hans, domaine du comte, étaient passés à l'action, abattant les clôtures qui les privaient de la vaine pâture. Le comte entama un procès contre la communauté et le gagna en 1790. L'émeute éclata en juin : les paysans mirent en fuite l'huissier et la maréchaussée venus notifier la décision de justice. Le comte, retranché dans son château, fut attaqué par les insurgés. Un an après, la foule du 22 juin, composée en partie de ces mêmes hommes, prit sa revanche...

COURRIER DES LECTEURS

Nous avons reçu du Secrétaire général de la Société d'histoire de Compiègne, affiliée à la Société des études robespierristes la lettre suivante... Nous la publions car elle est révélatrice d'une conception de l'histoire partagée par un certain nombre d'universitaires.

Bien sûr, j'ai lu tout de suite l'article sur « les colonnes infernales » de Vendée en l'an II ; à ce propos, j'aurais quelques remarques à faire.

D'abord il s'agit, comme vous le dîtes en chapeau, d'un sujet délicat et controversé. Cette répression a été bien mise en avant par toute une historiographie contre-révolutionnaire et utilisée à dessein contre la Révolution ; ce n'est certes pas une raison pour la nier ou la passer sous silence, mais il faut avant tout la replacer dans son contexte, celui d'une atroce guerre civile ; aux embuscades très meurtrières, aux massacres perpétrés par l'armée catholique et royale des Vendéens, les « Bleus » ont opposé des ratissages systématiques, une répression sauvage, des exécutions terribles. (Notons que Babeuf, très impressionné par des récits de la répression républicaine en Vendée, publia un pamphlet très violent contre Carrier et les généraux républicains, avec le titre : « du système de dépopulation... » ; c'était juste après le 9 thermidor ; quelques mois plus tard Babeuf parla un autre langage en se rendant compte un peu mieux quels intérêts pouvait alors servir cette diatribe. Cette restriction importante mise à part, l'article me paraît évoquer les faits véridiques.)

Mais je vous avoue être plus gêné encore par un passage du chapeau de la Rédaction : c'est quand vous écrivez à propos de ce que vous appelez un « génocide », la responsabilité des « politiques menées par les bourgeoisies révolutionnaires » *(y compris jacobine)* qui aboutissaient à spolier les communautés villageoises. Là il me semble que vous allez un peu vite avec vos « bourgeoisies révolutionnaires » et qu'en particulier, vous vous avancez d'une manière qui me paraît tout à fait contestable sur « les Jacobins ». [...] Si l'on s'en tient au Jacobinisme incarné par Robespierre, Saint-Just et leurs amis, et si on élimine des versions locales aussi nombreuses qu'infidèles de leur pensée et leur action, il n'apparaît pas si évident que la politique jacobine ait consisté en la volonté de « spolier les communautés rurales », c'est-à-dire une politique antipaysanne. Je pense même que l'on pourrait assez aisément montrer par les textes un désir exactement inverse qui, s'il n'a pas pu toujours se traduire dans la réalité, en raison même des circonstances très difficiles de l'an II, a conduit le courant véritablement Jacobin à ébaucher un véritable programme agraire, lui-même partie prenante d'un projet plus vaste de transition vers une société égalitaire. [...]

À l'automne 92 eut lieu à la Convention un grand débat sur les subsistances ; Robespierre et Saint-Just y prirent part par 2 discours complémentaires, auxquels on peut ajouter un plan plus concret et explicite du Président général S. de la Seine-et-Oise Goujon (futur Conventionnel montagnard et martyr de prairial an III) [...] Passons sur les textes plus connus de Saint-Just et Robespierre, le premier s'attaquant à la politique d'inflation de Cambon, proposant d'établir sur des bases saines et populaires la production de grains et sa commercialisation, en abattant le capitalisme commercial des blattiers ; le second allant encore plus au fond des choses, partant du « droit à l'existence » du peuple, « première loi sociale » et base de toutes les autres, et suggérant un projet de société où dans un premier temps, la vraie liberté des hommes, des travailleurs, se fonderait sur leur indépendance économique, garantie par les lois ; quant à Goujon, il concrétise ce programme général par des mesures auprès desquelles les propositions des « Enragés » paraissent des plus timides : en effet, cherchant dans les conditions de la production elle-même et dans les rapports sociaux la cause de la misère, de la pénurie, de la hausse effrénée des prix et l'accaparement, Goujon n'hésite pas à proposer des mesures destinées à abattre le capitalisme rural et commercial en train de se développer :

« Anéantissez les grands corps de fermes, qui concentrent dans des mains coupables des quantités considérables de grains. Ordonnez que nul ne pourra prendre à ferme plus de 120 arpents, que tout propriétaire ne pourra faire valoir par lui-même qu'un seul corps de ferme, et qu'il sera obligé d'affermer les autres ; que nul ne pourra faire payer les fermages en grains ; et enfin que nul ne pourra être en même temps meunier et fermier. Remettez ensuite le soin d'approvisionner chaque partie de la République entre les mains d'une administration centrale, choisie par le peuple, et vous verrez que l'abondance des grains et *la juste proportion de leur prix avec celui de la journée de travail,* rendra la tranquillité, le bonheur et la vie à tous les citoyens. » [...]



Gracchus Babeuf

À tout le moins ces trois interventions, notoirement concertées, mettent-elles en évidence les contours de la politique agraire et économique des Jacobins, une politique en faveur de la réforme agraire — qui sera d'ailleurs tout à fait confirmée par le contenu des lois de ventôse an II [...]

Une deuxième circonstance, qu'il conviendrait d'étudier de manière approfondie, serait à notre sens, l'été 93, avec son arsenal de lois agraires votées par la Convention de juin et juillet (partage égalitaire des biens communaux, vente en petits lots des biens nationaux, et surtout la célèbre loi du 17 juillet qui met totalement fin à la féodalité et comporte en fait un cadre beaucoup plus vaste, qui eût pu être mis à profit par le mouvement des masses rurales pour la maîtrise de son instrument de production). On parle souvent de ces mesures comme de concessions tactiques de la Plaine et la Montagne alliées pour gagner les masses contre les tentatives de sécession girondine ; c'est possible pour certains [...].

Resterait à étudier de manière plus approfondie les tentatives des Jacobins au pouvoir et surtout les raisons pour lesquelles ils se sont heurtés à des difficultés énormes dans leur application, ce qui ne veut pas dire, loin de là que les paysans n'aient rien obtenu, surtout là où le mouvement de masse sut et put imposer avec suffisamment de force ses revendications.

J. BERNET.

RÉPONSE :

« Avec des si, on mettrait Paris en bouteille »...

Nous constatons avec soulagement que des spécialistes ne contestent pas la qualité et l'exactitude des informations contenues dans l'article, en particulier de la réalité des massacres opérés par les colonnes infernales. Nos spécialistes ne contestent pas non plus que la répression a été aveugle puisque même des républicains en ont été les victimes.

Nous regrettons humblement de devoir maintenir le terme de « génocide » pour définir le résultat de l'action des colonnes infernales. Quand dans un village, celui des Lucs, on tue systématiquement 563 personnes de *tous âges* sur 563 habitants, y a-t-il un autre mot de la langue française ? D'autre part, au début de l'année 1794, les insurgés vendéens étaient militairement moralement et physiquement *totalement* écrasés. La politique mise en œuvre par la convention montagnarde n'était donc pas justifiée.

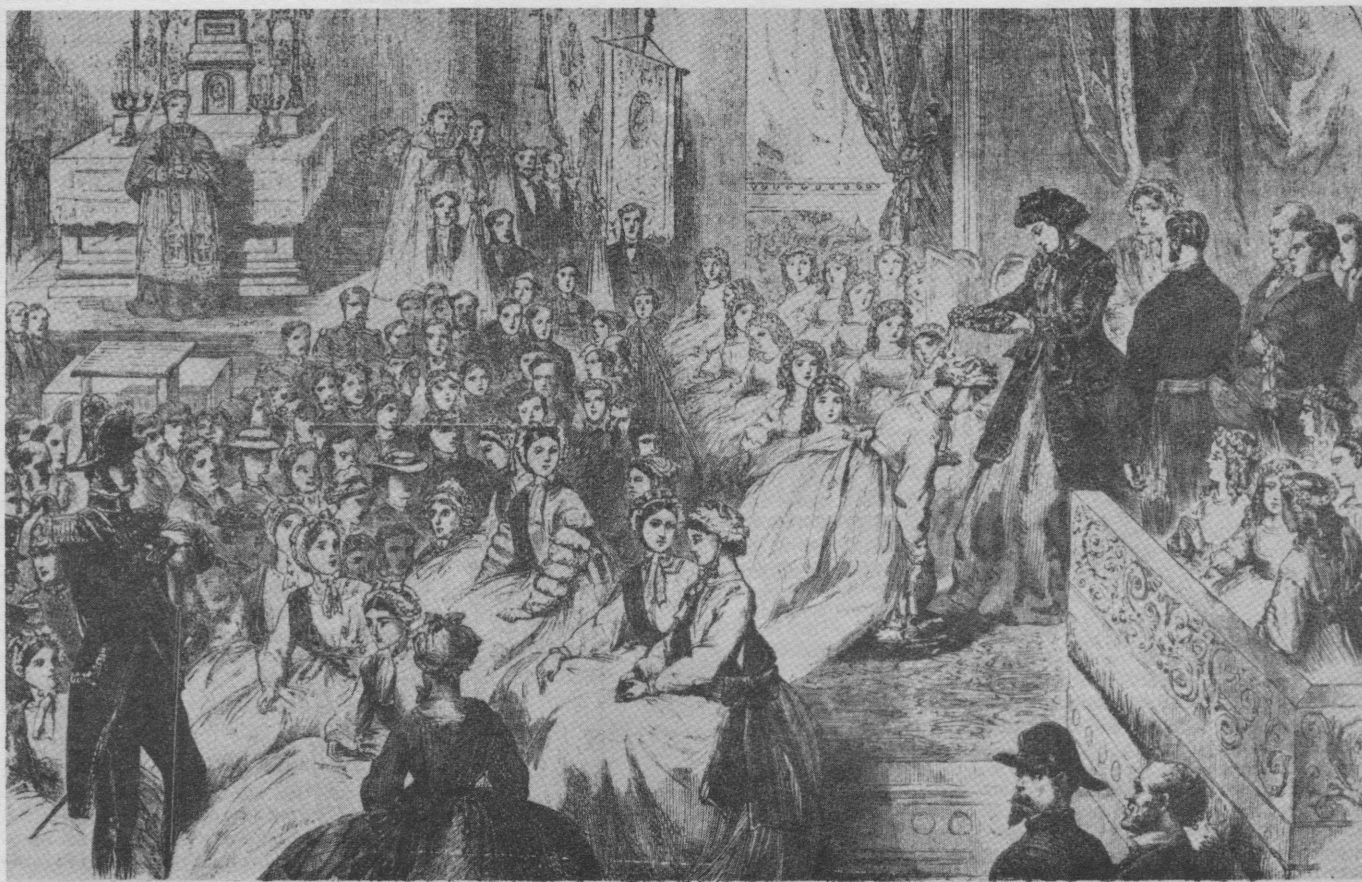
Comment un historien qui se veut « scientifique » peut-il prétendre écrire l'histoire en « éliminant des versions *locales* (c'est-à-dire la réalité) aussi *nombreuses* (ce n'est pas nous qui le soulignons) qu'infidèles de la *pensée* et de l'action » des chefs jacobins. Ah, si la réalité se pliait aux désirs des historiens ! Peut-on d'un trait de plume négliger la réalité vécue par des millions d'hommes qui doivent affronter quotidiennement non pas les discours théoriques des chefs, aussi « bien intentionnés » soient-ils, mais leur application réelle par les autorités locales ? Les communautés paysannes n'ont pas eu le loisir d'étudier les discours de Robespierre ou de ses amis, mais ont eu à supporter les conséquences de certaines dispositions de la politique agraire jacobine.

Nous persistons et signons : la politique des bourgeoisies révolutionnaires — y compris jacobine — a bien abouti à démanteler un peu plus les structures communautaires villageoises. Celles-ci étaient le cadre dans lequel se pratiquait une démocratie directe — à laquelle il ne faut pas prêter toutes les vertus — et qui fournissait les moyens d'existence aux plus démunis, et pas uniquement à eux. Sous couvert de mesures démocratiques et égalitaires, les jacobins ont bien encouragé le partage des communaux et la clôture des terrains, et n'ont pas mis en cause la propriété privée. En cela ils continuent l'œuvre de longue haleine entreprise par les Physiocrates sous la monarchie ; ils reprennent même des dispositions législatives de la grande bourgeoisie modérée (comme « multiplier les petits propriétaires », loi du 25 juin 1792). Quant à Babeuf, nous voudrions rappeler qu'il était partisan du maintien des communautés rurales et hostile à la « loi agraire » des jacobins, au partage des communaux.

Qu'on nous excuse encore de bousculer une idée reçue, mais la loi du 17 juillet 1793 ne « met pas fin totalement à la féodalité », puisqu'elle laisse survivre les droits de champart non-nobles. Nous aussi, on va aux textes !

Nous arrêterons là la polémique. Si d'aucuns veulent confirmer ou infirmer ces positions, qu'ils argumentent sous forme d'articles pour apporter leurs pierres à l'édifice. **La rédaction.**

ON COURONNE TOUJOURS UNE ROSIÈRE À NANTERRE



« *Couronnement de la rosière de Nanterre* », extraite de **l'Univers illustré**, 12 juin 1867.

Il est surprenant qu'une municipalité communiste qui administre une importante commune de la banlieue parisienne depuis fort longtemps, ait conservé la tradition religieuse du couronnement de la Rosière. Aujourd'hui, comme hier, cette tradition honore « le travail, le dévouement, et l'honnêteté ». Mais en cette fin du xxe siècle, la fête est captive du carcan de l'administration. En effet les candidatures au titre de Rosière sont déposées par les intéressées à la Mairie, où un premier tri est effectué. La Rosière doit être « aînée de famille nombreuse, de condition modeste et de bonne moralité ». Une fois la liste de candidates établie, le Conseil Municipal se penche sur chaque cas, et finalement élit la Rosière de l'année. Les Dimanche et Lundi de Pentecôte voient se dérouler les fastes en l'honneur de la Rosière. Celle-ci, réveillée en musique le dimanche matin, est conduite à l'Hôtel de Ville pour être présentée aux personnalités de la Commune. En ville, Fanfare, Harmonie et Orchestre du Conservatoire municipal animent les artères commerçantes et le grand marché du dimanche. L'après-midi, confettis et serpentins sont lancés joyeusement sur le cortège défilant à travers la ville. En tête, la Rosière et ses demoiselles d'honneur sont accompagnées du Conseil Municipal et du Député communiste local des Hauts-de-Seine. Un grand défilé folklorique suit les officiels. Les enfants des Écoles se sont déguisés pour la circonstance. Les « provinces françaises » dansent au son de l'accordéon, tandis que les territoires d'Outre-mer apportent leur note d'exotisme... Pour clore cette première journée, une représentation théâtrale est donnée sur le parvis de la M.J.C., par la troupe des Jeunes, puis un Podium-musique permet aux groupes de Jazz et de Rock de donner leur mesure. C'est le lundi de Pentecôte, que « Monsieur le Maire » présente officiellement la Rosière à ses concitoyens. Dans un discours concis, il explique le choix du Conseil Municipal en rappelant les mérites de la jeune fille élue. Les élèves chanteurs de Nanterre font une démonstration de leurs talents, et enfin c'est l'arrivée, au milieu des bravos, d'une vedette de la chanson qui, chaque année, est impatiemment attendue par des Nanterriens. À la sortie, marchands de glaces, de pralines et de nougats sont pris d'assaut par les familles et leurs enfants. Le soir, tout le monde se retrouve au stade pour assister au match de football. L'équipe victorieuse recevra la coupe des mains de la Rosière. Un splendide feu d'artifice clôture ces deux jours de fête populaire. Bien que l'évolution des mœurs ait transformé les formes de la fête, la tradition est respectée.

Rosière qui es-tu ?

« Une Rosière est une jeune fille à qui, dans certains villages, on remet solennellement une récompense (autrefois une couronne de roses) pour sa grande réputation de vertu. » Saint Médard serait le fondateur de cette institution. La première Rosière couronnée aurait été la sœur de saint Médard lui-même, alors évêque de Noyon en Picardie, en 530. La Rosière devait avoir une famille irréprochable depuis quatre générations ! Le seigneur du lieu offrait alors la couronne de roses, vingt-cinq livres et un banquet. De plus, toutes les fondations de

Rosières tiendront compte non seulement de la vertu mais aussi de la pauvreté de l'élue. En 1774, à Romainville (banlieue Est de Paris), la Rosière devait être « la fille la plus modeste, respectueuse envers ses parents et la plus attachée à ses devoirs ». Jusqu'à la Révolution de 1789 les créations de fêtes de Rosières se multiplient dans la Région parisienne, ainsi qu'en Normandie, Picardie et Lorraine. Cette institution voudrait être un moyen de « moraliser la jeunesse » et « d'exalter la vertu ». En consultant les registres paroissiaux, on peut remarquer le grand nombre d'enfants nés sept mois après mariage, d'où l'on peut déduire que les relations sexuelles prénuptiales étaient courantes. On peut constater également de nombreux enfants illégitimes, ce qui explique la nécessité pour l'Église d'inciter la jeunesse à se soumettre à « l'ordre social et religieux ». L'élection de la Rosière qui se faisait soit par « l'assemblée des habitants du village », soit par un groupe de notables jusqu'au XVIII[e] siècle, se fera de plus en plus par le Comité des notables au siècle suivant. Il est difficile de connaître les modalités de sélection des notables, mais on note que ces comités étaient généralement composés du Maire, du Curé et de commerçants. Le XIX[e] siècle voit l'essor du culte marial. Des confréries de la Vierge Marie et les Enfants de Marie sont créés. À partir de 1815, la restauration redonne toute son autorité au clergé catholique. Celui-ci retrouve son emprise sur la population. Des couronnements de Rosières vont s'instaurer dans l'Île de France : Dourdan, Enghien, Montmorency, Melun et Nanterre.



Le cortège de la rosière de 1935 défile dans les rues de Nanterre. Au premier plan, des petites filles portent le coussin sur lequel était posée la couronne (doc. Centre d'Animation de l'Histoire de Nanterre).

Le couronnement de la Rosière à Nanterre

Le Nanterre du XIX[e] siècle est une des plus grandes communes de la Seine. Elle est formée de hameaux dont l'activité est surtout agricole, jusqu'au début de l'industrialisation à la fin du siècle. Au centre du village, la Mairie et l'église Sainte-Geneviève-Saint-Maurice voisinent. De là partent les rues principales. De nombreuses fermes serrées les unes contre les autres forment les rues adjacentes. Elles abritent les familles, le bétail et les récoltes. On cultive les céréales dans la plaine et la vigne sur le Mont Valérien. En 1837, la ligne de chemin de fer Paris-Saint-Germain-en-Laye est construite, et Nanterre, seconde gare après Asnières et avant Chatou, attire les Parisiens fortunés. De belles propriétés, avec de grands jardins, sont construites le long des boulevards (1). — C'est dans ce décor que va se dérouler le couronnement de la Rosière. Le cérémonial doit faire l'objet d'un accord entre le Maire et le Curé. En 1844, les statuts précisent que « cette cérémonie édifiante aura lieu dans l'église, précédée du *Te Deum,* la couronne étant bénie par le curé, et remise par la dame couronneuse ». La cérémonie laïque est donc très secondaire jusqu'au milieu du siècle. Le matin de la Pentecôte, une aubade est donnée devant la maison de la Rosière. Drapeaux et guirlandes décorent la maison et le quartier. Le maire vient chercher la Rosière pour la conduite à l'église. Une fillette les précède portant un coussin sur lequel est déposée la couronne de roses. Une autre fillette figure « Sainte Geneviève », patronne de Nanterre, puis la demoiselle d'honneur et la Rosière de l'année précédente la suivent. La dame couronneuse donnant le bras à l'Adjoint marche devant la Rosière au bras du Maire. La famille, les amis et les voisins terminent le cortège. Devant l'église attendent les Confréries de la Vierge et de Sainte-Geneviève avec leurs bannières et les Enfants de Marie, vêtues de bleu et de blanc. Face aux confréries attendent les Hallebardiers en blouse bleue et haut-de-forme gris, les pompiers en pantalon blanc, veste bleue à épaulettes dorées. Des estampes nous montrent qu'il y a foule à l'intérieur de l'église. Après l'office, la couronne est bénie. Le cortège se reforme devant l'église pour se rendre à la Mairie en défilant à travers les rues où les Nanterriens acclament « leur » Rosière. Sur la place du Martray, après que le Maire ait fait son discours, la Rosière offre un vin d'honneur aux invités, au nom de la commune. Puis la Rosière, toujours escortée du Maire et du Conseil Municipal, fait un tour de manège à la fête foraine qui s'est installée sur la place du marché pour deux semaines. C'est une abondance de cadeaux pour la Rosière qui est dotée par les forains : chambre à cou-



« C'est toujours comme ça... des injustices, quoi !... Moi qui ai des enfants à soutenir, y a pas de danger qu'on me choisisse jamais pour être rosière ! »
Dessin de Cham, 1870

cher, vaisselle, linge... C'est la Fête pour tous les habitants et le commerce local en tire le plus grand profit. La foule accourue des environs et de Paris envahit le bourg. Les estaminets servent « le petit vin de Nanterre », très réputé à l'époque. Le vin ne suffisant plus, les Nanterriens fabriquent une limonade se réclamant de la Rosière, qu'ils servent sur des tables installées dehors. Des jeunes filles vendent les petits gâteaux du pays, très appréciés, sortes de pains au lait ronds ou allongés, assez épais et réunis en chapelet de six. Elles vont en vendre aux terrasses de café, et aussi dans les jardins publics de Paris. La Rosière est réclamée partout, et c'est un grand changement pour une jeune fille qui ne sort pratiquement jamais. Enfin le soir, une réception est donnée par la dame couronneuse, qui invite, à ses frais, la Rosière et un grand nombre de personnes.

Conflits autour d'une Rosière

En 1823, on peut lire : la Rosière a été « instituée par l'autorité civile et locale mais en étroite liaison avec le curé pour récompenser la vertu ». La Rosière devient une Rosière municipale. Sa dot est constituée par le produit de la quête qu'elle fait dans l'église. Elle reçoit une croix d'or, « symbole de la religion », suspendue à un cordon bleu, couleur de la royauté. L'élection se faisait après entente entre le Conseil Municipal, le Curé et les dames du Comité de Bienfaisance, sur une liste de candidates. Le 17 août 1832, une dotation de 300 F (en gros le salaire annuel d'un ouvrier) est attribuée à l'élue, le Conseil Municipal « considérant que la Rosière est utile au pays, tant pour la morale que pour le rapport du commerce ». Au cours du XIXe siècle, la tension s'accroît entre la municipalité et l'Église. En 1843, la Rosière est, pour la première fois, couronnée dans une cérémonie civile. Devant les différends continuels, des statuts s'imposent. Établis en 1844, ils ne font que fixer les pratiques déjà en vigueur, mais le curé est réduit au rôle de « consultant ». L'année 1846 est si désastreuse économiquement que les autorités décident de ne plus fêter la Rosière. En 1848, il n'y a pas de couronnement, les crédits servent à secourir les ouvriers en chômage. Les couronnements ne reprirent que plusieurs années après, mais avec de nombreuses difficultés. En 1854, 86 signataires adressent une pétition pour le maintien des fêtes de la Rosière. Le retour à « l'ordre moral » après le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte redonne de la vigueur et de l'influence à l'Église. En 1857, le curé s'arroge le droit d'éliminer « celles qui n'ont pas fait leur devoir pascal, pas assisté à la messe le dimanche, ont fait preuve de légèreté et d'immodestie ». Jusqu'en 1860, la tension entre les conservateurs et les républicains est telle que le sous-préfet menace d'interdire la fête. Pendant les dix années suivantes, les difficultés s'accroissent : absence de Dame couronneuse, peu de candidates. On élargit alors la tranche d'âge de 17 à 22 ans au lieu de 18 à 21 ans ; la dot est élevée à 500 F : « l'élévation de la dot sera accueillie avec plaisir par la population » déclare le Conseil municipal du 3 juillet 1869.

Après la chute du second Empire, le rôle du curé est réduit puisqu'en 1881, la candidature de la Rosière n'est plus que soumise à son approbation. La victoire de l'autorité laïque est renforcée par la loi de 1905 entraînant la séparation de l'Église et de l'État : la liste des candidates n'est plus alors soumise au prêtre mais seulement communiquée. Dans les années 1900, on décide donc de ne plus limiter le nombre des candidates. Les couronnements interrompus par la guerre de 1914-18 reprennent, sans grands changements, sinon l'augmentation régulière de la dot qui suit la hausse des prix. Nanterre s'industrialisant, la Rosière est, le plus souvent, ouvrière d'usine et ce, bien que la municipalité reste de droite jusqu'en 1935. À cette date, la nouvelle municipalité, communiste, apporte cependant peu de modifications aux statuts, mais elle met un terme à l'autorité religieuse. La Rosière est censée représenter alors « la classe ouvrière », elle est toujours vêtue de blanc, mais la couronne est remplacée par un diadème. Si la Rosière d'aujourd'hui doit certes être « méritante », elle se veut la représentante de « la jeunesse laborieuse qui lutte pour l'égalité sociale ». Le Nanterre rural a vécu, sa Rosière bien vivante a changé de coiffure.

Paule JOFFRE.

(1) Actuellement des usines, des HLM gigantesques, des autoroutes et des reliquats de bidonvilles ont remplacé ce décor bucolique.

La rosière 1982 : « Tradition » et « bilan impressionnant »

Cette année encore la tradition fut respectée. Nos Rosières étaient là au bras des élus (communistes), fraîches, bien que le temps fut très chaud. Yves Saudmont avait présenté ces demoiselles le dimanche dans la salle du Conseil, en présence du Conseil Municipal.

Les quartiers avaient su appeler la population à leurs sympathiques manifestations musicales. Après le défilé, la fête dura très tard devant la Maison des Jeunes Daniel-Féry.

Ne parlons pas du lundi ! Ou plutôt parlons-en ! Dans le parc ombragé des Anciennes-Mairies, une foule compacte est venue écouter le discours du Maire — lequel a rappelé les efforts constants de la municipalité et *le bilan impressionnant des six dernières années en faveur des besoins des Nanterriens* — et aussi applaudir et encourager les jeunes gens de l'École de la Chanson.

Bulletin municipal de Nanterre



LES COLPORTEURS AU 19e siècle

Le colporteur sort de la nuit des temps, mais ses traits varient selon les époques. Légendaire, populaire, voire honni, puis oublié, il se faufile entre ville et campagne, mélangeant les nouvelles aux dentelles, livres, mercerie et toutes sortes d'objets imaginables. Il figure parmi les tout premiers à prendre des risques pour répondre aux désirs de nombreux acheteurs et leur amener à domicile des marchandises qu'ils n'auraient pu trouver qu'au canton ou les jours de grande foire. Et encore !

« Sur le dos, une sorte d'armoire ».

Les paysans n'aiment pas beaucoup perdre leur temps en ville, sinon pour fournir les marchés de la cité ou porter les redevances : grains, provendes, fagots, bois de chauffe. Une fois ses affaires faites, le fermier rentre vite chez lui. De loin en loin, un étranger vient le visiter et s'asseoir à sa table : le colporteur.

À son arrivée, tout le village est aux portes, c'est un événement. Il le sait, il le sent, par-dessous la charge qui le tient courbé, il les devine là, tout autour. Il voit les sabots jaunes des enfants piétiner et l'entourer de plus en plus nombreux, comme des poussins. Il avance jusqu'à la maison visitée chaque année où il sait qu'il sera accueilli.

Au portail, il détache de son dos les sangles de cuir qui le lient à la caisse surmontée d'un ballot recouvert d'une toile goudronnée. Il se redresse lentement, retrouvant forme humaine, tandis qu'il lui faut écarter les enfants trop impatients, avides de nouveautés. Une fois entré dans la grande salle de la chaumière, le minutieux déballage commence. L'inévitable mercerie, le tiroir à écritures, les cartons à rubans, à dentelles, celui des « odeurs », précèdent la caissette de bijouterie qu'il ouvre enfin sous l'œil des femmes : maîtresse et servantes, avant de passer aux « sérieuses utilités » : draps et étoffes.

Une fois les affaires faites, les comptes réglés, il remballe et range chaque série soigneusement empaquetée et ficelée. Le baluchon arrimé à la caisse, il s'assure des sangles et, sur le pas de la porte, il reprend sa charge, après avoir distillé quelques nouvelles et laissé un livret ou un almanach en remerciement du casse-croûte offert. « Au revoir, à la prochaine et merci à la compagnie ! » Il s'éloigne, redevenu armoire, baudet, bête de somme.

Pour se forcer à avancer malgré le poids de la charge, l'ennui, la fatigue, les difficultés du chemin, le porteballe jetait en avant son bâton, une fois, vingt fois, cent fois, allant le ramasser et continuant la route.

« Quimpers, Santibelli, Ferteux et Levats »

Le plus souvent, il est attendu autant, voire davantage, pour les informations qu'il détient que pour ses marchandises. « Ici en Aubrac, on attendait le colporteur avec impatience. Il venait de la Drôme chaque année, portant sur le dos une sorte d'armoire qui descendait jusqu'à ses talons. On l'appelait le Matthieu de la Drôme... [Peut-être du nom de l'almanach que l'on attendait toujours de lui une fois les achats terminés ?] On lui achetait de petites choses, des bricoles quand même utiles. Mais surtout, on l'espérait pour les nouvelles. Il mangeait, il couchait là et il racontait... » En Bourgogne passe le colporteur appelé le « petit Messager boiteux », venu de Tournus, qui vend aussi l'almanach de l'ouvrier et celui du paysan. Les « santibelli » du Comminges et les « Quimper » vendent des statues de saints, tandis que les « ferteux », les « dauphinés » et les « levats » sont des marchands d'étoffe. Les « magnins » viennent du Cantal. Un témoin voit passer au Cayla près d'Andillac, dans le Tarn, le « peillarot », le chiffonnier. Tandis que l'historien Ernest Lavisse évoque en 1848 dans ses *Souvenirs* les colporteurs, sur la place du marché du Nouvion-en-Thiérache, vendant les affiches de propagande à la présidence du candidat Louis-Napoléon Bonaparte. Autant de témoignages qui attestent les succès divers de ce métier dont l'aspect traditionnel s'est maintenu tout au long du XIXe siècle.

Cet héritage des siècles passés se résume principalement à l'opposition entre marchands sédentaires et non sédentaires. Cette rivalité étant compensée par une solidarité extraordinaire entre ambulants, pour se soutenir face aux boutiquiers. C'est ainsi que les forains se prêtent mutuellement de fortes sommes à long terme — l'une des causes de nombreuses faillites —, ou bien c'est l'aide à la « première balle », au premier voyage, ou encore l'entente entre porteballes pour respecter les circuits des uns et des autres. Enfin, troisième trait distinctif et permanent, l'information se propage rapidement entre eux. Si un produit baisse chez le fabricant, en quelques jours, toute la corporation en est informée.

Mais en même temps que la persistance de ces caractéristiques, il faut noter, parallèlement au nombre grandissant de colporteurs au XIXe, deux tendances nouvelles et communes à toute la profession : les spécialisations et la dénomination par région peu sensibles dans les siècles précédents. Ce dernier trait va dans le même sens que le particularisme des costumes régionaux qui n'avaient pas suscité jusque-là une telle recherche, voire une exagération locale. L'émigration, l'exode rural en augmentation constante, suscitent sans doute par compensation un rappel nécessaire du lieu d'origine, une sorte d'enseigne publicitaire. Par exemple, on parlera plus volontiers désormais des « Gascons » du haut Comminges ou des « Chamagnons » de Moselle que de « colporteurs-libraires ». Cette qualification par régions permet d'ailleurs de se retrouver entre « pays » au moment où les départs temporaires ou définitifs deviennent une habitude, puis un engouement.

Des chemins de France aux pistes du Moyen-Orient

Les colporteurs doivent posséder un passeport pour voyager à l'intérieur du





La visite du colporteur, en Normandie, vers 1830 (lithographie de Grenier).

pays, mais beaucoup d'entre eux ignorent ce document. Certains emmènent avec eux des enfants ou des adolescents. Sous le Premier Empire, une grande liberté d'exercice subsiste théoriquement pour le colportage. Mais, pratiquement, ce sont les boutiquiers qui sont favorisés, parce que les produits colportés, et spécialement les imprimés, sont entièrement soumis à la censure gouvernementale. La saisie administrative est d'invention impériale : un décret du 25 février 1810 spécifie que « la vente et la circulation de tout ouvrage peuvent être arrêtées sans aucun recours possible ».

De cette contradiction entre le libéralisme concernant l'entrée dans la profession et les contrôles raréfiant les produits, va se développer chez les colporteurs, en nombre croissant, l'habitude de vendre tout et n'importe quoi. D'où le tollé que ces réglementations tâtillonnes et envahissantes suscitent, en particulier sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) et le Second Empire.

D'où partent-ils, et pourquoi ? On a pensé pendant longtemps que seul la montagne, là où il y a peu de terres pour beaucoup de monde, était le terroir propice, cause de l'exil : Alpes, Pyrénées, Massif Central, Vosges, Jura, Ardennes. Mais certains coins du plat pays voient aussi partir leurs habitants : les Bretons, les Normands, les Vendéens ne sont pas seulement marins, mais aussi porteballes. Il faut donc nuancer, s'intéresser aux dimensions des propriétés, aux conditions de fermage, aux habitudes et aux techniques locales. Elles peuvent expliquer les causes du départ et fournir les produits catalans dans la « balle » que l'agriculteur ira vendre.

Enfin l'aspect psychologique n'est pas négligeable. D'abord il y a les habitudes migratoires des régions qui engagent au départ. L'expérience des aînés, leurs traditions, l'entraide jouent leur rôle. Et les plus défavorisés, qui n'ont pas les moyens de garnir leur première balle, qui n'ont rien à vendre, vont louer leurs bras, leurs forces ou s'ingénier aux plus astucieuses contrefaçons. De toute manière, « s'essayer à une campagne », à une tournée, semble plus profitable puisque ce sera une bouche de moins à nourrir pendant la morte-saison et permettra peut-être de rapporter un peu d'argent.

Il y a aussi les motivations individuelles : c'est un effort pour échapper à un milieu souvent chargé d'ennui, contraignant, sans grande possibilité de développement. Partir, c'est voir d'autres gens, d'autres pays, apprendre d'autres choses. Au retour, les histoires rapportées donnent une autre stature auprès de ceux qui sont restés. Chaque ambulant ajoute plus ou moins à la mémoire du village.

Les Gascons partent en groupe, un maître, avec un ou plusieurs commis qui se louent à l'année, et un âne tirant une charrette pour le plus gros de la charge. Ils se divisent en tournée d'hiver (octobre-juin) ou d'été (avril-septembre). Certains cumulent les deux. « Les colporteurs d'été parcourent le Midi, les Alpes, la Haute-Loire, la Bretagne, la Normandie. Ceux d'hiver se partagent par bandes et se rendent directement à Toulon, Limoges, Bourges, Guéret et Auxerre où ils reçoivent les premiers achats qu'ils ont faits par correspondance à Paris. De ces premières stations, ils se répandent par les routes de traverse dans toutes les contrées jusqu'à 60 lieues de Paris (environ 240 km), y convergent pour y arriver les uns au commencement de janvier, les autres au printemps seulement » (Nissard, 1855).

Le XIXe siècle, c'est aussi pour le colportage l'époque des spécialisations. Drapiers des Alpes ou des Pyrénées, marchands de toile de la « Terre Sainte »

« LE CHEMIN DU CIEL »

« Venu de Suisse, le colporteur parcourt le nord de la Bourgogne en 1758, vêtu d'un habit et d'un gilet de velours gris à boutons de cuivre, avec la culotte de peau et les souliers à boucles de cuivre... » Que vend-il ? Surtout des couteaux : à manches de baleine, de bois de cerf, de corne ; des couteaux à gaine, à poinçon, à faire feu. Pour les femmes, des ciseaux de Langres et d'autres de moindre renommée, des épingles, des étuis à aiguilles ou « garitiaux de Sainte Lucie », des pièces de tresses, des miroirs, des boucles et des boutons. « Cinq paires de lunettes et seize cols de crin », des cordons de maître, des peignes de buis et de corne, des cure-oreilles d'acier, ainsi que cuillers et fourchettes. Enfin, il possède quelques écritoires, portefeuilles et livres : *12 almanachs de Châtillon et de Dôle ; 10 livres des 3 Offices* et *Petit Chrétien*, et 6 livrets du *Chemin du ciel.* Et pour terminer, des pipes de bois, des tabatières et des râpes pour le poivre et le tabac.



La canardière
(Granville)

de haute Auvergne, grainetiers et colporteurs fleuristes de l'Oisans, marchands d'objets de bois de l'Ain, du Jura ; grands colporteurs de librairie du haut Comminges, de Moselle, de Lorraine, de Bavière, d'Italie, ou « canardiers » vendeurs de complaintes, avec les « Saint Hubert » chanteurs de chansons, comme les chaudronniers, les ramoneurs vendeurs de mercerie ou les chiffonniers « petassaïres-peilharots » devenus plus tard ferrailleurs, tous se répartissent en petits ou « gros » à l'intérieur même de leur spécialité. Y compris ceux d'Arconsat, vendeurs de « cubertes », c'est-à-dire de solides et pesantes couvertures, assorties de coutellerie de Thiers ou d'armes de Saint-Étienne, qui les conduiront à fonder des entrepôts au Moyen-Orient.

« Le propagateur des idées licencieuses et impies ».

Seulement, pour ce « touche-à-tout » qu'est le porteballe, la spécialisation à outrance est un piège. Sa clientèle lui réclamant un choix plus grand de produits similaires, il doit se limiter à un seul genre de produits.

« Coincé » entre fournisseurs et acheteurs, face à la concurrence créée par l'ouverture de magasins ou de rayons de mercerie dans le moindre bourg, gêné par les entraves gouvernementales, ne pouvant plus vendre « un peu de tout » sinon pour une activité de subsistance, le colporteur doit alors se résoudre à des campagnes de plus en plus lointaines vers le Bassin Méditerranéen, l'Afrique, l'Extrême-Orient, la Russie, les Amériques, à la recherche de nouveaux marchés. Cet effort disproportionné par rapport aux risques encourus et aux résultats parfois décevants décourage les adeptes de la profession. Les chemins ouverts sont jalonnés de faillites innombrables, partout en France comme à l'étranger ! Quelques réussites éclatantes, tel Xavier Ruel fondateur du B.H.V., ne peuvent masquer l'isolement grandissant des colporteurs. Le développement des moyens de communication et d'échange : chemins de fer, grands magasins, vente par correspondance, quotidiens et périodiques bon marché tel *le Petit Journal*, bibliothèque de gares et livres scolaires, vont détrôner le colporteur, cet intermédiaire séculaire entre villes et campagnes, et accélérer sa mutation.

D'autant plus que, dans son sillage, ceux qui n'ont pas les moyens de remplir une balle pour un premier départ, se contentent de les contrefaire. Et ceci depuis toujours. Que d'histoires et d'anecdotes sur les guérisseurs et marchands d'herbes charlatans dans l'ombre des grainetiers ou sur les « leveurs, levaïres ou colleurs » singeant les marchands de draps et de toile... Certains même se contentent de ne rien vendre du tout et vont « à la pique, à la tune », c'est-à-dire mendier en produisant de faux certificats d'incendie de leur marchandise ou de maladie !

À leurs pas, s'associent les images du malchanceux, de l'empoisonneur de fontaines, du porteur d'épidémies, du semeur de troubles.

Trompe-la-mort, gagne-misère, vendeur malchanceux de porte-bonheur, bon enfant ou compère au mauvais œil, le colporteur est un trouble-fête. Il enseigne les choses que l'on ne sait pas, que l'on ne connaît pas encore. C'est vrai qu'il fréquente tant de monde : des fabricants, des aubergistes, des gens d'armes, des gens de loi, des clercs débauchés...

D'où cette méfiance du pouvoir. Les colporteurs-libraires sont soumis à des contrôles de plus en plus tâtillons au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle. Que ce soit au nom de la morale ou de l'instruction, tout est prétexte à crier haro sur le colporteur. Louis Hachette saura en tirer parti au bon moment, utilisant le colportage *fixe* (ancêtre du kiosque), dans les gares et les écoles, tout en écartant les colporteurs avec la bénédiction du gouvernement et des notables locaux.

Transportant aussi bien les marchandises que les idées, ils furent tour à tour napoléoniens, légitimistes, favorables au prince-président, républicains ou socialistes. Pourtant pas un homme politique ni même un parti ne les ont revendiqués et surtout défendus.

À la fin du siècle, ils ne seront plus que quelques-uns à parcourir les routes.

Claire KRAFFT-POURRAT



Le canardier
(Granville)

LA BIBLIOTHÈQUE BLEUE

Au XVIIIe siècle, les grands succès populaires sortent des ateliers de presse de Rouen, Paris, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Avignon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Lille. Au XIXe siècle viennent s'y ajouter Limoges, Tours, Angers, Épinal, Montbéliard, Metz.

À Troyes, le best-seller c'est *La grande bible des Noël* (106 éditions) suivie de près par *La belle bible des cantiques, les Noëls nouveaux* et autres chants pieux (22 éditions). En tête des contes et récits, et toujours à Troyes, voici d'abord *Jean de Paris* (19 éditions) puis *Pierre de Provence et la belle Maguelonne, Huon de Bordeaux,* enfin *Gargantua*. Parmi les vies de saints, *Sainte Reine* remporte la palme avec 22 éditions. Il faut aussi mentionner les a b c, les livrets de magie noire ou blanche, les brigands avec *Compère Guilleri,* enfin toutes les recettes de cuisine, de savoir-vivre, de jardinage... Au XIXe siècle, chaque chef-lieu aura son Almanach. Parmi les plus célèbres, citons : *Dieu soit béni, l'Almanach journalier, Les Doubles Liégeois, Les messagers boiteux, National, Gros bergers...*

Pour en savoir plus :
Le colporteur et la mercière, de Claire Krafft-Pourrat (Éditions Denoël, 1982). On y trouvera une histoire du colportage en France du XVe au XXe siècle et le témoignage d'un de ses aïeux colporteur.
Le colportage de librairie en France sous le Second Empire, de J.J. Darmond (Plon, 1972).
La bibliothèque bleue (Collection Archives, Julliard, 1971), qui présente de nombreux exemples de cette littérature populaire.

CUISINE DU NOUVEAU MONDE

La cuisine américaine, ce n'est pas seulement le « hamburger-frites », l'ice-cream soda, ou les énormes sandwichs contenant tout un repas, de la sardine à l'huile à la religieuse au chocolat.

Quoi qu'en disent les mauvaises langues, il existe bel et bien une cuisine d'Amérique — et même toutes sortes de cuisines, d'origine régionale ou importées par les vagues successives d'immigration, chaque communauté apportant avec elle ses recettes, accommodées avec les ingrédients disponibles ; anciens et nouveaux habitants ont ainsi constitué un fond savoureux de plats typiques. Jugez-en à travers cet échantillonnage, dont les recettes pourront agrémenter vos repas familiaux, « à l'américaine »...

Pie (prononcer « paille ») **à l'indienne** (d'origine Algonquine)

Le capitaine britannique John Smith (1580-1631) se fait capturer par le chef d'une tribu indienne, les Algonquins Powhatan de la côte Est de Virginie. Condamné à mort par les Anciens pour avoir voulu accaparer les terres indiennes, il doit sa vie à la princesse Pocahantas (1595-1617), qui intercède en faveur du guerrier blanc auprès de son père. Face à l'ardeur amoureuse de sa fille, le chef Powhatan se laisse enfin convaincre. Gracié, John Smith séjournera quelque temps parmi les indiens algonquins, desquels il apprendra la confection d'un plat fort appétissant, qu'il a transmis aux colons anglais installés sur la côte.



Ingrédients :
1 tasse de farine de maïs
1 livre de bifteck haché
2 oignons émincés
5 tomates en tranches fines
2 poivrons en lanières
1/2 cuillère à café de piment rouge en poudre
sel, poivre, sucre, beurre

Porter à ébullition trois tasses d'eau. Verser la tasse de farine de maïs dans l'eau bouillante et ajouter une pincée de sucre. Couvrir et cuire à feu doux, en remuant assez souvent, pendant une dizaine de minutes. Entre-temps, brunir les oignons dans un peu de beurre fondu dans une poêle et ajouter les poivrons, la viande et les épices. Cuire à feu doux pendant cinq minutes. Éteindre les feux. Dans un plat à four beurré, étaler environ la moitié de la bouillie. Étaler une couche de tomates dessus, puis une couche de la préparation de viande. Recommencer à étaler ces couches les unes sur les autres, en terminant par une couche de maïs surmontée de quelques tranches de tomates. Cuire à four moyen pendant trente minutes. Servir comme plat unique, coupé en portions carrées.

Dinde farcie (Massachusett-côte Est des USA)

Lorsqu'en 1620 les Puritains britanniques, qui s'appellent les Pilgrims (pèlerins) traversent l'Atlantique dans le célèbre navire *Mayflower* (fleur de mai), ils accostent épuisés à Plymouth Rock, au bord d'un territoire indien de la Massa-adchu-es-et, au pied des collines bleues du « Nouveau Monde ». Les Pilgrims rebaptisent ce territoire la Nouvelle-Angleterre et se mettent à construire des abris et à défricher des champs. En dépit des rudes épreuves de l'hiver, ils suivent l'exemple de leurs voisins indiens et vivent des produits de la chasse, de la cueillette et de la pêche jusqu'à ce qu'ils réussissent leurs premières récoltes. Le 25 novembre, les Pilgrims préparent un festin somptueux qu'ils appelleront le « Thanksgiving » (Jour de Grâce) pour remercier Dieu d'avoir couronné leurs efforts de sa bonté. En souvenir de ce repas succulent composé de dinde farcie, de pommes de terre douces et de confiture de « canneberge » avec des gâteaux de maïs, la fête de Thanksgiving réunit toutes les familles américaines tous les quatrièmes jeudis du mois de novembre jusqu'à nos jours.

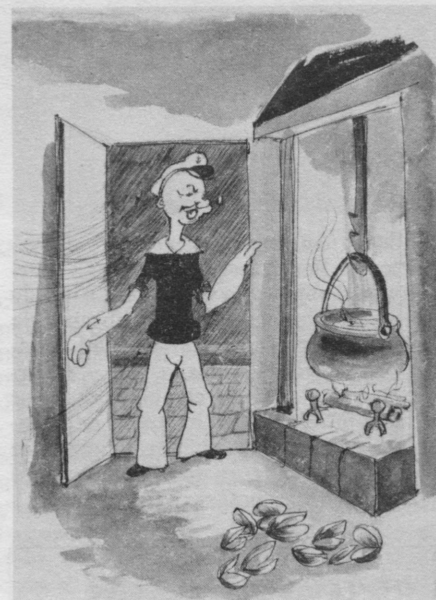
Ingrédients :
1 belle dinde (animal originaire d'Amérique)
1 kg de marrons hachés
2 tasses d'oignons émincés
250 g de beurre
1 tasse de céleri émincé
8 tasses de chapelure
jus de citron, sel, poivre, thym, beurre
(21 verres de sherry, 21 noix pour le gavage).

Bien gaver la dinde en lui faisant avaler un verre de sherry et une noix trois fois par jour pendant une semaine avant son abattage.

Préparer l'intérieur de la dinde et frotter avec un peu de jus de citron. Préparer la farce en pelant les marrons après les avoir fait bouillir. Égoutter et hacher les marrons. Faire revenir les oignons dans un peu de beurre fondu avec le céleri. Ajouter la chapelure et ôter du feu. Mélanger tous les ingrédients de la farce et farcir la dinde. Recoudre l'ouverture et frotter la dinde de beurre et d'épices. Poser la dinde farcie dans un plat à four et recouvrir d'un torchon trempé d'huile ou de beurre fondu. Faire rôtir en arrosant la dinde à travers le torchon. Ôter le torchon environ une heure avant la fin de la cuisson, pour que la peau devienne dorée et croustillante. Servir entier, entouré de légumes cuits, surtout patates douces ou épis de maïs

Clam Chowder (Nouvelle-Angleterre)

Les treize colonies américaines constituées le long du littoral atlantique proclament leur indépendance de la Grande-Bretagne le 4 juillet 1776 (jour de la fête nationale). Parmi celles-ci se trouvent quatre des six colonies de la Nouvelle-Angleterre : le Massachusetts, le New-Hampshire, le Connecticut et le Rhode-Island, peuplées principalement de ressortissants britanniques, hollandais et français. La Nouvelle-Angleterre est surtout connue pour ses plats de fruits de mer, provenant des ports de pêche éparpillés le long du littoral atlantique. La cuisine des colonies maritimes est entrée dans les mœurs des générations successives de « New Englanders ». Le *clam chowder* (du français *chaudron*) a réchauffé le ventre d'innombrables marins, de retour après de longs mois en haute mer. Mais, goûtez plutôt vous-mêmes, de préférence une nuit glacée d'hiver !



Ingrédients :
1 litre de clams
1 livre de pommes de terre en cubes
1/2 litre de lait
250 g de porc salé
2 oignons émincés
3 cuillères à soupe de farine
sel, poivre, beurre

Bien nettoyer les coquilles des clams à l'eau froide. Faire bouillir de l'eau dans une grande casserole. Ajouter les clams et laisser cuire jusqu'à ce que les coquilles s'ouvrent. Filtrer le bouillon pour enlever les grains de sable. Sortir les clams des coquilles et enlever la peau noire. Séparer les appendices des corps, les émincer, et couper les corps en lamelles. Ensuite, faire revenir des oignons dans un peu de beurre fondu dans une casserole lourde avec du porc salé coupé en dés. Ajouter les appendices émincés, environ 1/2 litre de bouillon et de la farine. Cuire en remuant pendant cinq minutes à feu doux. Ajouter les pommes de terre en cubes. Couvrir et cuire à feu doux en remuant de temps en temps pendant une demi-heure. Enfin, ajouter les corps, le lait bouilli, sel, poivre et laisser cuire encore cinq à dix minutes. Servir très chaud en bols individuels auxquels un soupçon de beurre est ajouté. Délicieux avec du pain de campagne grillé !

Jumbalaya (créole)

L'explorateur français La Salle avait appelé ce territoire immense dans la vallée du fleuve Mississippi, la Louisiane, en l'honneur du « Roi Soleil », Louis XIV. Or, Napoléon Bonaparte vend la province pour la somme de 15 millions de dollars aux États-Unis, en 1803, afin de financer ses campagnes militaires en Europe. Le Président américain Jefferson double ainsi la superficie des États-Unis... Les Créoles de la Louisiane resteront toutefois attachés à leur ascendance française. Colonie française depuis cent vingt ans, la Louisiane doit son commerce florissant aux plantations de tabac et de coton, aux marchés d'esclaves et aux ports du delta du Mississippi qui la relient aux îles sucrière du golfe des Caraïbes. La « bonne société » francophone domine un peuple aux origines diverses : française, espagnole, africaine, anglaise. Si le terme « créole » désignait à l'origine les générations successives de colons français, il s'étendra à toute la population francophone de la Louisiane au crépuscule du XVIIIe siècle.

Ingrédients :
250 g de crevettes décortiquées
1 litre de moules
1 litre d'huîtres
500 g de jambon en dés
3 poivrons en lanières
2 oignons émincés
3 tasses de tomates pelées
2 tasses d'eau
1 cuillère à soupe de farine
2 tasses de riz cru
1 gousse d'ail
sel, poivre, persil, thym, beurre (piment rouge)

Faire cuire à la vapeur les moules et les huîtres et bien conserver le jus en retirant les coquilles. Faire revenir les crevettes, les oignons, le jambon et les poivrons avec les épices, saupoudrer de farine et laisser colorer. Faire cuire le riz avec le jus des coquillages, l'eau et les tomates à feu doux pendant vingt minutes ou jusqu'à l'absorption du liquide. Ensuite, mélanger l'ensemble dans un grand plat à four et chauffer quelques minutes avant de servir dans un plat immense, décoré de coquillages. Précédé d'un punch, suivi de bananes flambées, un véritable régal des soirées d'été à la lumière des bougies.

Poulet à l'arachide ou riz mafé (afro-américain)

Au sud de la ligne tracée par les géomètres Mason et Dixon, les quinze États esclavagistes du Sud refusent les thèses égalitaires du nouveau président Lincoln, se retirent de l'Union et s'organisent en Confédération. La guerre fratricide de Sécession éclate en 1861 entre les armées sudistes vêtues de gris de Robert E. Lee et les armées nordites vêtues de bleu d'Ulysses S. Grant. La vie quotidienne sur les plantations du Sud est bouleversée par le départ des « gentilshommes », mais encore plus par l'émancipation des esclaves décrétée en 1862 par Abraham Lincoln. À cette nouvelle, il y eut chez les ex-esclaves des réjouissances, sans doute accompagnées d'un plat traditionnel de fête. Ce plat africain, connu des Sénégalais comme le mafé, est un repas complet.

Ingrédients :
1 poulet coupé en morceaux
1 boîte de pâte d'arachides (non sucrée)
1 petite boîte de concentré de tomates
250 g de petits pois
2 oignons émincés
1 gousse d'ail
sel, poivre, piment rouge (entier), huile d'arachide

Faire revenir les oignons et l'ail dans un peu d'huile d'arachide au fond d'une poêle assez lourde. Ajouter le poulet en morceaux et remuer pendant cinq minutes, ou jusqu'à ce que les morceaux deviennent blonds à l'extérieur. À feu doux, ajouter la crème d'arachides, le concentré de tomates et suffisamment d'eau pour que les morceaux soient bien couverts. Ajouter sel, poivre et piment rouge (1 ou 2 en entier, de préférence, ce qu'on appelle les « piments antillais »). Couvrir et laisser cuire pendant environ une heure, en remuant de temps en temps. Vers la fin de la cuisson, lorsque la sauce devient épaisse mais toujours liquide, ajouter les petits pois et laisser cuire cinq minutes. Servir bien chaud sur un fond de riz blanc cuit à la vapeur.

Chili con carne (chicano)

En pleine guerre civile, le gouvernement des États-Unis promulgue le « Homestead Act » qui accorde à toute per-



sonne (sauf les Indiens) le droit de s'installer sur les terres dites « vacantes » de l'immense territoire de l'Ouest de l'Amérique, entre le Mississippi et le Pacifique. Le grand Sud-Ouest est pourtant déjà peuplé de tribus indiennes et de colonies mexicaines rattachées depuis peu aux États-Unis. Après la guerre de Sécession, de nombreuses familles ruinées prennent ainsi les pistes vers l'Ouest en caravanes chargées de leurs derniers biens, pour gonfler les populations des nouvelles villes construites à la hôte en pleine brousse.

Les territoires désertiques du Sud-Ouest resteront malgré tout à dominance hispanophone, ainsi que l'art culinaire local, comme en témoigne le *chili con carne* (piment avec viande). Ce plat savoureux évoque les grands espaces, les éleveurs de bétail, ainsi que les campements autour du feu sous un toit d'étoiles.

Ingrédients :
1/2 kg d'épaule de bœuf haché
1/2 kg d'haricots rouges
2 oignons émincés
2 gousses d'ail
1 cuillère à café de piment rouge en poudre
1 boîte de tomates pelées
sel, poivre, persil, cannelle, huile d'arachide

Faire revenir les oignons, l'ail et la viande hachée dans une poêle assez lourde. Faire cuire les haricots rouges à l'eau bouillante jusqu'à ce qu'ils deviennent tendres. Égoutter partiellement les haricots rouges et ajouter les tomates pelées, les épices et la préparation de viande. Laisser cuire à feu doux, en remuant souvent, pendant environ une heure, pour que la sauce épaisse imprègne bien la viande et les haricots rouges.

Pot roast (Californie)

Après la ruée vers l'Ouest de la seconde moitié du XIXe siècle, les États-Unis d'Amérique s'étendent de l'Atlantique au Pacifique. Le nord-est s'industrialise à partir de ses immenses réserves de charbon et de fer, de pétrole et de main-d'œuvre immigrée, tandis que le vieux Sud renaît des décombres de la guerre de Sécession avec l'agro-alimentaire et le textile. Le Far West n'est plus un territoire de chercheurs d'or, d'aventuriers et de cow-boys, bien que l'élevage de bétail demeure une activité importante. Les diligences de la Wells Fargo sont désormais remplacées par les lignes de chemin de fer, qui relient les principales agglomérations urbaines de la Nouvelle-Angleterre à la Californie. La Californie, terre d'abondance de vallées ensoleillées et fertiles où poussent tous les produits maraîchers venus du bassin méditerranéen. Il existe pourtant une faille à cette vie idyllique. Elle s'appelle San Andreas et elle traverse la Californie du sud au nord. Les habitants de la belle ville de San Francisco sont loin d'en douter, mais la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire américaine va s'y produire au début de notre siècle. En 1906, le tremblement de terre déchirera les rues et les beaux immeubles et mettra le feu à tout ce qui pouvait brûler. Peut-être, au moment où les premières secousses se sont fait sentir, plus d'une Californienne préparait-elle le *pot roast* pour le grand déjeuner de dimanche...

Ingrédients :
1 kg d'épaule (macreuse) en tranches épaisses
2 oignons émincés
1 tasse d'olives noires hachées
1 tasse de pruneaux
250 g de champignons
2 gousses d'ail
sel, poivre, gingembre, beurre

Saupoudrer les tranches de viande avec les épices. Faire revenir l'ail et les oignons au fond d'une cocotte dans un peu de beurre fondu. Ajouter la viande et une demi-tasse d'eau, ou suffisamment d'eau pour la recouvrir. Couvrir et cuire à feu doux pendant au moins une heure. Pendant la cuisson de la viande, faire tremper les pruneaux dans une tasse d'eau. Ensuite, ajouter les champignons, les olives et les pruneaux (avec l'eau de trempage). Recouvrir et cuire encore une heure jusqu'à ce que la viande devienne très tendre. Retirer la plus grande partie de la sauce et servir séparément en saucière. Servir la viande recouverte des légumes sur un fond de riz blanc ou de pommes de terre cuites à la vapeur.

Susan ASCH

(Dessins de G. Potvin)



L'ENFERMEMENT DES PAUVRES

Pauvres et mendiants de l'Ancien Régime (16e-17e siècles)

« Dans toutes les recherches que j'ai pu faire, j'ai fort bien remarqué que dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité et mendie effectivement. Dans les neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à la première, parce qu'eux-mêmes sont réduits à très peu de choses près, à la misère. »

Ainsi s'exprime Vauban (1) à la fin du règne de Louis XIV. Cette proportion du dixième des Français réduits à la mendicité se retrouve, avec une curieuse constance, aussi bien à la fin du Moyen Âge qu'à la veille même de la Révolution française. Paroxysme des temps de crise, ou donnée permanente de la France d'Ancien Régime ? Ce chiffre lancinant traduit en tout cas l'obsession des autorités de l'époque : que faire de tous ces pauvres ? Et on se retrouve face à la grande contradiction : il faut secourir le pauvre, car le pauvre est aimé de Dieu et c'est un devoir du chrétien que faire la charité. Mais, il faut s'en protéger, car il est inquiétant « celui qui n'a rien à perdre et tout à demander, il est même dangereux »...

« Une infinité de pauvres... »

Le phénomène de la misère n'est pas une donnée particulièrement nouvelle de l'Europe des Temps modernes. Dès le Moyen Âge, la pauvreté est permanente. Mais à partir de la guerre de Cent ans (1337-1453), les pauvres ont tendance à quitter les campagnes pour se concentrer dans les villes, où ils vont jusqu'à représenter 5 à 10 %, et même plus, de la population. Les autorités urbaines se trouvent confrontées au problème des pauvres regroupés : la question des pauvres devient une affaire d'État. Pauvreté,

(1) Vauban, ingénieur militaire, plus renommé pour la construction de fortifications que pour les écrits politiques. Cette citation est extraite de « La Dîme royale », interdite en 1707, et qui lui valut la disgrâce.

misère, indigence, sont pour les contemporains synonymes de mendicité : celui qui a droit au titre de pauvre, c'est en fait, le très pauvre, celui qui ne peut plus survivre par ses propres moyens. Une immense proportion de la population urbaine et rurale vit en effet à la limite de la subsistance en temps ordinaire et il suffit de peu pour que s'enfle brusquement le nombre de ceux qui sont réduits au dénuement. Que survienne une disette, une épidémie comme il en arrive presque tous les vingt ans, que la Taille (2) augmente parce que le roi mène une guerre, que l'on ait le malheur d'habiter dans une région située sur le passage des troupes, et des familles entières, incapables de payer l'impôt, quittent leurs chaumières et errent sur les routes pour trouver à louer leurs bras. Dans ces périodes critiques, la communauté rurale, elle-même accablée, ne peut plus leur venir en aide ni se répartir l'impôt sur un plus petit nombre de têtes. En 1637 un curé de Bourgogne écrivait : « À Blagny parmi les 24 habitants qui vivent sur les décombres du village il y a vingt et un mendiants ; À Selongey, plus de 40 ménages, ne sont point compris sur les rôles (d'imposition) par délibération des habitants, à cause de leur insolvabilité. » La ville, lieu de résidence des nobles, des notables, des congrégations religieuses, apparaît comme un pôle de richesse relative, susceptible de fournir sinon du travail, car le chômage est endémique, du moins des aumônes. En 1652, un intendant écrit à propos de la Franche-Comté : « La postérité ne le croira pas. On vivait des herbes des jardins et de celles des champs. Les charognes des bêtes mortes étaient recherchées. Les paysans s'enfuyaient alors. Les villes devenaient l'unique refuge... » C'était une période de guerre civile (La Fronde)... Mais il suffit de moins que cela ; le terrible hiver de 1709 est resté longtemps dans les mémoires : « on croit qu'il n'a jamais fait si froid et ça été une chose pitoyable car on n'a jamais vu tant de pauvres qu'en l'année 1709 » écrit un curé de l'Yonne. Mais 1725 est encore pire et en 1739, au cœur d'un XVIII[e] siècle qu'on dit prospère : « audedans, la misère des provinces augmente ; dans chaque ville, on oblige chaque bourgeois à nourrir un ou deux pauvres et à leur donner quatorze livres de pain par semaine » écrit le marquis d'Argenson, et cette fois, c'est la spéculation qui est en cause (3).

Cet afflux épisodique d'indigents venus des campagnes semble former le principal courant qui alimente la catégorie des pauvres et mendiants.



La Charité, de Pierre Bruegel. De 1559, date de cette gravure, jusqu'à la fin du 17[e] siècle, rien n'avait changé dans la condition des pauvres.

Les guerres fournissent également leur contingent d'expulsés, réfugiés, mercenaires licenciés, soldats invalides ou mutilés, souvent classés comme errants et vagabonds. Enfin, il y a tous les marginaux de la société urbaine : vieillards malades, infirmes et handicapés, simples d'esprit, orphelins, jeunes filles mères et enfants abandonnés.

Bons et mauvais pauvres.

Entre tous ces miséreux, les autorités urbaines ou religieuses établissent des distinctions. La première, fondamentale, est faite entre les pauvres originaires du lieu et les pauvres « étrangers », vagabonds et errants. On admet généralement de s'occuper des premiers mais on cherche avant tout à se débarrasser des seconds. Il y a ensuite la distinction entre pauvres valides susceptibles de fournir un travail et qui ne doivent pas être secourus sans contrepartie et les malades, infirmes et enfants qui sont reconnus à la charge de la société. Il y a enfin les vrais et les faux pauvres ; toutes les ordonnances municipales ou royales concernant les pauvres insistent sur cette dernière distinction. Au XVI[e] siècle, le prévôt des marchands de Paris explique : « Il y a deux manières de gens qui sont pauvres valides, les uns qui sont pauvres honteux comme serviteurs d'imprimerie, tondeurs, fourreurs, cordonniers qui ont femmes et enfants et ne trouvent à gagner et meurent de faim et néanmoins n'osent aller demander l'aumône. Il y en a d'autres qui sont coquins et vont de porte en porte, qui pourraient bien besogner s'ils trouvaient... » Les vrais pauvres sont ceux qui acceptent d'être traités comme tels et de se sou-

(2) Impôt direct royal pesant essentiellement sur les paysans.

(3) Cette spéculation sur les grains menée par les plus éminents personnages du royaume sous le règne de Louis XV est connue sous le nom de Pacte de Famine (cf. Les républiques villageoises de H. Luxardo).



Une Fille de la Charité (vers 1660).

mettre au bon vouloir des autorités ; les faux sont considérés comme mendiants professionnels surtout quand ils préfèrent la libre mendicité à certaines formes de charité organisée. « Il faut distinguer deux sortes de pauvres : les pauvres de Jésus-Christ et ceux du démon. Les premiers sont patients, humbles, modestes et contents de l'état où la Divine Providence les a placés et du secours que le bureau leur donne. Les seconds, sont ennemis du bon ordre, fainéants, menteurs, ivrognes, impudiques et donnent mille malédictions aux directeurs de ce bureau » écrit un prêtre au début du XVIIIe siècle.

Mendier est-il un métier ? C'est ce que sous-entendent ces rapports et il arrive que l'on trouve sur des rôles d'imposition du XVIIIe siècle, à la colonne « profession », la réponse : « mendiant ». Il y a des lieux privilégiés pour mendier. Parmi ceux-ci les églises : on s'installe sur le parvis, sur les escaliers, à la porte et même à l'intérieur ; il y a les mendiants fixes qui ont en quelque sorte une place attitrée et ceux qui font du porte à porte ; il y a différentes techniques utilisées pour exciter la pitié : certains pleurent, d'autres crient, déchirent leurs vêtements, exhibent leurs tares ou leurs infirmités (réelles ou feintes) ; quelques uns jouent d'un instrument de musique, beaucoup utilisent des enfants. Au XVe siècle des procès de ravisseurs d'enfants qui utilisaient ceux-ci après les avoir atrocement mutilés ont alimenté toute une littérature et une imagerie sur la « cour des Miracles ». Le cri du mendiant dans les rues de la ville n'est que l'un de ces multiples cris des petits métiers que l'on entend continuellement mais il apparaît souvent comme un trouble pour l'ordre public ; on reproche aux mendiants leur manque d'humilité, leur insolence à quémander. En 1619 à Grenoble, le bureau des pauvres délibère : « Chacun reconnaît l'incommodité qu'apportent les pauvres à crier perpétuellement aux portes et se portant même dans les églises avec une telle importunité qu'il est impossible d'y prier Dieu. Quant aux femmes elles demandent l'aumône avec leur sébile avec telle insistance que ceux qui n'en ont point renoncent de se rendre à l'église. »

« La mendicité semblable à une lime sourde... »

Ces pauvres sont plus que gênants, ils représentent pour les « honnêtes gens » un triple danger. Le premier, permanent c'est celui de la criminalité. Les vagabonds, errants sont appelés « gens sans aveu » et assimilés à des voleurs potentiels. Et même lorsqu'ils se contentent de mendier on les accuse de « voler » l'aumône des « vrais » pauvres pour se livrer à toutes sortes de vices parmi lesquels la paresse est la mère des autres : « il y en a qui, simulant la maladie ou feignant une indigence qui n'a pour cause que leur paresse et leur veulerie enlèvent la nourriture aux vrais infirmes et aux vrais indigents. Mais après avoir simulé la maladie, ils ont tôt fait de récupérer une gaillarde santé pour s'adonner au jeu, à la ripaille et autres plaisirs interdits » affirme le Pape Sixte V en 1587. Le mendiant est un danger pour l'ordre public et pour l'ordre moral ; il l'est en tant qu'individu mais plus encore en tant que collectivité : la crainte d'une révolte des gueux fait que l'on cherche par tous les moyens d'en éviter la concentration. Même s'ils n'en sont point les organisateurs, les mendiants qui ont tendance à « malpenser », peuvent toujours participer à une émeute, une sédition : « Quand ils sont assemblés en grand nombre si la moindre occasion se présente, ils exécutent ou aident les séditions publiques... » Enfin il est un troisième danger : le mendiant, et surtout le vagabond est un véhicule privilégié de toute contagion. Qu'une peste apparaisse et les mendiants se multiplient sur les routes ; ils sont souvent les premiers touchés et les villes se dotent de règlements draconiens pour expulser les mendiants « étrangers », leur interdire l'entrée même s'ils viennent d'un village voisin.

En 1627 à Grenoble le lieutenant général remarque « par la trop libre entrée et fréquentation qu'ont les vagabonds et autres sortes de gueux sans aveu de cette ville, il a commencé à y naître une maladie qui pourrait avoir suite et former une contagion... ». En conséquence, les mendiants sont expulsés de la ville.

« Donnez au pauvre, Dieu vous donnera »

Secourir les « bons » et « vrais » pauvres, empêcher les autres de troubler l'ordre public et se protéger du danger que tous représentent, telle est donc la tâche des autorités urbaines. Au XVIIIe siècle un père jésuite rappelle que « le christianisme oblige les riches de nourrir les pauvres et les rend responsables de leur mort comme d'un meurtre s'ils les abandonnent dans le besoin ». C'est pour satisfaire cette exigence, en autre, que l'Église avait institué la dîme dans les premiers siècles du Moyen Âge. Sorte d'aumône obligatoire destinée à assurer la subsistance des ecclésiastiques et à secourir les indigents, elle était devenue un impôt accaparé principalement par le Haut Clergé pour des dépenses somptuaires. Comme ces fondations hospitalières disposaient en général de terres qui leur assuraient des revenus réguliers, elles étaient devenues dans la plupart des cas au XVIe siècle de véritables sinécures dont les prêtres, chanoines ou abbés briguaient le poste et se contentaient de toucher les bénéfices. Mal ou pas gérées ces fondations ne jouaient plus leur rôle et les municipalités devaient faire face à un afflux de pauvres de plus en plus important surtout en période de disette et d'épidémie. Contraintes de trouver des



Abraham Bosse dessina cette « Visite d'Anne d'Autriche et du Dauphin à l'infirmerie de l'hôpital de la Charité de Paris », que H. Weyen dédia à la veuve d'un ingénieur du roi, pour l'exhorter à la charité. L'installation de l'infirmerie apparaît ici douteusement luxueuse...

expédients, elles en étaient venues à instituer périodiquement des « impôts pour les pauvres », taxes en nature ou en argent, emprunts forcés pesant en principe sur tous les solvables. Certaines allaient même jusqu'à répartir les pauvres chez les autres habitants. Mais si la bourgeoisie municipale est obligée de suppléer aux carences de l'Église, elle va aussi peu à peu lui retirer la gestion de l'Assistance. Dans la plupart des grandes villes, l'administration des hôpitaux passe au cours du XVIe siècle aux mains de recteurs laïcs assistés de conseils où dominent encore les laïcs. À Grenoble en 1545, le conseil des surintendants des pauvres est nommé par les Consuls de la ville et comprend 2 ecclésiastiques, 2 nobles et 2 roturiers. Dans toutes les villes, comme à Paris en 1544, sont institués des « Bureaux des Pauvres » ou « Aumônes Générales » laïcs chargés, tant de l'entretien des pauvres à domicile que de la répartition des malades et invalides dans les hôpitaux. La gestion des maladreries, qui était devenue un véritable scandale (8) est, elle aussi laïcisée, avant leur suppression en raison de la disparition de la lèpre.

Les mesures d'assistance sont variées, mais en général insuffisantes en raison d'un manque de ressources. Malgré les impôts spéciaux, le produit des taxes, des amendes et contraventions, les villes se trouvent souvent couvertes de dettes à la fin d'une épidémie. Les moyens d'assistance les plus fréquents sont l'aide à domicile, les achats de blé en gros et les distributions de pain (voir encarté n° 1), la taxation des denrées de première nécessité, le paiement des honoraires des médecins et barbiers-chirurgiens en temps de peste, l'achat de terres situées à l'écart de la ville pour loger les pauvres pestiférés.

En plus des municipalités, de grands personnages s'adonnent aussi à la charité. C'est en particulier le cas des rois dont l'action principale consiste en la fondation d'hôpitaux : Hôpital des « Pauvres Honteux » fondé par Henri II, Maison de la Charité Chrétienne par Henri IV, refuge des enfants abandonnés de Bicêtre par Louis XIII... Enfin, il y a les initiatives individuelles : tel grand bourgeois désireux de se mettre en règle avec sa conscience organise par testament des distributions aux nécessiteux ; telle grande dame se penche sur le problème des jeunes filles pauvres et abandonnées et organise une maison mi-couvent, mi-atelier : à Grenoble un recensement de 1725 relève le cas de trois Dames qui entretiennent respectivement l'un 18 « jeunes filles pauvres », les autres 15 et 7 « jeunes filles très pauvres »... Au XVIIe siècle, pour concurrencer les initiatives protestantes, quelques personnalités catholiques se sont rendues célèbres par leurs œuvres de charité : la Mère Angélique, Vincent de Paul...

---

(8) Les Maladreries ou léproseries fondées au Moyen Âge n'abritaient pratiquement plus de malades au XVIe siècle. Les bâtiments tombaient en ruines, les pauvres qui vivaient encore là étaient livrés à eux-mêmes mais les ecclésiastiques détenteurs du bénéfice continuaient d'en percevoir les revenus, partageaient les terres entre les membres de leur famille...

Potences et croix de tissu jaune

Quelles que soient les mesures d'assistance qui sont prises, la distinction fondamentale reste entre les différents types de pauvres et parallèlement sont mises en place des structu-

AVERTISSEMENTS AUX GRENOBLOIS

1709

« Vue la rigueur du froid, les pauvres habitants de cette ville souffrent beaucoup de la disette du bois qui est fort cher. Nous suggérons comme une bonne œuvre de faire du feu... dans les corps de garde et la maison de ville de 10 h du matin jusqu'à 4 h du soir où les pauvres se chaufferont. »

1748

« Le public est averti que la distribution de blé aux nécessiteux qui se fait au marché de la Grenette se fera au peuple de Grenoble les mercredis. Aux gens nécessiteux des campagnes les samedis. Il n'en sera délivré qu'aux gens de Grenoble porteurs de billets signés par les personnes chargées de la distribution et aux gens de la campagne désignés de leur nom dans les listes que Mrs les curés ont été priés d'envoyer à leurs paroissiens nécessiteux. »

Extraits des délibérations des consuls de Grenoble.

res de surveillance et de répression. En cas d'épidémie, la fermeture des portes et l'expulsion des mendiants dits étrangers sont toujours les premières mesures prises (cf. encadré). Les peines encourues en cas de non-respect vont de l'amende au fouet et à la condamnation aux galères. Mais on cherche aussi à empêcher tous les pauvres de mendier. Périodiquement des ordonnances sont prises pour interdire la mendicité et son corollaire, l'aumône sur la voie publique. La multiplicité de ces ordonnances prouve leur inefficacité. En effet, pour éviter au pauvre valide de mendier, il faut lui trouver du travail. De temps en temps, les villes organisent donc des « ateliers de charité » destinés à assurer des travaux d'intérêt public (réfection de murailles, curage de fossés, réparation de digues...). Les pauvres ne sont en général pas payés, seulement nourris, et pour éviter les bagarres ou les révoltes on dresse une potence au milieu du chantier (Rouen) ! À ces occasions, on essaie de recenser les pauvres et même de les doter d'un signe distinctif : à Rouen au XVIe siècle, les pauvres de la ville devaient porter une croix de tissu jaune cousue sur le bras... Mais pour faire fonctionner ces ateliers publics, il faut tout de même de l'argent et leur ouverture est épisodique. Une idée fait toutefois son chemin au cours du XVIIe siècle : recenser les pauvres, les surveiller, les faire travailler, les soigner. Le meilleur moyen de faire son « devoir de charité » en se protégeant va être d'enfermer les pauvres. C'est l'Angleterre qui donne l'exemple en cherchant à résoudre le problème de l'afflux massif de pauvres dans les villes consécutif au phénomène des « Enclosures » (5) par la création de « Workhouses », sortes de maisons de correction où les pauvres sont en quelque manière mis en esclavage.

« Ils fréquentent les églises mais ne prient jamais Dieu »

En France, c'est à la suite de l'immense misère engendrée par la guerre civile de la Fronde (1648-1652) que tous les expédients utilisés jusque-là se révèlent insuffisants. Le chiffre des mendiants à Paris avoisine les 50 000 (soit environ 1/10 de la population). Le Premier ministre, le cardinal Mazarin, se range à l'idée de créer une institution centralisée destinée à recenser et enfermer les pauvres de Paris. Ce sera l'Hôpital général qui regroupe sous une administration commune plusieurs hôpitaux parisiens. Cette administration est confiée à des directeurs nommés à vie, elle dispose d'une force de police particulière, les « archers de l'Hôpital » et de certains droits de justice sur les mendiants. À partir du 7 mai 1657 date de l'ouverture, les mendiants de Paris sont donc « raflés » dans la rue et enfermés. Ceux qui s'échappent sont passibles des galères, ceux qui résistent ou se rebellent sont passibles de la mort...

(5) Aux XVIe et XVIIe s. les grands propriétaires anglais entreprennent de clôturer leurs terres afin de moderniser leurs domaines : introduction de plantes fourragères, élevage rationnel, protection des cultures contre le bétail. Ce faisant, ils retirent aux petits paysans leurs terres communales et les droits d'usage traditionnels de glanage, vaine pâture, etc., qui permettaient aux plus pauvres de subsister. Ceux-ci sont contraints à l'exode.

GARDONS NOTRE VILLE PROPRE OU LES MENDIANTS, HORS LES MURS...

Une ordonnance de Lesdiguières en 1614.

« Pour remédier aux désordres qu'apporte le grand nombre de pauvres tant étrangers, vagabonds et sans aveu que autres... qui vont mendiant et courant les rues et les églises à toutes heures au grand scandale et incommodité du public : il est enjoint à tous les fainéants, vagabonds et gens sans aveu et à tous mendiants qui ne sont natifs de cette ville de sortir de la ville et eux retirer chacun au lieu de leur naissance et ce dans 24 heures, à peine de fouet et des galères pour les valides ; défense aux consignataires, portiers et autres commis des portes de les laisser entrer sous peine de destitution, aux hôteliers et aux habitants de les loger, sous peine de 100 livres d'amende ; défense aux pauvres natifs de la ville de mendier et aux bourgeois de faire l'aumône... Ordre aux sergents, archers et soldats de saisir les vagabonds qui seront surpris mendiant et de les conduire en prison ; les particuliers sont autorisés en l'absence des agents de police à arrêter les mendiants et à les mener à la prison où on leur remettra une prime de 5 sous par arrestation. »

Grenoble le 1er avril 1614.

(Archives communales de Grenoble, série FF.)

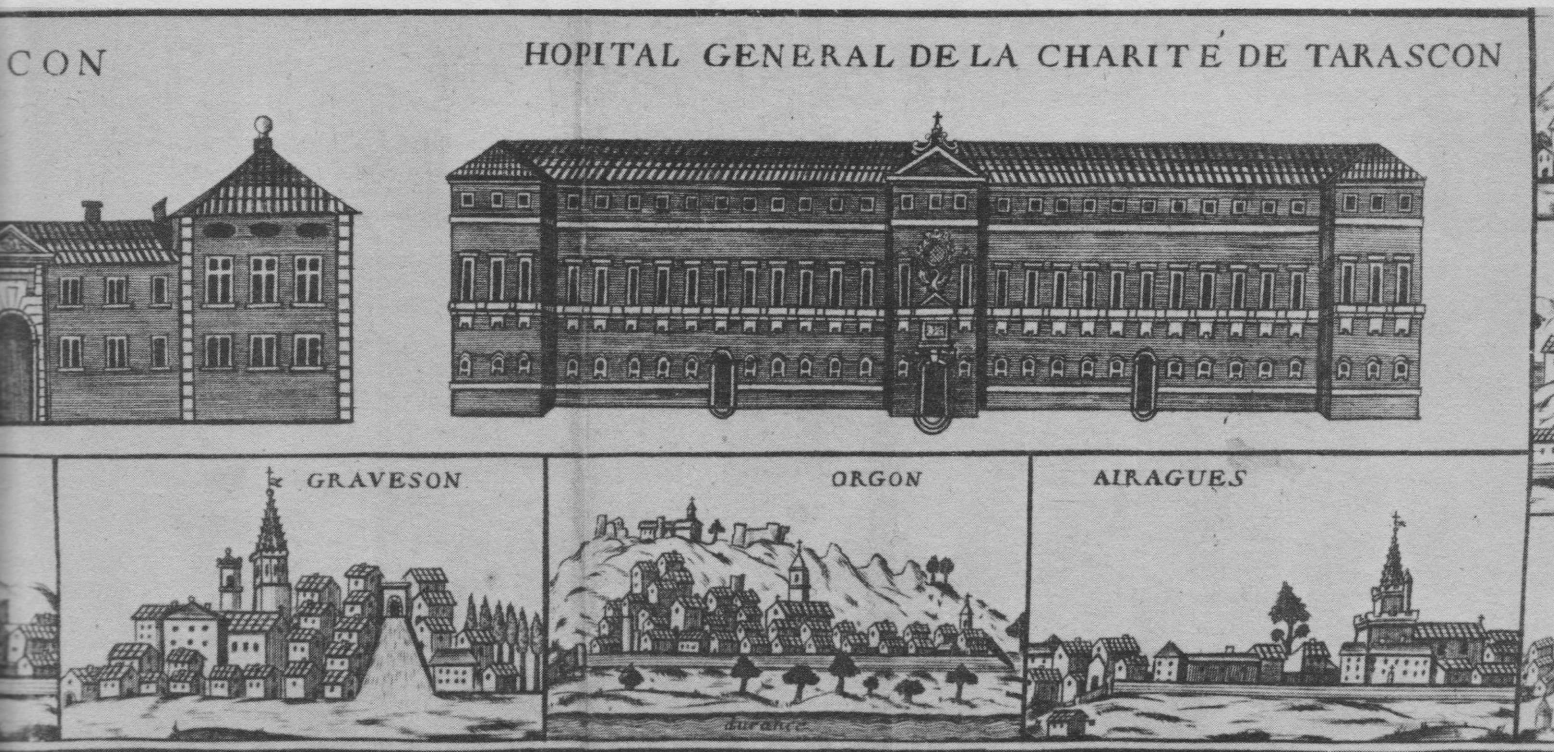
L'HÔPITAL OU L'ARMÉE

« Nous avons toujours vu avec une peine extrême depuis notre avènement à la couronne la grande quantité de mendiants de l'un et l'autre sexe qui sont répandus dans Paris et les autres villes du Royaume et dont le nombre augmente tous les jours. L'amour que nous avons pour nos peuples nous a fait chercher les expédients les plus convenables pour secourir ceux qui sont réduits à la mendicité et notre attention pour l'ordre public et le bien général de notre royaume nous engage à empêcher par des règlements sévères que ceux qui sont en état de subsister par leur travail mendient par pure fainéantise... en conséquence, ordonnons ce qui suit :

***Premièrement :* Enjoignons à tout mendiant tant homme que femme valides et capables de gagner leur vie par leur travail de prendre un emploi... dans les quinze jours. Enjoignons pareillement aux mendiants invalides, aux enfants, nourrices et femmes grosses de se présenter pendant ledit temps dans les hôpitaux où ils seront reçus gratuitement et employés au profit des hôpitaux à des ouvrages proportionnés à leur âge et à leurs forces.**

***Deuxièmement :* et pour ôter tout prétexte aux mendiants valides qui voudraient excuser leur fainéantise et mendicité sur ce qu'ils n'ont pu trouver de travail, nous permettons à tous ceux qui n'auront point trouvé de travail dans les délais de s'engager aux hôpitaux qui seront tenus de leur fournir subsistance et entretien. Ces engagés seront distribués en compagnies de 20 hommes chacune sous le commandement d'un sergent qui les conduira tous les jours à l'ouvrage. Ils seront employés à l'ouvrage : Ponts et Chaussées, travaux publics. Leurs gages seront payés aux sergents au profit de l'hôpital sur le pied convenu avec les directeurs qui leur donneront toutes les semaines le 1/6 de la valeur de leur travail. Si un engagé trouve dans la suite un emploi pour subsister, les directeurs pourront en connaissance de cause lui accorder son congé ; ils l'accorderont pareil à ceux qui quitteront le service des hôpitaux et ceux des engagés qui quitteront le service des hôpitaux sans congé pour aller servir ailleurs ou pour reprendre leur ancien état de fainéantise seront poursuivis extraordinairement et condamnés à cinq années de galères... »**

Ordonnance de fondation des Hôpitaux Généraux - 18 juillet 1724.



Pour éviter l'afflux à l'Hôpital de Paris Louis XIV ordonne donc en 1662 qu'à l'image de la capitale toutes les villes de France se dotent d'une institution semblable. Entre 1662 et 1680 la plupart des grandes villes organisent donc leur Hôpital général, en fusionnant le plus souvent plusieurs établissements hospitaliers existants. Peu à peu l'organisation est centralisée. À Paris un registre est tenu dans lequel sont censés être répertoriés tous les mendiants du royaume avec leur lieu d'assignation. En théorie, toutes les semaines, chaque Hôpital général de province doit envoyer la liste de ses mendiants à Paris qui renvoie à chaque hôpital la liste de tous les mendiants de France répertoriés par ordre alphabétique. La liste doit être également communiquée chaque semaine à tous les officiers de police et de maréchaussée. Dans l'hôpital, les mendiants sont séparés en valides et malades. Les valides sont astreints aux travaux forcés, le plus souvent à l'extérieur de l'hôpital soit pour le compte de la Ville soit pour celui d'une entreprise privée, moyennant une somme forfaitaire versée à l'hôpital. Les invalides et les enfants travaillent en général à l'intérieur de l'hôpital. Les sexes sont strictement séparés et les mendiants reçoivent une instruction religieuse. En 1712, un prêtre grenoblois démontre les avantages de cette institution : « Les mendiants vivent la plupart du temps sans foi ni religion. Ils sont toujours dans les églises et n'y prient jamais Dieu. Ils ne connaissent point la sainteté du mariage, se mêlant entre eux de façon honteuse. Dans l'hôpital, les pauvres sont élevés dans la crainte de Dieu et aux devoirs les plus religieux... Le public y gagne beaucoup puisqu'il se trouve par là déchargé d'une infinité de vagabonds et de scélérats capables de tous les crimes. Tous ces pauvres qui seraient obligés de mendier dans les rues, ces orphelins qui auraient passé leur vie dans une oisiveté fainéante, instruits et élevés dans le travail des hôpitaux deviennent ensuite de bons valets, de bonnes servantes, de bons ouvriers pour la ville et de bons laboureurs pour la campagne... »

Sont tenus d'entrer à l'hôpital, non seulement les pauvres permanents mais aussi les ouvriers agricoles saisonniers en période de chômage. Les prostituées enceintes sont tenues de s'y faire accoucher et l'hôpital recueille au tourniquet les enfants abandonnés. Les directeurs de l'hôpital



Une visite à l'hospice des Sœurs de la Charité, vers 1780.



VUE DE LA SALPÊTRIÈRE,
prise du Boulevard.
A. P. D. R.

DIX HEURES ET DEMIE DE TRAVAIL POUR LES PARESSEUX

« Le sieur Bressieux donnera du travail aux pauvres enfermés dans l'hôpital qui recevra 800 livres dans les dix premières années et 1 000 les suivantes.

Tous les pauvres enfermés travailleront dans la manufacture à l'exception de huit femmes ou filles et deux hommes ou garçons qui seront choisis par les directeurs pour les travaux d'intérieur de la maison. Pour que les femmes et les filles restent dans l'intérieur de l'hôpital, on leur fournira de quoi travailler. Le sieur Bressieux ne pourra exiger de travail des personnes qui seront enfermées uniquement pour leur instruction dans les devoirs de la religion et ce suivant les ordres particuliers de Mgr l'Évêque de Valence.

Il sera libre aux directeurs de mettre les pauvres en correction pendant le temps qu'ils jugeront nécessaire. Ledit Bressieux en cas de mécontentement contre des ouvriers requerra les directeurs pour les corriger.

Aucun pauvre qui aura été employé à la manufacture ne pourra en sortir qu'après avoir effectué le temps de 4 années d'apprentissage lesquelles ne commenceront qu'à l'âge de 12 ans.
Règlement : en été.

Les pauvres se lèveront à 4 heures. De 4 heures à 5 heures : ils prieront et feront leur lit. De 5 heures à 7 heures travail. À 7 heures la messe. À 7 heures et demie déjeuner jusqu'à 8. À 8 heures reprise du travail jusqu'à 10 heures. À 10 heures dîner et récréation jusqu'à 11 heures. À 11 heures reprise du travail jusqu'à 2 heures. À 2 heures goûter jusqu'à 2 heures et demie. À 2 heures et demie reprise au travail jusqu'à 6 heures. À 6 heures soupe et exercices religieux jusqu'à 8 heures. À 8 heures coucher. En hiver, ils se lèveront à 5 heures. »

Établissement de l'Hôpital général dans la Manufacture royale 1730.

peuvent user de sanctions diverses en cas d'infraction au règlement ou en cas de fuite : cachot, régime au pain et à l'eau, marquage au fer rouge de la lettre M sur le bras, carcan. Un mendiant valide arrêté pour la troisième fois par les « archers de l'hôpital » pouvait être condamné à l'enfermement à perpétuité ou à cinq ans de galères.

« Une sorte de charité étrange »

Au XVIII[e] siècle pourtant, on continue de rencontrer des mendiants et des vagabonds dans les rues. C'est que cette charité « étrange qui consiste de mettre en prison les pauvres n'est guère appréciée : les pauvres se cachent, essaient d'échapper par tous les moyens à la surveillance des archers de l'Hôpital ». Ceux-ci sont détestés du petit peuple des villes qui offre refuge aux mendiants pourchassés. Les archers sont parfois malmenés bien que soit punie de mort toute atteinte à leur personne : à Grenoble en 1737 une ordonnance condamne un certain Garnier à une forte amende parce que « le 20 du mois de janvier tandis que les archers de l'Hôpital général y conduisaient un mendiant, on leur a jeté des étages de l'urine sur leurs habits ». La résistance de la population, les difficultés financières de « l'Hôpital général » d'autre part, expliquent le maintien de la mendicité. En effet, l'hôpital est un gouffre qui absorbe toujours une grande part des revenus de la ville : la gestion de terres, le produit de toutes les taxes et amendes, les donations, les aides royales, le paiement des travaux ne suffisent pas. On recourt alors à des expédients (à Grenoble, la ville afferme les Boucheries de la ville pour en « employer le revenu à enfermer les pauvres »). Certaines municipalités voient une solution dans l'association avec un industriel à qui on remettra « des oisifs ».

Au bout du compte, on avait en effet réussi à enfermer des pauvres mais on n'avait pas pour autant résolu le problème de la mendicité. Les cahiers de doléances de 1789 sont là pour l'attester. On n'avait pas non plus réussi à cacher la misère et l'Hôpital général fonctionnait de plus en plus mal. Les Révolutionnaires se pencheront à leur tour sur le problème, multiplieront les rapports, supprimeront les hôpitaux pour les rétablir ensuite, sans vraiment trouver de solution satisfaisante mais l'hôpital « prison des pauvres » tel qu'il avait été conçu par l'État monarchique avait vécu.

Monique BAUDOIN.

Pour en savoir plus :

« Truands et Misérables dans l'Europe moderne (1350-1600) » par Bronislaw Gemerek (archives Julliard)

« Les ouvrages de Michel Foucault (« Naissance de la clinique », surtout *l'histoire de la folie à l'âge classique*, *« Surveillez et punir »*, 10/18 (Gallimard).

PANORAMA DE 1932

(Second semestre)

L'année 1932 est la première année décevante de l'après-guerre. Trente millions de chômeurs, crise économique et financière sans précédent, montée irrésistible du nazisme, désarmement-réarmement, impuissance de la Société des Nations à régler les conflits armés. La France dans ce triste tableau est toutefois la moins atteinte, grâce à la solidité du franc.

FRANCE

Après 2 ans de dépression économique, la crise se fait plus particulièrement sentir dans le textile (50 % de l'activité de 1913) la métallurgie (60 %) les mines (75 %). Seul le bâtiment se maintient. Le nombre des faillites qui avait atteint son maximum au mois d'avril diminue légèrement en fin d'année. L'agriculture est particulièrement menacée. Le commerce extérieur est déficitaire, et le premier client de la France, l'Algérie, lui achète deux fois plus de marchandises que l'Allemagne et 3 fois plus que les États-Unis. Les exportations sont inférieures à celles de 1913. Les prix baissent, toutefois avec une tendance à la hausse en décembre. Le contribuable fournit en moyenne 30 % de son revenu. Le nombre des chômeurs encore très élevé tend à diminuer. Cette situation incite au changement et les élections du 16 octobre pour le renouvellement triennal du Sénat donne la majorité à la gauche.
Le 29 Novembre le Président Herriot signe avec « les Soviet » représentés par M. Dovgalewski, un pacte de non agression, après que la Pologne et la Roumanie en aient fait de même.
La France et la Grande-Bretagne demandent aux U.S.A. d'ajourner le règlement des dettes interalliées contractées pendant et après la guerre 1914-1918 et dont l'échéance tombe le 15 décembre. Le président des U.S.A. Hoover refuse. La Grande-Bretagne décide alors de payer. Le Président Herriot demande également de respecter les engagement pris. Les députés ne sont pas d'accord et obligent, le 14 décembre, le ministère Herriot à se démettre par 408 voix contre 187, quoique la majorité ne mette pas en cause la politique générale du gouvernement. Paul Boncour met sur pied, le 18 décembre, une équipe au sein de laquelle on retrouve 13 anciens ministres et 7 sous-secrétaires d'état.

ALLEMAGNE

Dès juillet 1932, à la conférence de Lausanne, on peut considérer que les 132 milliards de Marks dus à titre de réparation par l'Allemagne (somme déjà réduite par le plan Young) ne seront jamais payés. L'accord de Genève du 10 décembre supprime le contrôle imposé aux armements d'une Allemagne vaincue. Ces deux concessions ont été faites dans « un esprit de paix et de concorde ». La victoire électorale des Nationaux-Socialistes aux deux consultations de juillet et de novembre semble vouloir substituer au régime parlementaire un régime dictatorial. Les conservateurs envisagent ouvertement de rétablir la monarchie, alors que les Hitlériens réclament la totalité du pouvoir.
De grandioses manifestations nazies sont organisées dans tout le pays et le 28 juillet, Hitler parle à Berlin devant 150 000 sympathisants alors que défilent 40 000 soldats des Sections d'Assaut. Les échauffourées sanglantes provoquées par les nazis sont sans



ACCORD
« Faut pacifier ! Faut désarmer ! » « Faut pas s'y fier ! Faut des armées !
(Dessin d'Abel FAIVRE, *le Journal.*)

cesse plus nombreuses. Le seul mois de juillet compte 72 tués et 497 blessés.
Le 22 août à Beuthen, un tribunal d'exception condamne à mort 5 Nazis accusés d'avoir assassiné un communiste. Leurs camarades saccagent les magasins de commerçants israélites et assiègent le tribunal. Les 5 assassins sont grâciés le 1er septembre ! Le gouvernement de Von Papen ne peut résister à cette tension permanente et se voit contraint de donner sa démission le 17 novembre. Il est remplacé par le Général Schleicher.

L'AUTRICHE ressent de plus en plus la pression germanique. Une partie de la population sympathise avec « les thèses nazies ». Début décembre le parlement français accorde sa caution pour un emprunt de 300 millions dont a besoin ce pays pour faire face à la crise.
Les pays de **Centre-Europe** supportent mal la crise, surtout dans le domaine agricole. La Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie se réunissent au sein de la « petite entente » constituée grâce au président Tchécoslovaque Benès. La Yougoslavie et l'Albanie sont victimes « d'agitations » créées par l'Italie qui recherche la maîtrise de l'Adriatique.

ITALIE

Mussolini, toujours plus fort, célèbre le 10e anniversaire de « la marche sur Rome ». Le 14 octobre, 20 000 chefs des innombrables « états-majors fascistes » acclament le « Duce » (le Chef) sur la place de Venise à Rome.
Celui-ci prononce un discours qu'il termine par un panégyrique de « la ville éternelle », un hommage au soldat inconnu, et une revendication inattendue de la gloire du « Bonaparte corse, taillé dans la race puissante des Dante et des Michel Ange »... Le 23 octobre à Turin, c'est une démonstration de puissance par l'importance des forces de police et l'abondance des armes présentées. Enfin, le 28 Octobre, c'est l'inauguration de la voie triomphale « Voie de l'Empire » percée à Rome entre le Colisée et la place de Venise.

ANGLETERRE

L'Angleterre a toujours des problèmes avec l'Irlande, bien que la majeure partie de la population ait accueilli avec chaleur le Prince de Galles. À Belfast, les 11 et 12 octobre, les chômeurs des chantiers navals s'affrontent à la police. Ils obtiennent une légère augmentation de leurs subsides et une promesse de reprise du travail. Dans le Lancashire, 200 000 ouvriers du textile cessent le travail. Le conflit dure jusqu'au 18 Octobre. À cette date plusieurs milliers « de sans-travail » venant de toutes les provinces, sous la direction de l'« Indépendant Labour Party » organisent une marche sur Londres. Des bagarres se produisent avec la police. Ces « marcheurs de la faim » font école aux U.S.A. où des milliers « de sans-travail » se portent en colonnes vers la capitale.

SUISSE

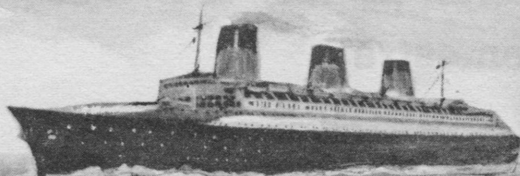
Le Conseil Fédéral décide l'exclusion de l'administration de tous les communistes. Le 9 novembre à Genève l'Union Nationale (conservateurs) organise une réunion pour mettre en accusation M. Nicole et Decker, chefs du Parti Socialiste genevois. Les sympathisants de ces derniers, voulant se rendre à cette réunion en sont empêchés par des forces de police renforcées par un bataillon d'infanterie. Le syndicaliste Tronchet et le communiste Leblet haranguent la foule. La police tire, faisant 11 morts et 60 blessés. Nicole est arrêté. Le 10 les syndicats décident une grève de 24 heures pour le 13, jour des obsèques des victimes.

AILLEURS EN EUROPE

En ESPAGNE, tentative de coup d'état monarchiste à Séville. Le chef, le général Sanjurgo est condamné à mort le 25 août puis grâcié. 55 détenus royalistes sont déportés le 11 septembre. Le 16 novembre 30 000 mineurs se mettent en grève dans le bassin des Asturies.
En BELGIQUE crise gouvernementale le 18 octobre, et grève des mineurs dans le Hainault.
En HOLLANDE, à Amsterdam, ouverture devant 2 000 délégués du congrés communiste « contre la guerre ». Henri Barbusse ouvre la séance.
En RUSSIE, c'est l'échec du plan quinquennal de récolte des céréales. La crise est grave au sein du monde agricole. Le gouvernement décide que les paysans qui refuseront de livrer leur récolte seront passibles de la peine de mort.
À Ivarrovo Voznessensk, le 15 septembre des ouvriers affamés se soulèvent et pillent des magasins. Ils sont mitraillés ou exécutés en masse. De semblables événements sont signalés dans le mois d'octobre à Kiev et Odessa.

EN AMÉRIQUE

Aux U.S.A., l'élection présidentielle voit la victoire écrasante du Démocrate F.D. Roosevelt. Dans un même élan, les Démocrates emportent la majorité des sièges de la chambre des Représentants et du sénat.
En AMÉRIQUE LATINE, l'Uruguay rompt le 14 juillet ses relations diplomatiques avec l'Argentine. Le 11 juillet, au Brésil, des révolutionnaires renversent le gouvernement dans l'État de Sao Paulo en demandant le retour à la Constitution.
Le 21 juillet l'état de siège est proclamé en Bolivie, puis la mobilisation générale et la guerre avec le Paraguay. Au Chili le général Blanche prend le pouvoir à la suite du Prési-


Normandie.

dent Davila contraint de démissionner. À Santiago du Chili les étudiants se soulèvent soutenus par les communistes ; le 27 septembre le président du sénat est assassiné ainsi que d'autres personnalités. L'état de siège est proclamé.

EN ASIE

En INDE, le 12 septembre, Gandhi informe le gouvernement britannique qu'il commencera le 20 septembre une grève de la faim s'il n'est pas accordé aux « Intouchables » leur représentation au Parlement. Le 26, il obtient satisfaction mais restera en prison.
En ANNAM, l'Empereur Bao Daï, après un séjour en France, rentre « dans ses États ». Le gouverneur Pasquier l'avertit : « des dangers surgiront, vous connaîtrez les difficultés du pouvoir ».
La guerre sino-japonaise suit son cours. Le 14 octobre, le vapeur anglais *Helikon* se rendant à Hong-Kong est capturé et pillé par des brigands chinois qui relâchent les Européens et gardent en otage les riches négociants chinois. On apprend, non sans surprise, que le 11 septembre, le gouvernement chinois abolit l'usage séculaire de vendre en esclavage les petites filles.

CATASTROPHES

Les catastrophes sont nombreuses en cette seconde moitié d'année 32.
7 septembre
Le sous marin *Prométhée* coule au large de Cherbourg. 64 victimes, 7 rescapés.
26 juillet
C'est le navire-école allemand *Niobé* qui sombre dans la Baltique.
14 septembre
Entre Sidi Bel Abes et Tlemcen un train transportant un détachement de la légion étrangère se rendant au Maroc tombe dans un ravin. 62 morts, 237 blessés. Accident ou sabotage ?
28 septembre
Un violent orage et un raz de marée ravagent la côte entre Cannes et Toulon. Les dégâts sont considérables. La tempête ravage les départements du Nord et du Pas-de-Calais.
En décembre des inondations ravagent le Roussillon et le Bas-Languedoc.
Au mois d'août, en Mandchourie des inondations gigantesques ont emporté des milliers de cadavres. La famine se déclare dans tout le pays.
À Porto-Rico, un tremblement de terre fait 200 mort, 2 000 blessés et 250 000 sans logis.
Un cyclone s'abat sur Cuba et engloutit la petite ville de Santa Cruz del Sur (2 500 habitants).
Un typhon ravage la côte orientale du Japon.

INAUGURATIONS

La plus importante est, sans conteste, le lancement, le 29 octobre, à St-Nazaire du paquebot *Normandie*. Cette manifestation a lieu en présence du Président Lebrun et de 200 000 personnes. L'entrée en mer du plus gros paquebot du monde provoque un véritable raz de marée. On déplore un noyé parmi les spectateurs !...
On peut également noter parmi les nombreuses manifestations les inaugurations suivantes :
— à Neufmontiers Villeroy un monument à la mémoire de Peguy
— le monument aux morts de Montauban sculpté par Bourdelle
— le canal des mines de fer de Metz à Thionville
— le barrage du Rhin et la station électrique de Kembrs
— la cité universitaire de Nancy
— la statue de Clémenceau près du Petit Palais à Paris
— le monument aux morts offert à la France par les États Unis à Varreddes près de Meaux
— le monument commémoratif de la traversée de Costes et Bellonte à St Valéry en Caux.
— Statue de Turenne à Turkheim
— le flambeau de la liberté à Neuville St-Vaast
— le beffroi de Lille devant 100 000 personnes.
— À Brest le lancement de 2 sous marins (*Centaure* et *Héros*).
— L'hôpital de Sens
— l'école nationale de l'Aéronautique
— la nouvelle gare de Mulhouse etc. Tout cela en 6 mois, ce qui est assez surprenant pour « une année de crise ».

DIVERS

Découverte archéologique, par Norbert Casteret, de la grotte de Labastide ornée de nombreuses gravures préhistoriques.
Deuxième « année polaire » (la 1re en 1879) organisée par 26 États. Le commandant Charcot choisit la base de Scoresby Sund sur la côte orientale du Groenland.
Réception le 30 novembre à la Sorbonne, par la Sté de géographie, des membres de la mission « Citroën centre Asie » *(Croisière jaune)* avec projection de films.
Le 14 septembre, exécution de Gorguloff (l'assassin du Président Paul Doumer) boulevard Arago à 5 h 50 devant 200 personnes.

LE SALON DE L'AUTO 1932

Sur 35 millions de véhicules en service sur le globe, la France avec près d'un million six, arrive en 2e position derrière les U.S.A. (26 millions) !... Conséquence de la crise, cette circulation a baissé d'environ 1 % à la date de l'ouverture du salon. Les techniques s'améliorent. Une 14 CH Citroën couvre, grâce à 5 conducteurs, la distance de 134 866 km en 44 jours. C'est l'adoption définitive par Renault du volant à gauche se ralliant ainsi à la majorité des constructeurs. 11 pays, après 20 années de concertations, rendent officielle une signalisation routière commune.
La marque Citroën présente 3 modèles (8, 10 et 15 ch) sous 28 carosseries différentes, elle adopte le moteur flottant et la boîte de vitesse synchronisée.
Renault présente 11 types de voitures de 7 à 41 ch. Peugeot lance sa 201. Sont également présents, Chenard et Walker, Berliet, Mathis, Delage, Delahaye etc...

TECHNIQUES

Extension du téléphone automatique aux départements. La première expérience est faite en Ille-et-Vilaine. Le centre du groupement est fixé à Rocabey près de St-Malo. On adopte la taxe « multiple » basée sur la taxe locale réglée par fraction de 3 minutes et multipliée en fonction de la distance. Au delà de 12 minutes la communication est coupée pour ne pas surcharger les lignes.
— L'électronique fait son apparition au Poste Parisien sous forme d'un orgue où 13 haut-parleurs remplacent 6 000 tuyaux.
— Le 30 décembre, présentation gare St-Lazare de la « Mountain État 241-101 », locomotive à chargement automatique de charbon, capable de soutenir la vitesse de 120 km/h sur la ligne Paris/Cherbourg.

SPORTS

Les jeux olympiques d'été ont lieu à Los Angeles (U.S.A.) et ceux d'hiver à Lake Placide (U.S.A.). Conséquence de la crise internationale, c'est la plus faible participation depuis 1908 : 1 408 participants contre 3 015 l'année précédente pour les jeux d'été et, 307 contre 518 pour les jeux d'hiver. « Nos compatriotes » se distinguent notamment en équitation (dressage), au fleuret, à l'épée, en tandem 2 000 mètres.
Au stade Buffalo, grand succès des courses d'autruches, montées ou attelées ; leur vitesse atteint 55 à 60 km/h.
— Cyclisme. Le tour de France est gagné par André Leducq.

NOTES DE LECTURE

LA RÉVOLUTION CULTURELLE DE L'AN II. Serge Bianchi (Éd. AUBIER, collection FLORÉAL, illustré. Prix 66 F (320 pages).

« Révolution culturelle sous la Révolution Française ? », c'était l'une des rubriques du défunt *Peuple Français.* Serge Bianchi, qui a déjà écrit des articles sur la Révolution dans *Gavroche,* nous en donne plus. En 300 pages, il se propose de nous surprendre en nous racontant l'ouragan culturel qui a déferlé sur la France des Sans-Culottes de l'An II.

Les rois remplacés par les philosophes, les valets par les Sans-Culottes, les prêtres abdicataires, mariés ou émigrés, floréal chassant le mois de juin, des bébés prénommés Liberté ou Marat, les mères célibataires secourues, le divorce par consentement mutuel, des théâtres gratuits... c'est la réalité des années 1793-1794. Une révolution dans les mœurs tente de faire table rase de l'Ancien Régime monarchique, aristocratique et chrétien. S. Bianchi, grâce à des archives et des estampes inédites, nous fait revivre cette période originale où des hommes et des femmes du peuple des villes, en sabots, pantalon et bonnet rouges proposèrent leur conception du monde et de l'Histoire. Étonnant !

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851. Luc Willette (Éd. AUBIER), collection FLORÉAL illustré. Prix 50 F. (230 pages).

Il n'y a pas loin d'une dizaine d'années, la rédaction du *Peuple Français* recevait un article intitulé « La Révolution des Basses-Alpes — décembre 1851 » ; il était signé Luc Willette. Depuis, Luc Willette a publié de nombreux articles, romans et livres d'histoire... Son dernier volume sur la résistance républicaine au coup d'État de 1851 renoue, toujours aussi heureusement, avec son style truculent qui n'est pas sans rappeler la tradition historique née avec Michelet.

L'histoire officielle s'est surtout attachée à montrer la réussite du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, se contentant de discrètement évoquer la guerre sociale qui oppose les « Rouges » au parti de l'Ordre. Jamais encore on n'a raconté la révolte de la province, dressée contre l'Empire dans tout le sud de la France. Pourtant, quand le futur Empereur écoute, à Paris, le *Te Deum* chanté en son honneur, le drapeau rouge flotte en Provence...

Seule réserve, l'explication (un peu trop manichéenne) des Ateliers Nationaux de 1848. À notre avis, on ne peut d'un revers de main évacuer le problème — complexe — des modalités et des conséquences de l'intervention de l'État dans la vie d'un pays. On ne peut rejeter en quelques lignes celui de la militarisation des « Chantiers Nationaux » (question qui se pose aujourd'hui encore, avec quelle acuité, dans les pays de l'Europe de l'Est).

Cette restriction mise à part, c'est un livre décapant et, qui plus est, bien écrit.

H.L.

LES MARIONNETTES. Ouvrage collectif (Éd. BORDAS). Prix 209 F. (160 pages).

Un très beau livre à offrir, agrémenté de magnifiques et surprenantes photos en couleurs. Cet ouvrage a été dirigé par Paul Fournel qui nous avait déjà donné une passionnante *Histoire de Guignol* (Fédérop). De manière très vivante, ce livre nous apprend l'essentiel sur les racines, les formes et les pratiques des marionnettes à travers le monde.

Du Guignol lyonnais, personnage contestataire de l'ordre social bourgeois, aux marionnettes « initiatiques » d'Afrique en passant par le théâtre d'ombres javanais ou l'opéra des Pupi italien jusqu'au « Muppet show » de la télévision, on découvre un monde complexe et fascinant. Des encadrés judicieusement choisis nous permettent de pénétrer l'univers des marionnettistes : extraits de pièces, mémoires de contemporains, tableaux... Un répertoire des marionnettistes et des troupes actuelles clôt de façon pratique ce livre. Un volume qui donne envie de « retourner » aux marionnettes et, peut-être, d'en créer... Un art populaire qu'il serait dommage d'ignorer.

Si vous passez dans le vieux Lyon, arrêtez-vous au « théâtre du Petit Bouif » qui joue pour les adultes un répertoire de textes originaux. L'humour y est cinglant et retrouve la verve des débuts de Guignol. À voir rien que pour les têtes-vampires de G. Marchais et J. Chirac (Chiracula).

H.L.

LE SOCIALISME DANS LE CHER, 1851-1921 (cf. Pennetier) (Éd. Delayance et Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme).

Claude Pennetier, qui a déjà écrit plusieurs articles dans *le Peuple Français* travaille aujourd'hui au dictionnaire biographique du mouvement ouvrier.

Fort de 306 pages, l'ouvrage est dense, documenté, précis et possède un index des noms. Une dizaine de cartes facilite la compréhension du texte. On peut cependant regretter que l'important effort de recherche iconographique soit en partie trahi par l'impression sur un papier jaune, qui, s'il donne une patine ancienne au document, atténue les contrastes.

Le volume retrace soixante-dix ans d'histoire populaire du Berry : des sociétés secrète en 1851 « Les Mariannes », aux conséquences de la Première Guerre mondiale en passant par l'opposition au second Empire, l'écho de la Commune de Paris, les grandes grèves des bûcherons (1891-1892), la naissance du syndicalisme... L'auteur fait une description vivante des conflits sociaux et brosse le portrait de militants du mouvement ouvrier berrichon du XIXe siècle et du début du XXe siècle, tout en proposant des analyses sur quelques thèmes qui alimentent le débat historique. Comme, par exemple, la scission de Tours qui, en décembre 1920, vit se scinder le mouvement socialiste en Parti communiste et Parti socialiste.

L'ouvrage est écrit dans un style simple et est d'une lecture facile. Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du mouvement ouvrier.

Prix 120 F. Port compris.

LES PETITES ANNONCES DE GAVROCHE

Réservées à nos lecteurs collectionneurs d'objets ou de documents historiques, à l'exclusion de toute publicité commerciale, nos Petites Annonces bénéficient d'un tarif peu élevé : nous espérons ainsi vous permettre d'acquérir ou d'échanger les pièces que vous souhaitez, et de contribuer encore ainsi à une meilleure connnaissance de l'Histoire populaire.

Dépôt des annonces : avant le 15 du mois précédant la date de parution (par exemple avant le 15 août pour un numéro de septembre).

Prix : 50 F jusqu'à 5 lignes ; 8 F par ligne supplémentaire. Le règlement (par mandat ou par chèque à l'ordre des Éditions Floréal) doit accompagner le texte de l'annonce.

Il ne sera pas envoyé de facture ni d'exemplaire justificatif.

- Recherche « Le Journal illustré », « l'Univers illustré », pour achat ou échange. Écrire « Éd. Floréal », n° 001.
- Cherche livres anciens sur Révolution 89, 1830, 1848 et 1870. Faire offre. Écrire « Éd. Floréal », n° 003.
- Achète Affiches révolutionnaires, toutes origines. Écrire « Éd. Floréal », n° 005.
- Gavroche recherche pour sa documentation iconographique, des cartes postales sur les métiers, les coutumes populaires, les costumes, les scènes de travail, les fêtes...
Retour des originaux si demandé.
- Reherchons cartes postales de grèves (ouvriers, viticulteurs), vie rurale (XIXe, début XXe) et de propagande (nationaliste, militaire, religieuse), guerre 14-18. Écrire « Éd. Floréal ».
- Recherche plans de Paris de 1815 à 1880 et gravures sur expériences aérostation à Versailles en 1783. Écrire M. Ledos, 32/6, rue du Mal-Joffre, Versailles.
- Achète ou échange (avec vos desiderati) tous documents concernant l'invention - en 1836 - la fabrication industrielle, la contestation, de la *plume d'acier,* ainsi que tous catalogues commerciaux de fabricants (tous pays), papetiers... Faire proposition Éd. Floréal, n° 11.
- Recherche le livre *L'Affaire Dominicci,* par le commissaire Sebeille, paru aux Éd. de Forqualqier. Écr. : Didier Calleja, 4, rue Saint-Saëns, 92400 Courbevoie.
- Recherche *Les Retranchés,* M. Rogissart (APLL) ; nos 1 à 9 *Le Peuple français,* 1re série ; revue *École Émancipée,* nos dépareillés ou années complètes, 1974 et avant. P. Delavenne, 19, rue Léon-Dupontrève, 80000 Amiens.

MISÈRE DU PAUVRE PEUPLE
(1692)

« Tout ce qui s'appelle bas peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine mêlés dont ils n'ôtent pas même le son. Ils se nourrissent encore de mauvais fruits, la plupart sauvages et de quelques légumes de leurs jardins, cuits à l'eau, avec un peu d'huile de noix, ou de navets, le plus souvent sans.

Le Commun du Peuple boit rarement de vin, ne mange pas trois fois de la viande en un an et use peu de sel. Il ne faut donc pas s'étonner, si des peuples si mal nourris ont si peu de force. À quoi, il faut ajouter que ce qu'ils souffrent de la nudité y contribue beaucoup. Les trois quarts n'étant vêtus, hiver et été que de toile à demi pourrie et déchirée, et chaussés de sabots, dans lesquels ils ont le pied nu toute l'année. Si certains d'entre eux ont des souliers, ils ne les mettent que les jours de fêtes et dimanches.

Le Pauvre Peuple est encore accablé d'une autre façon par les prêts de blé et d'argent que les aisés leur font au moyen desquels ils exercent une grosse usure sur eux, sous le nom de présents qu'ils se font donner après les termes de leur créance échus pour éviter la saisie. Il faut un autre présent au bout de 3 ou 4 mois ou essuyer l'huissier qui ne manque pas de faire maison nette. *Beaucoup d'autres vexations de ces pauvres gens demeurent au bout de ma plume pour n'offenser personne.*

Comme on ne peut guère pousser la misère plus loin, elle ne manque pas aussi de produire les effets qui sont :

— Premièrement de rendre les peuples faibles et malsains, spécialement les enfants, dont il en meurt beaucoup.

— Secondement, les hommes fainéants et découragés, car persuadés que, du fruit de leur travail, ils n'en auront que la moindre et plus mauvaise partie.

— Troisièmement, menteurs, larrons, gens de mauvaise foi toujours prêts à jurer faux pourvu qu'on les paie et à s'enivrer sitôt qu'ils peuvent avoir de quoi. »

VAUBAN. *Projet d'une dîme royale.*